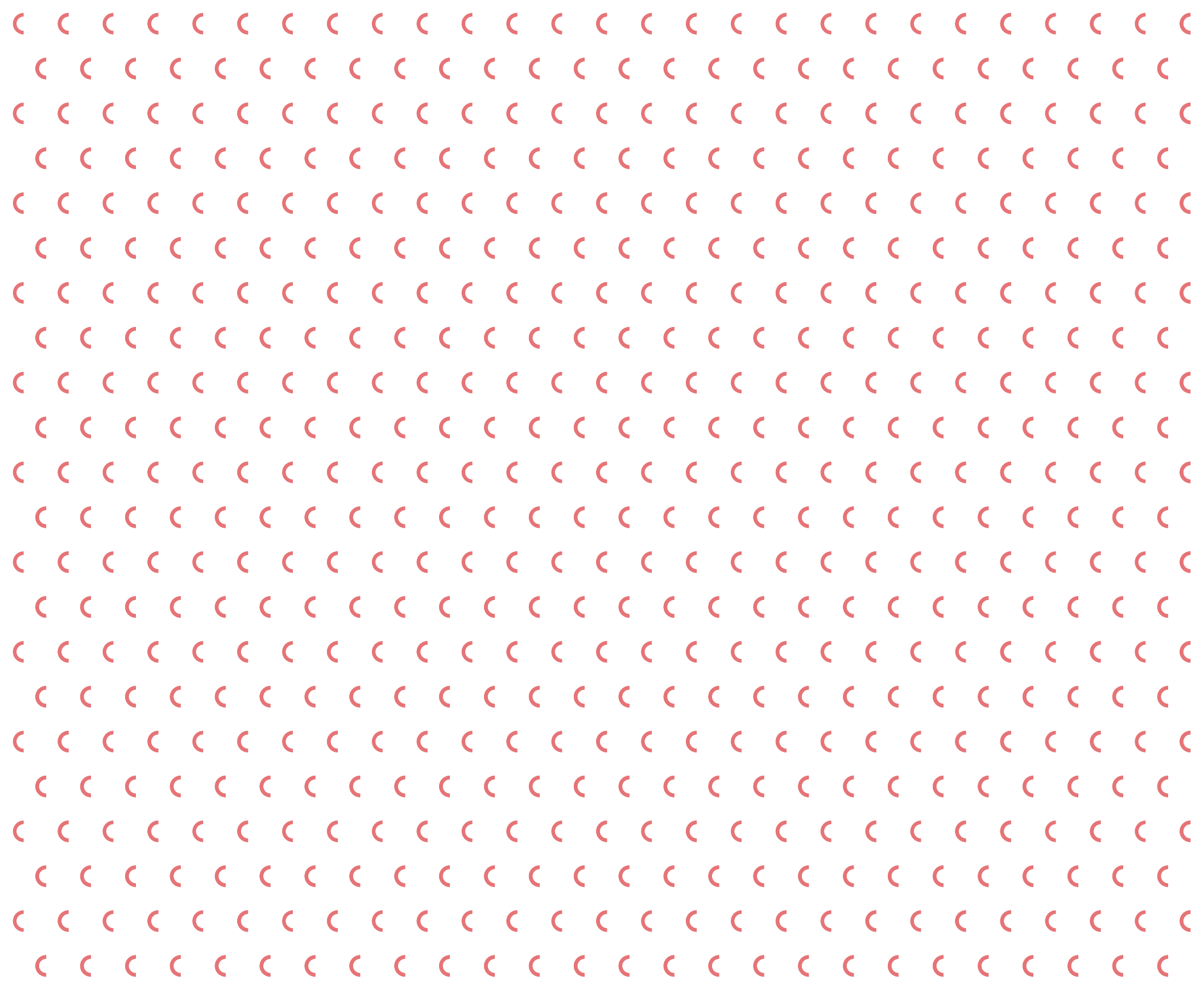


# FOCUS CULTURE 2025





# TABLE DES MATIÈRES

|                                                                        |     |
|------------------------------------------------------------------------|-----|
| AVANT-PROPOS DE LA MINISTRE DE LA CULTURE                              | 5   |
| ÉDITO DE L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE DE LA CULTURE                      | 6   |
| DOSSIER FRÉQUENTATION                                                  | 9   |
| LA FRÉQUENTATION EN CULTURE, DU CHIFFRE AUX POPULATIONS                | 9   |
| CHIFFRES DE FRÉQUENTATION EN CULTURE                                   | 23  |
| RENCONTRES AVEC LES OPÉRATEURS CULTURELS                               | 67  |
| ACTUALITÉS DES SERVICES                                                | 89  |
| L'ANNÉE 2025 EN CHIFFRES                                               | 105 |
| PÉRIMÈTRE CULTUREL DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES                 | 107 |
| LES DÉPENSES CULTURELLES DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CULTURE    | 113 |
| • RÉPARTITION SELON LE SOUS-SECTEUR ET LE TERRITOIRE                   | 118 |
| • RÉPARTITION DE LA DÉPENSE PAR SECTEUR PAR TERRITOIRE                 | 128 |
| • SUBVENTIONS MOYENNES ET POPULATION (AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2025) | 129 |
| • RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES                                        | 131 |
| • VOLUME DES BÉNÉFICIAIRES                                             | 132 |
| LA CULTURE DE LA FW-B À L'INTERNATIONAL                                | 135 |
| RESSOURCES HUMAINES                                                    | 139 |



# AVANT-PROPOS DE LA MINISTRE DE LA CULTURE

L'édition 2025 de *Focus Culture* que vous tenez entre les mains nous offre, une fois de plus, l'occasion d'observer le déploiement des politiques culturelles menées en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette année, ce bilan met en lumière un enjeu central : la fréquentation culturelle.

Cet indicateur constitue la meilleure porte d'entrée pour percevoir l'évolution des publics, leurs attentes ou leurs appréhensions, mais également pour comprendre la manière dont l'offre des opérateurs culturels s'adapte pour mieux y répondre. Il est un levier essentiel pour bâtir une politique culturelle durable et inclusive.

Le dossier central de cette édition en propose une lecture précise et stimulante, en donnant la parole aux opérateurs qui développent des stratégies pour renforcer l'accès à la culture et diversifier les manières de rencontrer les publics.

Bien recevoir les publics, c'est d'abord, aller à leur rencontre. C'est ensuite, imaginer avec eux de nouvelles manières de partager les œuvres et les expériences culturelles, de faire vivre les lieux, de rendre la culture disponible partout, pour chacun et chacune, quel que soit son âge, son parcours, son histoire, son territoire. Cela implique évidemment de soutenir les artistes et les opérateurs, d'adapter nos outils, d'innover, mais aussi de mesurer nos avancées avec rigueur.

En outre, comme chaque année, les analyses budgétaires offrent une vision claire du périmètre culturel, des moyens engagés, des dépenses mises en œuvre par l'Administration générale de la Culture, des ressources humaines mobilisées et des dynamiques portées par ses services. Ces données sont précieuses, car elles nous permettent de construire une politique culturelle lisible et transparente.

Notre ambition reste la même : une culture accessible, vivante, ancrée dans des territoires et au service des populations. Une culture qui relie, qui interroge, qui apaise, qui bouscule parfois, mais qui toujours renforce notre capacité à faire société ensemble.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des personnes qui, au quotidien, font vivre la culture au sein de l'administration, des institutions, des associations, ainsi que les artistes dont le travail irrigue et inspire les politiques que nous déployons. Leur engagement, leur créativité et leur volonté d'avancer collectivement demeurent au cœur de ce que nous voulons construire.

Je vous souhaite une excellente lecture de cette édition 2025, riche d'enseignements, d'analyses et d'inspirations pour une politique culturelle forte, ouverte et profondément humaine.

**Elisabeth Degryse**

**Ministre-Présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles**

**Ministre de la Culture**

# ÉDITO DE L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE DE LA CULTURE



Cette édition marque un tournant : c'est la dernière version papier de *Focus Culture*. Mais qu'on ne s'y trompe pas, il ne s'agit pas d'une fin, bien au contraire. Ce changement de format traduit notre volonté de nous moderniser et d'aller plus loin dans notre mission : offrir des données toujours plus riches, plus dynamiques, des analyses approfondies et contextualisées pour comprendre les politiques mises en œuvre par l'Administration générale de la Culture (AGC). Ce nouveau format conservera l'esprit de *Focus Culture* et sa mission, livrer des indicateurs et un discours critique, autant d'outils pour mieux comprendre et anticiper les évolutions des secteurs.

À nouveau, *Focus* ne déroge pas à cet engagement, en proposant un dossier consacré à la question de la fréquentation : une clé indispensable pour aborder la thématique plus large des publics de la culture en Belgique francophone. Lors de la présentation du dernier bilan, deux sources d'indicateurs avaient été mobilisées : celles des Centres culturels et celles des Arts vivants. Cette année, ce sont huit corpus sectoriels distincts de chiffres qui sont présentés : la Création

artistique, le Cinéma, le Patrimoine, le Domaine & Musée royal de Mariemont, les Lettres et Livre, les Centres culturels, la Lecture publique et le Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique (PECA).

Afin d'apporter un éclairage qualitatif et de donner de l'épaisseur à ces chiffres, la publication des données de fréquentation s'accompagne, dans cette édition du *Focus Culture 2025*, d'un entretien avec les membres du Comité de direction de l'AGC, qui ont contribué à contextualiser les chiffres. Ces échanges s'inscrivent dans le prolongement du cap fixé par l'AGC : renforcer le partage de la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B), en mobilisant pleinement les outils que sont l'accessibilité et la médiation.

Plus encore, l'équipe de *Focus* est allée à la rencontre d'opérateurs culturels qui relèvent ces défis. Ces derniers mêlent au quotidien stratégies d'accès, dispositifs de médiation, ancrage accru dans les territoires et, plus généralement, renforcement de la participation à la vie culturelle. Entre enjeux structurels et contraintes opérationnelles, ces entretiens mettent en lumière les réponses innovantes apportées afin de rencontrer, au plus près, les besoins des populations.

Enfin, fidèle à sa mission, *Focus* revient sur les chiffres clés de l'année écoulée : en 2025, **3 807 acteurs culturels** ont bénéficié d'un soutien de la FW-B, pour un total de plus de **538 millions d'euros**. Toutes les informations relatives à la répartition des budgets par secteurs ou territoires sont accessibles dans cette publication. Les défis à venir sont nombreux – l'inclusion, l'intelligence artificielle, l'évolution des pratiques artistiques, la durabilité – et exigent une réflexion partagée et des réponses innovantes. L'AGC entend accompagner ces transformations, en dialogue avec les opérateurs et les fédérations, pour que la culture reste le pilier critique et émancipateur de notre démocratie.

Nous vous invitons à découvrir cette dernière édition papier et, bientôt, à nous rejoindre dans cette nouvelle aventure en ligne, pour continuer de mesurer la place qui est faite aux acteurs culturels dans notre société.

**Jeanne Brunfaut**  
**Administratrice générale de la Culture**









# DOSSIER FRÉQUENTATION

## LA FRÉQUENTATION EN CULTURE : DU CHIFFRE AUX POPULATIONS

### INTRODUCTION

Depuis sa première édition en 2011, *Focus Culture* se donne pour mission de présenter des indicateurs qui offrent une vision de la place de la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B). Ces indicateurs ont toujours été principalement de nature budgétaire. L'année 2023 a marqué un tournant : pour la première fois, ces données ont été présentées lors d'un événement public à destination de nos opérateurs. Dans la foulée, lors de la présentation de l'édition 2024, le Comité de direction de l'Administration générale de la Culture (AGC) a dévoilé, de façon inédite, des chiffres de fréquentation en FW-B. Deux corpus de données distincts venaient ainsi éclairer l'action des Centres culturels et celle des opérateurs de la Création artistique. Cette année, *Focus Culture* entend revenir sur cette question de la fréquentation, une clé indispensable pour aborder la thématique plus large – et sans doute plus complexe – des publics de la culture en Belgique francophone.

Un certain nombre d'études<sup>1</sup> ont déjà permis d'esquisser les profils des usagers avec des constats connus de longue date : un manque d'inclusion et une fréquentation concentrée au sein d'une tranche relativement homogène de la population.

Pour autant, les données de fréquentation constituent un premier outil pour appréhender la question des publics et orienter les politiques publiques. Elles permettent d'objectiver certaines intuitions et d'identifier des marges de progression, en vue de favoriser l'exercice

des [droits culturels](#) des populations. En effet, cultiver ces données permet d'identifier dans quelle mesure chacune et chacun peut accéder, participer et contribuer à la vie culturelle en FW-B.

Aujourd'hui, nul ne remet en cause le caractère essentiel de la mise en œuvre de ces droits qui ne sont plus envisagés comme un « supplément d'âme », mais bien comme une composante essentielle des droits humains. La culture est ainsi reconnue comme participant au bien-être et à la santé. Des initiatives telles que la prescription muséale, mise en œuvre notamment par la Ville de Bruxelles<sup>2</sup>, illustrent ce récent changement de paradigme.

Afin d'apporter un éclairage qualitatif et de donner de l'épaisseur à des chiffres qui, pris isolément, gardent une portée limitée, la publication des données de fréquentation s'accompagne, dans cette édition du *Focus Culture* 2025, d'un entretien

<sup>1</sup> Voir notamment : Paindavoine, I. (2014). *Gratuité dans les musées le premier dimanche du mois : résultats d'enquête sur la fréquentation et la composition du public* (Études, no. 3). Observatoire des politiques culturelles, Fédération Wallonie-Bruxelles ; Van Campenhoudt, M. (2025). *Les non-publics : histoire d'un concept, définitions et appropriations* (Repères, no. 12). Observatoire des politiques culturelles, Fédération Wallonie-Bruxelles ; Van Campenhoudt, M., & Guérin, M. (2020). *Pratiques et consommations culturelles de la population en Fédération Wallonie-Bruxelles* (Études, no. 8). Observatoire des Politiques culturelles, Fédération Wallonie-Bruxelles ; Musées & Société en Wallonie (2024). *Étude portant sur l'accessibilité des institutions muséales pour les personnes en situation de pauvreté*. Fédération Wallonie-Bruxelles ; Boussart, K., Lelubre, M., Marziali, V. & Artois, P. (2025). *Accès à la culture et au sport pour les personnes à faibles revenus*. Rapport de recherche. Crebis, Université Libre de Bruxelles.

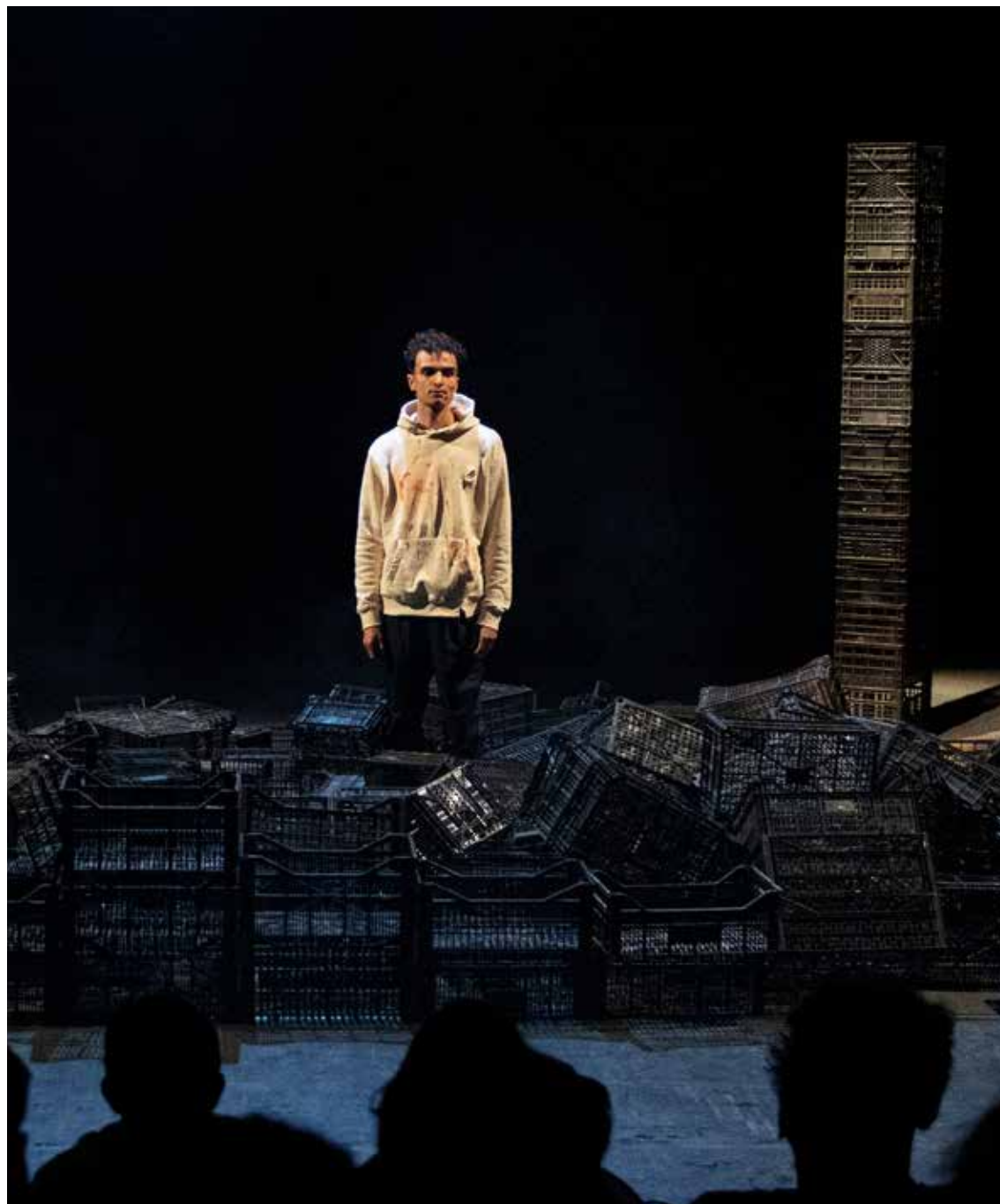
<sup>2</sup> « Prescriptions muséales ? C'est reconduit ! » (2024). [Le Brusseloir](#), 197, 14–15.  
Le projet sur le site de la Ville de Bruxelles : <https://www.bruxelles.be/prescriptions-museales>

avec les membres du Comité de direction de l'AGC, qui ont contribué à replacer les chiffres dans leur contexte. En effet, la fréquentation constitue un indicateur, utile mais partiel, qui ne prend pleinement sens qu'à condition d'être contextualisée et analysée à la lumière des missions, des publics visés et des dynamiques territoriales. Plus encore, l'équipe de *Focus* est allée à la rencontre d'opérateurs culturels engagés au cœur de ces enjeux. Ces derniers mêlent au quotidien : stratégies d'accès ; dispositifs de médiation ; ancrage accru dans les territoires ; et, plus généralement, renforcement de la participation à la vie culturelle.

### UN CORPUS EN CONSTRUCTION

Les services et secteurs culturels développent des pratiques de collecte de données diverses, principalement déterminées par les cadres décrets qui les organisent, et par les besoins liés au pilotage et à l'évaluation des politiques publiques. La diversité des données collectées reflète la pluralité des missions confiées aux opérateurs culturels, tout en répondant à une préoccupation commune : mieux comprendre l'évolution des publics, tant en matière de fréquentation que de formes et de qualités d'engagement.

Les données de fréquentation constituent, à cet égard, des outils essentiels pour documenter les dynamiques culturelles, éclairer les décisions publiques et rendre compte de l'action menée. Leur pertinence dépend toutefois des finalités propres à chaque domaine. Dans les secteurs où la diffusion culturelle occupe une place cruciale – tels que le théâtre, le cinéma, la musique ou les



grands événements artistiques – les indicateurs quantitatifs (nombre d'entrées, taux de remplissage, fréquentation globale) permettent d'apprécier l'accessibilité des œuvres, l'attractivité de l'offre et la capacité des institutions à toucher des publics. Une augmentation des chiffres de fréquentation peut notamment traduire une levée de certains freins économiques, géographiques ou symboliques à l'exercice des droits culturels des populations.

Ces indicateurs ne suffisent cependant pas à rendre compte de la nature de l'expérience vécue par les publics ni de leur degré d'implication. Les activités de diffusion peuvent dès lors être utilement complétées par des démarches de médiation, d'accompagnement et de mise en dialogue – rencontres, ateliers, actions pédagogiques ou projets participatifs – visant à renforcer l'appropriation des œuvres et l'engagement des publics.

La distinction entre diffusion culturelle et participation culturelle apparaît de manière encore plus nette dans les secteurs qui relèvent directement de la démocratie culturelle, tels que l'éducation permanente, les centres et organisations de jeunesse, les centres d'expression et de créativité ou certaines missions des Centres culturels. Dans ces domaines, les objectifs ne consistent pas prioritairement à augmenter des volumes de fréquentation, mais à favoriser la participation active des personnes, la coconstruction des projets, l'expression des points de vue et le renforcement du pouvoir d'agir.

Dans ce contexte, la recherche de publics trop nombreux peut, dans certains cas, nuire

à la qualité de l'engagement et aux conditions mêmes de la participation. Des groupes à taille maîtrisée favorisent en effet l'implication des participants et participantes, la prise de parole, la création de relations de confiance et l'inscription des démarches dans la durée. La participation ne se mesure dès lors pas uniquement à la présence, mais bien à la qualité des relations, aux processus d'implication et aux effets produits sur les personnes et les collectifs.

Les données quantitatives doivent ainsi être complétées par des données qualitatives : récits d'expérience, parcours des publics, formes d'engagement, évolution des capacités d'expression ou de réflexion critique, effets à moyen et long terme. Ces éléments permettent de rendre visibles des dimensions essentielles de l'action culturelle qui échappent aux simples indicateurs de fréquentation.

La diversité des modalités de collecte de données observée par l'Administration générale de la Culture reflète la variété des missions portées par les cadres décrets. La reconnaître est indispensable pour garantir une lecture pertinente des données, éviter une approche exclusivement quantitative inspirée de logiques de performance, et soutenir une politique culturelle attentive à la pluralité des pratiques, des publics et des formes de participation.

## CONSOLIDATIONS DES DONNÉES

Pour traiter la question de la fréquentation, de la circulation des œuvres, des expériences culturelles et des pratiques des publics, deux sources d'indicateurs avaient été mobilisées

en juin 2025 : celles des Centres culturels et celles des Arts vivants. Depuis lors, les données issues des services de l'AGC restent en cours de collecte, d'analyse et de consolidation. Cette année, ce sont ainsi huit corpus distincts de chiffres qui sont examinés : la Création artistique, le Cinéma, le Patrimoine, le Domaine & Musée royal de Mariemont, les Lettres et Livre, les Centres culturels, la Lecture publique et le Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique (PECA).

Pour Jean-François Füeg, Directeur général adjoint des Services généraux de l'Action territoriale & de l'Éducation permanente et de la Jeunesse, les chiffres de fréquentation des Centres culturels sont encore à manipuler avec précaution, et les données qui paraissaient imprécises ont été écartées pour ne pas fausser les résultats. De même, certaines informations restent à contextualiser au regard, par exemple, des infrastructures à disposition, comme la présence d'une salle de cinéma, d'atelier ou de spectacle. Malgré ces réserves, on note une amélioration globale de la qualité des données des Centres culturels. Cependant, Jean-François Füeg rappelle que ces opérateurs n'ont pas pour principale mission la diffusion de spectacles : *On a construit un imaginaire dans lequel les Centres culturels sont un espace de diffusion avant tout, mais ils ont bien d'autres missions en lien direct avec les populations*. Il pointe que si le nombre de personnes qui participent à des ateliers ou à des stages est très inférieur au nombre de personnes qui sont allées voir des spectacles, il faut garder en tête la charge de travail que ces activités impliquent et l'impact important qu'elles peuvent avoir sur les populations.

*L'essentiel est d'identifier de quels chiffres nous avons besoin pour piloter les politiques publiques,* ajoute Roland Van Der Hoeven, Directeur général adjoint du Service général de la Création artistique. C'est le cap strict que se fixe son service. Un constat partagé par l'ensemble des Directrices et Directeurs généraux adjoints : il faut rester vigilant quant aux risques de mauvaises compréhensions, voire de dérives. Documenter oui, mais toujours avec pour objectif d'améliorer l'accès et la participation à la vie culturelle.

## LA PLACE DES OPÉRATEURS DANS LES COLLECTES

*La contribution des opérateurs est évidemment cruciale sur cette question : en Lecture publique, on collecte des chiffres depuis 2004,* indique Jean-François Füeg. Cette récolte systématique et déjà ancienne permet aujourd'hui d'évaluer avec précision le rôle des bibliothèques dans le tissu social de la FW-B, mais aussi de broser le portrait des publics qui les fréquentent.

Au-delà des exigences du reporting, ces données permettent, par exemple d'orienter les choix de formation pour les bibliothécaires et d'améliorer le pilotage de différents projets, notamment celui du catalogue commun des bibliothèques de la FW-B. Dans une perspective de réseau de lecture, les indicateurs offrent également un outil d'autoévaluation : ils aident chaque bibliothèque à identifier de nouveaux publics et à mieux comprendre l'évolution du secteur. *À titre d'exemple, on peut noter que c'est grâce à cette collecte statistique que le secteur a pris conscience de l'importance que prenait la participation à des animations dans les pratiques*



*des usagères et usagers des bibliothèques. Ce constat a pu être traduit dans la législation,* conclut Jean-François Füeg.

Depuis le décret de 2009, qui affirme le rôle central des bibliothèques dans le développement des pratiques de lecture, ces dernières ont évolué vers des lieux ouverts et vivants, où les collections s'inscrivent dans une multitude d'usages. La bibliothèque est ainsi devenue un espace où l'on peut à la fois imprimer un CV, rencontrer une autrice ou un écrivain public, participer à des activités culturelles ou accéder à des services essentiels, comme le prêt ou la consultation de documents et d'ouvrages. Par la diversité de ses fonctions, elle s'affirme comme un acteur culturel, social et économique du territoire, dont l'impact et la valeur ajoutée peuvent aujourd'hui être mieux appréhendés grâce à l'analyse de données. Toutefois, on reconnaîtra que l'exercice n'est pas simple pour tous les

secteurs : les opérateurs montrent parfois de la méfiance à l'égard de la collecte d'indicateurs quantitatifs, car une interprétation simpliste des chiffres de fréquentation tend à les réduire à un indicateur de performance. Sans oublier que, dans certains secteurs, le nombre trop important de participantes et participants ne permet pas de mener une activité de manière satisfaisante.

De surcroît, Roland Van Der Hoeven souligne que comparer les lieux sans tenir compte de leurs cahiers des charges, c'est lire les données sans comprendre l'histoire qu'elles racontent. *Un centre scénique<sup>3</sup> n'a pas les mêmes missions qu'un lieu de diffusion,* explique-t-il, *il faut comparer les chiffres des institutions qui ont des missions similaires et les indicateurs de même nature. Par exemple, on peut comparer le taux de remplissage des*

<sup>3</sup> Structure culturelle dédiée à la diffusion, la création, et parfois la production de spectacles vivants. Il agit comme un lieu de rencontre entre les artistes (théâtre, danse, musique) et le public.



## LA COLLECTE DE DONNÉES EN CULTURE – LA POSITION DE L'AGC

À l'AGC, nous assumons pleinement notre responsabilité dans la collecte, la gestion et l'interprétation des données, notamment de fréquentation. Notre devoir est double : garantir un traitement rigoureux des données qui nous sont confiées, et assurer un cadre clair et stable pour l'ensemble du secteur culturel.

Nous nous engageons à ce que la communication des indicateurs repose sur des principes partagés. C'est dans cet esprit que nous souhaitons approfondir nos collaborations avec les fédérations professionnelles et les chambres de concertation sectorielles, afin de construire des approches communes, acceptables et utiles pour toutes les parties.

Nous sommes pleinement conscients de la complexité de l'exercice. Le paysage culturel est riche d'une diversité de projets, d'institutions et d'opérateurs, chacun porteur de missions, de publics et de réalités propres. Cette diversité est une force, mais elle implique que les chiffres ne peuvent jamais être lus comme des vérités absolues. Pour nous, ils constituent avant tout des indicateurs de tendance, des outils de compréhension qui doivent éclairer la construction des politiques culturelles futures.

Nous savons aussi que ce que les données ne peuvent pas montrer est tout aussi important : motivations des publics, freins, expériences vécues, fidélités, ruptures... Autant de dimensions essentielles que les chiffres ne capturent pas. C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité de replacer chaque indicateur dans son contexte, nourri par des récits, des observations de terrain, des analyses qualitatives, et l'expertise de celles et ceux qui font vivre les institutions culturelles.

Lorsque cela s'avère pertinent, nous n'hésitons pas à mobiliser des données complémentaires afin d'enrichir la compréhension globale des dynamiques à l'œuvre.

Ainsi, nous affirmons notre rôle : garants de la qualité, de la sécurité et de la juste interprétation des données, au service d'une vision éclairée et partagée des pratiques culturelles.

**Jeanne Brunfaut,**  
**Administratrice générale de la Culture**

*différentes salles de spectacle, mais pas le nombre de spectateurs, parce que tous les lieux ont des capacités d'accueil différentes. Il y a aussi le cas de ces théâtres qui donnent des représentations « hors siège », en dehors de leur(s) salle(s), des cocréations par exemple. Les spectateurs qui y assistent n'apparaissent pas dans les indicateurs et c'est important d'en tenir compte. Les chiffres ne sont utiles que s'ils servent à piloter les politiques publiques, conclut-t-il.*

En effet, si la question de la fréquentation demeure un indicateur important, elle ne peut en aucun cas primer sur les missions premières des pouvoirs publics. Chercher à atteindre davantage de publics est légitime, mais jamais au prix d'un appauvrissement du sens, d'un glissement de mandat ou d'une adaptation forcée aux seules logiques quantitatives. La fréquentation doit donc s'inscrire dans un cadre clair : celui des décrets, qui définissent le sens de l'action culturelle et la valeur ajoutée attendue pour la société. Pour Nathalie Henriët, Directrice de l'Inspection de la Culture, *la quantité de public ne signifie pas nécessairement la réussite des politiques culturelles sur un territoire. Elle poursuit : Qu'est ce qui fait qu'une bibliothèque, une Maison de Jeunes ou une association d'éducation permanente fonctionnent bien, qu'elles atteignent leurs objectifs ? Au-delà des indicateurs, l'essentiel, nous dit-elle, reste le lien de l'opérateur avec son décret. Une association d'éducation permanente va contribuer efficacement au développement de l'esprit critique ou des droits des populations si elle se conçoit elle-même dans un contexte d'éducation permanente, au niveau de ses statuts et de son objet général.*

## LA FRÉQUENTATION EN CRÉATION ARTISTIQUE À L'ÉPREUVE DES NOUVEAUX USAGES

Les données de fréquentation permettent de suivre et d'objectiver certaines tendances sectorielles, comme c'est le cas dans le domaine de la Création artistique. Roland van der Hoeven souligne toutefois que *les chiffres absolus ne sont pas toujours pertinents : ils peuvent parfois refléter des réalités qui ne sont pas partagées par l'ensemble des domaines de la création.*

Ainsi, bien que la fréquentation globale ait retrouvé, dès 2022, son niveau d'avant la crise du COVID-19 et se soit stabilisée en 2023 et 2024, les dynamiques sectorielles restent contrastées. *Les données montrent en effet une forte hétérogénéité selon les domaines. Les musiques, actuelles et classique, demeurent, de loin, les disciplines les plus fréquentées, une tendance déjà marquée en 2023 et encore renforcée en 2024. Le théâtre (adulte et jeune public) est juste derrière. Pourtant, en chiffres absolus, la fréquentation des théâtres continue de diminuer : elle passe de 916 934 spectateurs en 2018 à 876 626 en 2023, puis à 854 411 en 2024, poursuit-il.*

Cette évolution soulève des questions importantes et invite à une réflexion approfondie sur l'ensemble de la chaîne des acteurs concernés : les créateurs, les œuvres et les publics. *De la formation des créateurs dans les Écoles supérieures des arts (ESA) jusqu'à la réception des œuvres par le public, il est nécessaire d'interroger l'ensemble du secteur. Cela inclut à la fois les modes de création – qu'il s'agisse des schémas esthétiques ou des modèles de production – et leur adéquation avec les attentes des publics. Cette réflexion globale est essentielle pour renouer avec la croissance de la fréquentation théâtrale et, plus largement, proposer des offres culturelles à la fois fortes, diversifiées et en lien étroit avec les populations,* conclut Roland van der Hoeven.

S'agissant des usages de la culture, les analyses menées à la suite de la crise sanitaire montrent que celle-ci a profondément affecté les relations entre les publics et les acteurs culturels. Les tendances observées en FW-B s'inscrivent dans un mouvement plus large, perceptible à l'échelle européenne. En Allemagne, par exemple, la fréquentation des théâtres et des lieux culturels a certes rebondi après la crise sanitaire – et continue d'augmenter – mais elle demeure inférieure aux niveaux observés avant 2019<sup>1</sup>. À l'échelle européenne, les analyses postpandémie soulignent la montée en puissance des pratiques culturelles et de divertissement numériques et l'importance croissante des publics en ligne dans les stratégies des institutions culturelles<sup>2</sup>. En France, les analyses récentes des comportements de sortie mettent en évidence des transformations durables liées à l'évolution des modes de vie et à la diffusion des pratiques numériques. Ainsi, en 2023, près d'une personne sondée sur deux déclare sortir moins souvent qu'avant la crise sanitaire, une partie du public cumulant cette baisse avec une augmentation des pratiques culturelles en ligne<sup>3</sup>.

Dès lors, si les évolutions observées dans le secteur du théâtre apparaissent comme l'une des manifestations d'une transformation plus globale des pratiques culturelles, elles invitent néanmoins à envisager les politiques publiques non seulement sous l'angle du soutien à l'offre, mais aussi sous celui de la compréhension des usages et des attentes des publics. Dans cette perspective, l'AGC réaffirme son engagement pour une création artistique singulière, exigeante et ouverte à la prise de risque, mais également attentive aux mutations contemporaines des pratiques culturelles. Une création capable d'entrer en résonance avec les questionnements et les envies de populations variées et d'interroger la société dans laquelle elle s'inscrit.

<sup>1</sup> Sur ce point, voir : Statistische Ämter des Bundes und der Länder, Kulturstatistiken Kulturindikatoren | [kompakt Ausgabe 2025, kulturindikatoren-kompakt-1023018.pdf](#)

<sup>2</sup> Nous nous référons ici à : Eurostat, Culture statistics – cultural participation, données 2022 (publication mise à jour 2024–2026). En ligne : <https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?oidid=451354> ; et IETM (à partir des données Eurostat), Cultural participation in Europe, 2024. En ligne, <https://www.ietm.org/en/news/cultural-participation-in-europe>.

<sup>3</sup> Ministère de la Culture (DEPS), Les sorties culturelles des Français et leurs pratiques en ligne en 2023 : cinéma, concert et théâtre, Culture Études, 2024. En ligne : <https://www.culture.gouv.fr/Media/medias-creation-rapide/ce-2024-2-sorties-culturelles-des-francais-et-leurs-pratiques-culturelles-en-ligne-en-2023-cinema-concert-et-theatre.pdf>.



## DÉPASSER LA FRÉQUENTATION : ALLER AU CŒUR DE L'ENJEU

Ainsi, la question de la fréquentation ouvre vers d'autres enjeux comme ceux de l'accessibilité mais aussi de la médiation. Nadine Vanwelkenhuyzen, Directrice générale adjointe des Services généraux des Lettres et du Livre & du Patrimoine, cite l'exemple de la Foire du Livre de Bruxelles, un événement qui est devenu gratuit en 2016. Les objectifs étaient multiples : renforcer l'accès à la culture, toucher de nouveaux publics, favoriser la vente de livres plutôt que de tickets d'entrée...

*La FW-B les a soutenus financièrement dans cette démarche, se souvient Nadine Vanwelkenhuyzen. C'est aussi dans ce genre de cas que nous, opérateurs et Administration, avons un vrai pouvoir d'action, en contribuant à ce que l'offre culturelle soit réellement accessible dans toutes ses dimensions : géographique, physique, financière, linguistique et même symbolique.*

Au contact direct des publics, le Domaine & Musée royal de Mariemont, l'établissement muséal officiel de la FW-B, est pleinement impliqué dans ces enjeux. Richard Veymiers, le Directeur général, en témoigne : *Ces dernières années, Mariemont a fait évoluer sa stratégie en la matière. La communication vers les publics a été repensée, l'offre culturelle s'est diversifiée, les collaborations avec d'autres institutions se sont multipliées. Cette approche a permis de renforcer l'attractivité du site et d'augmenter le nombre de visiteurs, tant dans les espaces muséaux que dans ceux du Domaine. Toutefois, la fréquentation ne révèle rien de l'expérience vécue par les visiteurs, de ce qui les a touchés, interpellés, émus, voire*



*transformés durant la visite, observe-t-il. La fréquentation ne se suffit pas à elle-même. Elle ne dit pas tout de l'utilité sociale du musée. Il faut donc aussi pouvoir rendre compte de la qualité de l'expérience, de ce que les visiteurs ressentent et emportent avec eux.*

Pour approfondir la compréhension des expériences vécues par les publics, et pouvoir en rendre compte sur une base objective, le Musée a mis en place des questionnaires d'évaluation en fin de parcours, comme l'explique Richard Veymiers : *Ce dispositif n'est pas une pièce rapportée, il est pensé en*

*amont du projet et est un élément scénographique à part entière. Ces questionnaires permettent de recueillir à chaud les ressentis des visiteurs. Les retours constituent des indicateurs de satisfaction ensuite analysés par les équipes. Ils viennent directement nourrir l'ajustement et l'enrichissement des propositions culturelles. Comme le souligne Richard Veymiers, nous ne nous contentons pas de leur demander un retour sur l'expérience qu'ils viennent de vivre, certaines questions portent aussi sur leurs attentes, leurs désirs pour l'avenir.*

À travers cette démarche, le Musée officiel de la FW-B renouvelle son approche des publics qui ne sont plus de simples visiteurs, mais prennent une part active dans la conception même de l'offre culturelle qui leur est proposée.

## AU-DELÀ DE LA FRÉQUENTATION : DES DYNAMIQUES ET DES LEVIERS

Se restreindre aux seuls indicateurs quantitatifs revient à masquer des enjeux fondamentaux, communs à l'ensemble des secteurs culturels. Le renouvellement générationnel des publics, les inégalités et formes d'exclusion sociale, les conditions matérielles d'accès ou encore le rapport symbolique à la culture, toutes ces dimensions disparaissent dès lors qu'on s'en tient aux seuls chiffres.

L'AGC est consciente de la nécessité d'aller au-delà et de s'interroger sur les destinataires de ses politiques culturelles : en définitive, la culture, pour qui ?

Ainsi, le suivi des indicateurs de fréquentation conduit naturellement à questionner les stratégies déployées pour les aborder en profondeur.

## LES OBSTACLES À LA FRÉQUENTATION CULTURELLE

En Belgique francophone, l'accès à la culture demeure marqué par une série de freins structurels qui limitent la participation effective d'une partie de la population. Ces obstacles ne se réduisent pas toujours à une simple question d'offre culturelle, mais relèvent d'inégalités plus larges qui traversent la société.

Des freins matériels continuent de jouer un rôle important. Le coût des activités culturelles, les frais de déplacement ou encore l'éloignement des institutions constituent des barrières concrètes, en particulier pour les personnes en situation de précarité ou de handicap.

Les freins à la participation culturelle relèvent aussi souvent de facteurs sociaux et éducatifs : le contexte familial, le parcours scolaire ou encore l'exposition précoce à des pratiques culturelles influencent la manière dont chacun se sent autorisé à franchir la porte d'un musée, d'un théâtre ou d'une salle de spectacle. Beaucoup peuvent éprouver le sentiment que la culture dite « légitime » ne leur est pas destinée. Cette impression d'étrangeté ou d'illégitimité, façonnée par l'origine sociale, les expériences de vie ou la représentation que l'on se fait des institutions culturelles, crée une distance difficile à franchir qui peut ôter l'envie de prendre part à des activités culturelles.<sup>1</sup> À ces facteurs s'ajoutent ceux liés à l'origine géographique ou au parcours migratoire. Pour des personnes nouvellement arrivées ou issues de l'immigration, les lieux culturels établis peuvent apparaître encore plus éloignés. La méconnaissance des codes, le sentiment que les récits et références mobilisés ne résonnent pas avec leur propre histoire peuvent renforcer cette distance.<sup>2</sup>

Ces constats supposent de réfléchir aux temporalités, aux formes proposées, et d'inventer de nouvelles formules pour toucher d'autres publics. Les défis restent de taille, comme le montre la récente étude « Accès à la culture et au sport pour les personnes à faibles revenus »<sup>3</sup>, 34 % des personnes interrogées déclarent ne pas fréquenter de lieu ou d'activité culturelle par manque d'intérêt. Il existe donc une réelle marge de progression, que l'AGC s'engage à investir.

Les pouvoirs publics jouent un rôle central dans la lutte contre ces différentes formes d'exclusion. Leur action ne peut se limiter au soutien à la création artistique ou à la diffusion des œuvres : elle doit également viser à **réduire les inégalités d'accès**. Cela passe par des politiques tarifaires accessibles et le développement d'infrastructures culturelles sur l'ensemble du territoire – deux conditions inscrites dans la plupart des décrets culture en FW-B –, mais aussi par des actions de médiation, d'éducation artistique et culturelle, et de sensibilisation des publics. Les pouvoirs publics peuvent également encourager des initiatives participatives et reconnaître la diversité des pratiques culturelles, afin de renforcer le sentiment de légitimité de chacun.

Ainsi, les politiques culturelles en FW-B doivent dépasser le système d'accès formel pour relever le défi de **la participation réelle et inclusive**, en agissant simultanément sur les obstacles matériels, sociaux et symboliques, et en faisant de la culture un véritable levier d'émancipation et de cohésion sociale.

<sup>1</sup> Van Campenhoudt, M., *Pratiques et participation culturelles de la population d'origine étrangère de première et deuxième générations en Fédération Wallonie-Bruxelles*, Bruxelles, 2021.

<sup>2</sup> Laloux, M., *Le musée – Les publics éloignés et l'accessibilité*, La Fonderie – Musée bruxellois des industries et du travail (asbl), Bruxelles, 2022.

<sup>3</sup> Boussart, K., Lelubre, M., Marziali, V. et Artois, P. *Accès à la culture et au sport pour les personnes à faibles revenus*. Rapport de recherche. Crebis-ULB, 2025.

## LE CINÉMA : RACONTER AUTREMENT, SUSCITER LA DIVERSITÉ

Dans le secteur du cinéma, cette question prend une tournure très concrète. Comme le souligne Thierry Vandersanden, Directeur général adjoint de l'Audiovisuel et des Médias (SGAM) ad interim : *Pour qu'un film existe (...) dans l'imaginaire collectif, il doit trouver la bonne chambre d'écho, le festival qui le fera connaître, la bande-annonce qui captera l'attention, le bouche-à-oreille qui amorcera la curiosité.* Tout au long de la vie d'un projet, le SGAM travaille à la promotion et à la diffusion du cinéma vers les populations.

Mais, derrière cette mécanique de visibilité, une autre transformation est à l'œuvre : celle de la représentativité. *Le cinéma a ceci de particulier qu'il est influencé par la société comme il influence la société. C'est un mécanisme auquel il faut être attentif,* explique Thierry Vandersanden. On encourage désormais l'arrivée de nouvelles voix, de nouvelles manières de raconter. *Le premier critère de soutien d'un film sera la qualité du projet,* poursuit-il. *Mais nous avons développé un certain nombre de « points d'attention », dont le genre évidemment. Nous avons constaté que nous soutenions beaucoup plus de projets portés par des hommes que par des femmes. Et c'était lié, notamment, au fait que les hommes déposaient plus de projets. Nous avons dû communiquer aux porteuses de projet qu'elles étaient légitimes, qu'elles avaient aussi un rôle à jouer. Et dire aux membres des commissions : « Soyez ouverts et, à qualité égale, pensez à la diversité ».*

De leur côté, les commissions se sont renouvelées, féminisées, et ouvertes à d'autres sensibilités, à d'autres types de cinémas. Et avec elles, les formes cinématographiques ont évolué. Longtemps, certains genres n'osaient pas pousser la porte des aides publiques : la comédie, le polar, le film d'horreur... Là aussi, *le Centre du Cinéma a pu dire : « Si vous venez avec une comédie, vous êtes les bienvenus, si vous venez avec un slasher aussi. » Pourquoi pas, si la qualité est là ?*, conclut-il. Aujourd'hui, ces catégories trouvent progressivement leur place. C'est un signe qui ne trompe pas puisque plus la palette des films soutenus s'élargit, plus elle reflète la diversité des spectatrices et spectateurs. L'enjeu n'est pas seulement d'augmenter la fréquentation mais de permettre à chacune et chacun de se reconnaître dans les récits qui lui sont proposés.

## DES INSTITUTIONS, POUR ET PAR LES POPULATIONS ?

À Mariemont, une logique d'implication des publics structure les pratiques depuis plusieurs années. Lors de l'exposition « Bouddha. L'expérience du Sensible », présentée du 21 septembre 2024 au 11 mai 2025, le Musée a mis en œuvre un processus de *community curatorship*<sup>4</sup>, en invitant des membres de diverses communautés bouddhistes, de maisons de la laïcité, de centres de recherche, et de groupes citoyens à collaborer

<sup>4</sup> Le *community curatorship* (commissariat participatif) est une approche collaborative et participative dans laquelle les musées et les institutions culturelles travaillent avec les communautés locales pour coproduire des expositions ou mettre en valeur les collections. Elle s'éloigne de la gestion muséale traditionnelle, de type « descendant », pour privilégier une appropriation collective, favorisant des récits inclusifs.

avec l'équipe curatoriale. *L'ambition était de faire en sorte que ces communautés puissent jouer un rôle dans le développement même du projet.* Et Richard Veymiers d'ajouter : *Ce processus privilégie l'image d'un musée qui accompagne les débats plutôt qu'il n'en impose les conclusions. Il s'agissait de construire un discours polyphonique, où la visite était centrée sur les sensations,* conclut-il.

Ce nouvel élan traverse aujourd'hui l'ensemble du secteur muséal en Fédération Wallonie-Bruxelles. Comme le souligne Nadine Vanwelkenhuyzen, *Les opérateurs du patrimoine se sont progressivement approprié la définition votée par l'ICOM<sup>5</sup> en 2022, qui conçoit le musée comme une institution permanente, au service de la société et construite avec elle, ouverte, accessible et inclusive. Ils proposent ainsi à leurs publics des expériences plurielles – éduquer, divertir, susciter la réflexion et partager les connaissances – en réaffirmant pleinement leur rôle au cœur de la société.*

*On observe une évolution comparable au sein du réseau de lecture publique,* souligne Jean-François Füeg. *Longtemps, la bibliothèque a été perçue comme un simple guichet : les lectrices et lecteurs y empruntaient un livre avant de repartir aussitôt chez eux.* Aujourd'hui, la situation a profondément changé. Les infrastructures se sont ouvertes, il est désormais possible de s'y installer pour consulter un ouvrage et l'on

<sup>5</sup> L'International Council of Museums ([ICOM](https://www.icom-museum.org/)) est l'organisation internationale des musées et des professionnels de musée vouée à la recherche, à la conservation, à la pérennité et à la transmission à la société, du patrimoine naturel et culturel mondial, présent et futur, matériel et immatériel.



voit coexister, au sein d'un même bâtiment, médiathèque, ludothèque ou encore artothèque. *Cette transformation a nécessité un changement radical des modes de fonctionnement et contribue à penser la bibliothèque comme un lieu de culture, pluriel et ouvert*, conclut-il.

Si les institutions ont progressivement brisé les frontières à l'intérieur de leurs murs, certains opérateurs comme l'Opéra royal de Wallonie ou le Théâtre national ont choisi de franchir le pas en allant directement à la rencontre de leurs publics sur d'autres scènes. *Cette dynamique invite à repenser le lieu culturel*, indique Roland Van Der Hoeven, *non plus seulement comme la scène où se joue la représentation, mais comme un ensemble d'espaces et de moments connexes qui la prolongent et parfois la débordent* – les

*introductions, les bords de scène, et même les moments conviviaux au bar, autant d'occasions de rencontres et de multiples opportunités de transformer les individus par la culture.*

## DES LEVIERS D'ACTION

La FW-B s'appuie sur un maillage territorial qui constitue le premier levier d'accessibilité à la culture, grâce à une offre de grande proximité. Ce réseau dense, avec une bibliothèque et un Centre culturel dans près d'une commune sur deux, garantit une présence culturelle largement répartie sur l'ensemble du territoire. Dans ce cadre, plusieurs dispositifs viennent renforcer cette dynamique, parmi lesquels les mesures de gratuité ciblées, le Parcours d'Éducation culturelle et artistique (PECA), ainsi que les labels valorisant

les librairies indépendantes et les aides aux salles de cinéma de proximité, pour ne citer que ceux-ci.

Mais ces dispositifs, aussi importants soient-ils, nécessitent d'être entourés par un ensemble de pratiques créatives, pédagogiques, didactiques qui favorise la rencontre et le dialogue entre les citoyens et les actions culturelles. Ce travail de médiation mené par les opérateurs culturels est crucial pour mener à bien leurs missions.

Dans un monde où les expériences collectives se raréfient, ces moments de partage deviennent précieux. *L'objectif poursuivi, c'est de transformer les gens en profondeur. À partir des repères qui fondent l'action de l'AGC, nous postulons qu'il doit s'agir d'une expérience collective. Parce que s'il s'agit d'expériences individuelles, on part dans quelque chose de l'ordre de la thérapie*, précise Nathalie Henriët. Souvent, ces moments collectifs contribuent à forger la fidélité, la curiosité et l'envie de revenir. Aller vers les publics, c'est d'abord une question de qualité de lien. L'AGC est en constante réflexion pour construire des ponts avec des personnes qui ne franchiraient pas naturellement la porte d'un cinéma, d'un musée, d'un théâtre.

## LES DROITS CULTURELS : UN CHEMIN COMMUN

Au fond, l'ambition reste claire : faire en sorte que chacune et chacun puisse exercer ses droits culturels. *C'est une responsabilité publique et un engagement partagé au quotidien par les opérateurs*, comme le souligne Nadine Vanwelkenhuyzen.



Beaucoup d'actions ne pourraient exister sans soutien institutionnel : *les pouvoirs publics ont aussi un rôle à jouer en matière de diversité des types de création, notamment en soutenant des projets d'avantage de niche mais de qualité, qui ne pourraient rentrer dans des circuits commerciaux*, poursuit-elle. Comme le rappelle Thierry Vandersanden, *les films belges francophones ont une part de marché de 2 à 3 %, c'est-à-dire une part assez marginale. Même si ces chiffres d'entrées sont tout à fait similaires à ceux des réalisations européennes d'art et essai, ils ne sont absolument pas comparables aux résultats des blockbusters américains ou du cinéma de divertissement en*

*français*. Là encore, sans soutien public, cette création de qualité – dont la rentabilité n'est pas l'objet premier – ne verrait sans doute pas le jour.

Le Comité de direction le rappelle : il n'y a pas « un » public, mais une multitude d'individus hétérogènes. Capter l'attention de ces publics reste un défi majeur à l'heure où la pression des industries culturelles se fait plus en plus forte. Cette situation invite à interroger les logiques à l'œuvre derrière les différentes formes de production et de diffusion culturelles. Toutefois, l'action culturelle portée par les pouvoirs publics repose sur un cadre spécifique, un socle réglementaire précis. Ce sont les décrets qui

confèrent toute sa portée à l'action soutenue par l'AGC et c'est à ce niveau que s'opère la différence avec les industries culturelles, lesquelles, privées d'un référentiel décretaal porteur de sens, peuvent se laisser guider pleinement par les logiques de marché. Ces dernières évoluent dans un cadre essentiellement guidé par la rentabilité financière, sans visée explicite en matière de droits culturels ou d'émancipation. L'audimat et la fréquentation s'imposent comme les seuls indicateurs de performance.

Il apparaît alors aujourd'hui nécessaire de réaffirmer la singularité de la culture soutenue en FW-B : des œuvres et des activités qui, sans





cette logique de rentabilité immédiate, assument la prise de risque, favorisent la diversité, encouragent l'émancipation, l'expérimentation et entretiennent un lien fort et critique avec le réel. L'enjeu n'est donc pas seulement de compter les visiteurs, mais de créer les conditions pour qu'ils se sentent légitimes, accueillis, concernés.

### AU-DELÀ DE L'ACCESSIBILITÉ, LA MÉDIATION

Depuis déjà plusieurs années, la question de la médiation a été prise à bras le corps par l'AGC et ses opérateurs.

Envisagée comme une forme de traduction concrète des droits culturels, la médiation est perçue comme l'instrument central de l'AGC pour permettre à chaque citoyen de se laisser transformer par une expérience culturelle, c'est-à-dire de s'émanciper, de se positionner dans et face au monde.

## LES DROITS CULTURELS, LEVIERS D'ACCÈS ET DE PARTICIPATION

Les droits culturels trouvent leur origine dans les grands textes internationaux adoptés après 1945 – dont la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948. Mais c'est surtout la *Déclaration de Fribourg sur les droits culturels* de 2007 qui a connu une résonance importante en considérant la culture comme la source d'un renforcement des capacités individuelles et collectives qui favorisent l'exercice des autres droits civils, politiques, économiques, etc. Ces textes reconnaissent à chacun et chacune le droit de participer à la vie culturelle et de bénéficier de la diversité des expressions. En Belgique, leur portée est renforcée par la Constitution, qui consacre le droit à l'épanouissement culturel et social.

Au-delà de leur dimension juridique, les droits culturels portent une valeur symbolique forte : ils affirment que chaque personne – quels que soient son origine, sa langue, son parcours ou ses expériences de vie – est pleinement légitime à créer, à exprimer sa vision du monde, à transmettre son héritage culturel et à prendre part à la vie artistique et culturelle. Ils reconnaissent la pluralité des identités, des récits et des pratiques comme une richesse pour les sociétés.

Sur le territoire de la FW-B, ces droits trouvent une traduction concrète dans plusieurs décrets culturels. Le décret relatif aux Centres culturels de 2013 constitue à cet égard un tournant majeur : il érige le droit à la culture en cadre d'action et définit les Centres culturels comme des lieux où ce droit peut s'exercer pleinement, en mobilisant les principes d'accès, de participation, de diversité, de liberté artistique et d'implication des populations dans les choix culturels. D'autres décrets – notamment en Éducation permanente, Secteur muséal, PECA – intègrent ces principes, sans les nommer, dessinant une politique qui reconnaît la culture comme un droit fondamental, et non comme un simple service aux usagers.



À Mariemont, les équipes expérimentent des formes de médiation coconstruites avec les publics, et non plus seulement pour eux. Ces formes de médiation participatives sont devenues aussi légitimes que celles élaborées par les professionnels, et elles produisent, in fine, des outils réellement partagés.

Certaines démarches de médiation peuvent changer la perception des participants et participantes et toucher durablement les individus. Nadine Vanwelkenhuyzen évoque une initiative en librairie : des élèves d'une classe de Molenbeek se rendent avec un auteur chez Tropicisme, à Bruxelles. Ils discutent, ils échangent autour de leur goût de la lecture et les enfants

choisissent un livre chacun. *Ils ont tenu à se faire prendre en photo avec le livre de leur choix devant la librairie*, raconte-t-elle. *Même si l'activité était gratuite, le côté symbolique, le « prestige » que peut représenter un endroit comme celui-là joue un rôle. Après l'expérience, quand on a interrogé les élèves, certains ont déclaré qu'ils voulaient devenir écrivains. C'est là aussi l'impact d'une médiation bien réalisée : ouvrir des possibles*, conclut-elle.

Il revient à l'AGC d'accueillir les expérimentations de ses opérateurs et de transformer sa propre culture administrative, surtout dans un contexte de fragmentation sociale. Maintenir et réinventer le lien collectif devient alors un

enjeu politique majeur, surtout quant aux pratiques culturelles. Outre le fait de rendre l'offre accessible symboliquement, financièrement et géographiquement, les dispositifs de médiation et leur efficacité insufflent de nouvelles idées à l'AGC : nouvelles réflexions, nouveaux soutiens, nouvelles catégories.

L'AGC s'interroge aujourd'hui sur la nécessité de construire des passerelles au-delà des seuls mondes culturels. Ne faut-il pas, pour donner une portée encore plus concrète aux droits culturels et investir de nouveaux espaces, croiser d'autres professions et dépasser les frontières institutionnelles établies ? Il deviendrait alors intéressant de mettre davantage en relation les opérateurs culturels avec ceux de l'Aide à la Jeunesse, du Sport ou de l'Action sociale : notre rôle ne serait-il pas d'agir comme interface pour créer des liens concrets entre opérateurs et acteurs sociaux – CPAS, centres médicaux et autres structures de première ligne.

La progression des droits culturels constitue une valeur fondamentale pour l'AGC. Elle implique de maintenir en permanence une dynamique d'implication des populations et de poursuivre la conquête de nouveaux publics. Même si le contexte actuel demeure difficile et incertain, il n'y aurait aucun sens de se retrancher derrière une logique de préservation des publics existants. Une telle posture limiterait nécessairement l'ambition de l'AGC. C'est donc la voie inverse que nous affirmons. Aux côtés de nos opérateurs, nous avons la conviction que nos ambitions sont réalisables : faire de la culture une force motrice capable de transformer la société.



# CHIFFRES DE FRÉQUENTATION EN CULTURE

## INTRODUCTION

Les services et secteurs culturels s'inscrivent dans des cadres décrets et des missions variées, qui influencent les modalités de collecte et d'analyse des données de fréquentation. Malgré cette diversité, un objectif commun demeure : mieux comprendre l'évolution des publics et les formes que prennent leur relation aux œuvres, aux pratiques et aux dispositifs culturels. Les données chiffrées constituent, à ce titre, des outils indispensables pour objectiver les dynamiques culturelles, éclairer l'action publique et rendre compte des politiques menées.

Dans les domaines majoritairement centrés sur la diffusion culturelle – tels que les arts vivants, le cinéma ou les musiques –, les indicateurs quantitatifs (entrées, fréquentation, taux de remplissage) permettent d'apprécier l'accessibilité de l'offre, son attractivité et sa capacité à toucher des publics. Mais la lecture des chiffres de fréquentation appelle une attention au contexte, aux finalités propres à

chaque champ et à la complémentarité entre données quantitatives et qualitatives. La diversité des pratiques de collecte observée reflète la pluralité des missions culturelles et constitue une condition nécessaire à une interprétation pertinente des données.

C'est dans cette perspective que s'inscrit le présent chapitre, fondé sur la consolidation progressive des collectes de données menées par l'AGC. Après une première mobilisation de chiffres issus des Centres culturels et des Arts vivants en 2025, huit corpus distincts sont désormais examinés : Création artistique, Cinéma, Patrimoine, Domaine & Musée royal de Mariemont, Lettres et Livre, Centres culturels, Lecture publique et Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique (PECA). Ces données offrent une base commune pour appréhender la fréquentation et la circulation des œuvres et des pratiques culturelles, dans le respect de la diversité des secteurs et de leurs objectifs.



# LA CRÉATION ARTISTIQUE





## MÉTHODOLOGIE

La méthodologie du Service général de la Création artistique repose sur la collecte centralisée des données transmises par les opérateurs culturels professionnels soutenus en FW-B. Ces informations proviennent essentiellement des rapports d'activités annuels, complétés lorsque nécessaire par des estimations prudentes ou par des bases sectorielles existantes. Les chiffres obtenus constituent des ordres de grandeur fiables mais non exhaustifs, car ils reflètent des réalités opérationnelles très diverses ainsi que des pratiques de comptage hétérogènes. L'objectif n'est donc pas d'atteindre une précision statistique absolue, mais d'établir des tendances cohérentes et comparables à l'échelle de chaque secteur.

L'analyse privilégie dès lors des indicateurs synthétiques (fréquentation au siège, recettes propres, ratios d'activité...) et une lecture comparative dans le temps afin de dégager les grandes dynamiques à l'œuvre. Cette interprétation nécessite une vigilance particulière, car les opérateurs présentent des cahiers des charges, des infrastructures et des missions très différents, ce qui conditionne leur modèle économique, leur capacité de diffusion ou leur logique de production. La méthodologie retenue permet ainsi de dégager des constats transversaux tout en respectant la spécialisation et la diversité structurelle de l'écosystème de la création artistique.

## ÉVOLUTION DES CHIFFRES GLOBAUX DE 2019-20 À 2024-25

| Période*         | Fréquentation au siège<br>(spectateurs, visiteurs et<br>auditeurs) |
|------------------|--------------------------------------------------------------------|
| 2019 & 2019-2020 | 5 404 021                                                          |
| 2022 & 2022-2023 | 5 103 727                                                          |
| 2023 & 2023-2024 | 5 230 744                                                          |
| 2024 & 2024-2025 | 5 081 333                                                          |

\* Les rapports annuels, dont les comptes des opérateurs constituent une pièce maitresse, sont établis selon le principe d'annualité comptable. L'exercice correspond le plus souvent à l'année civile, mais il peut aussi être décalé afin de mieux correspondre au cycle d'activité de certains opérateurs. L'analyse proposée ici met en regard ces différentes temporalités comptables.

L'évolution des chiffres globaux de fréquentation au siège des opérateurs bénéficiant d'un soutien structurel (conventions, contrats et contrats-programmes) met en évidence une dynamique de stabilisation du public depuis la période pré-Covid. Après un pic en 2019-2020, la fréquentation plonge logiquement lors des années de pandémie, avant de retrouver un niveau presque équivalent dès 2022-2023. Les années 2023-2024 et 2024-2025 confirment cette tendance : les volumes restent élevés, oscillant autour de 5,2 millions en 2023-2024, puis légèrement en retrait en 2024-2025. Ces fluctuations restent toutefois limitées et traduisent une reprise solide et durable des publics en présentiel, malgré un contexte culturel et économique encore instable.

Il convient de souligner que les Jeunesses Musicales exercent un impact significatif sur les niveaux globaux de fréquentation, contribuant de manière déterminante aux totaux observés sur la période. Si on neutralise cet effet, la tendance demeure similaire : de 4,07 millions en 2019-2020, la fréquentation progresse jusqu'à 4,36 millions en 2023-2024, avant de se stabiliser à 4,20 millions en 2024-2025.

On observe ainsi que le « retour du public » ne s'est pas traduit par une croissance continue, mais plutôt par un rééquilibrage progressif : après une reprise nette à la sortie de la crise sanitaire, la fréquentation retrouve globalement son niveau de 2019 et atteint un plateau solide. Cette tendance masque toutefois des disparités sectorielles, certains domaines – comme le théâtre adulte – n'ayant pas encore retrouvé leur public d'avant-crise.

À noter également que ces chiffres globaux n'intègrent ni les données du Service de la Diffusion – 2 070 représentations tout public et 522 scolaires (hors Centres culturels), soit 259 000 SVA (spectateurs, visiteurs et auditeurs) en 2023, contre 1 363 représentations et 395 scolaires, soit 176 000 SVA en 2024 – ni celles des Centres culturels, ni certains dispositifs PECA, présentés plus loin dans ce dossier.

### FRÉQUENTATION AU SIÈGE PAR DOMAINE

| Domaine                                | Fréquentation 2023 | Part du total 2023 | Fréquentation 2024 | Part du total 2024 |
|----------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Musiques actuelles                     | 1 589 351          | 30,38 %            | 1 542 528          | 30,36 %            |
| Musique classique                      | 1 226 399          | 23,45 %            | 1 267 104          | 24,94 %            |
| Théâtre                                | 783 763            | 14,99 %            | 777 319            | 15,30 %*           |
| Interdisciplinaire                     | 385 340            | 7,37 %             | 466 203            | 9,17 %             |
| Transversal                            | 300 771            | 5,75 %             | 284 675            | 5,60 %             |
| Arts Plastiques                        | 371 257            | 7,10 %             | 284 267            | 5,59 %             |
| Cirque, arts forains et arts de la rue | 202 742            | 3,88 %             | 137 498            | 2,71 %             |
| Humour                                 | 87 960             | 1,68 %             | 84 935             | 1,67 %             |
| Théâtre jeune public                   | 92 863             | 1,78 %             | 77 092             | 1,52 %             |
| Design & Mode                          | 67 003             | 1,28 %             | 47 969             | 0,94 %             |
| Danse**                                | 45 358             | 0,87 %             | 44 337             | 0,87 %             |
| Arts numériques                        | 45 283             | 0,87 %             | 32 182             | 0,63 %             |
| Conte                                  | 21 954             | 0,42 %             | 24 524             | 0,48 %             |
| Musique contemporaine                  | 10 700             | 0,20 %             | 10 700             | 0,21 %             |
| <b>Total général</b>                   | <b>5 230 744</b>   | <b>100,00 %</b>    | <b>5 081 333</b>   | <b>100,00 %</b>    |

\* Même si la fréquentation du théâtre baisse légèrement en chiffres absolus, la fréquentation totale diminue davantage. Le théâtre pèse donc proportionnellement plus lourd dans l'ensemble, ce qui explique l'augmentation de sa part du total.

\*\* La structuration par domaines et disciplines entraîne une dilution de la fréquentation de la danse, dans la mesure où de nombreux opérateurs et compagnies sont principalement reconnus dans des domaines autres, notamment interdisciplinaire et le transversal.

L'examen des fréquentations par domaine montre que les musiques, toutes catégories confondues, regroupent les volumes de public les plus élevés en 2023 et 2024. Les musiques actuelles et la musique classique dépassent chacune le million de spectateurs, avec des variations limitées entre les deux années : une légère baisse pour les musiques actuelles et une légère hausse pour la musique classique.

D'autres domaines connaissent cependant une diminution plus marquée en 2024, notamment les arts plastiques, les arts numériques, le design & mode ou encore le cirque et les arts de la rue. Dans l'ensemble, ces évolutions traduisent des dynamiques contrastées selon les disciplines, liées aux spécificités de leurs pratiques, de leurs modes d'accueil ou de leur diffusion.

**PART DE LA FRÉQUENTATION ET PART DU BUDGET AGC**

| Sous-secteur budgétaire                      | Part de fréquentation 2023 | Part du budget AGC 2023 | Part de fréquentation 2024 | Part du budget AGC 2024 |
|----------------------------------------------|----------------------------|-------------------------|----------------------------|-------------------------|
| Arts plastiques, numériques et Design & Mode | 9 %                        | 1,54 %                  | 7,17 %                     | 1,41 %                  |
| Arts forains, du cirque et de la rue         | 3,88 %                     | 0,64 %                  | 2,71 %                     | 0,96 %                  |
| Conte                                        | 0,42 %                     | 0,16 %                  | 0,48 %                     | 0,20 %                  |
| Humour                                       | 1,68 %                     | 0,01 %                  | 1,67 %                     | 0,15 %                  |
| Arts chorégraphiques                         | 0,87 %                     | 1,92 %                  | 0,87 %                     | 2,05 %                  |
| Interdisciplinaire                           | 7,37 %                     | 2,98 %                  | 9,17 %                     | 3,74 %                  |
| Musiques                                     | 54,04 %                    | 9,49 %                  | 55,50 %                    | 10,37 %                 |
| Projets pluridisciplinaires                  | 5,75 %                     | 2,23 %                  | 5,60 %                     | 1,34 %                  |
| Théâtre                                      | 16,76 %                    | 10,54 %                 | 16,81 %                    | 11,62 %                 |
| Totaux                                       | 100 %                      | 29,51 %*                | 100,00 %                   | 31,84%*                 |

\* Attention, nous retirons de ce total le budget dédié à la diffusion, dont les chiffres de fréquentation par sous-secteur n'apparaissent pas encore dans nos analyses. Néanmoins, si nous ajoutons ces crédits aux totaux, cela porterait la part du budget de la Création artistique à 30% pour 2023 et à 32,33% pour 2024.



Rapportée à la part du budget consacrée à la Création artistique et analysée selon les sous-secteurs budgétaires traditionnellement mobilisés dans le cadre du *Focus Culture*, la comparaison met en évidence l'absence de corrélation entre la répartition budgétaire et la fréquentation des publics. Cette inadéquation renvoie à la structuration historique des différents secteurs artistiques (couts de production, modèles économiques, héritages institutionnels).

Elle permet néanmoins d'identifier des situations de sous-financement structurel, notamment pour les arts plastiques et numériques, qui concentrent entre 7 et 9 % de la fréquentation pour une part budgétaire limitée à environ 1,5 %. En outre, la musique est le moteur principal de l'attractivité mais reste relativement peu financée par rapport à son poids dans les publics. Ce phénomène s'explique par dans un modèle reposant fortement sur la capacité des opérateurs à mobiliser d'autres ressources (billetterie, coproductions, marchés privés, mécénat).

Globalement, ce tableau montre qu'en Création artistique, les moyens sont alloués en se concentrant surtout sur le projet culturel et artistique, selon une lecture qualitative et stratégique effectuée par les gouvernements successifs. Les données de fréquentation constituent un indicateur de résultats, mais ne reflètent ni les conditions de production propres à chaque discipline, ni l'ensemble des objectifs poursuivis par l'action publique.

Cette approche repose également sur la reconnaissance de la diversité des opérateurs

culturels de la Création artistique, qui ne remplissent pas tous les mêmes missions, ne répondent pas aux mêmes cahiers des charges et s'inscrivent dans des modèles organisationnels, infrastructuraux, artistiques, économiques différents. Dans les faits, la prise en compte de cette typologie est dès lors indispensable pour analyser la répartition des financements et pour accompagner de manière cohérente l'évolution des politiques culturelles.

### CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DOMAINE

| Domaine                           | Chiffre d'affaires   |
|-----------------------------------|----------------------|
| Musiques actuelles                | 63 394 810 €         |
| Théâtre                           | 29 740 755 €         |
| Interdisciplinaire                | 14 952 387 €         |
| Musique classique                 | 12 104 092 €         |
| Théâtre Jeune Public              | 4 728 476 €          |
| Cirque, arts forains et de la rue | 3 806 109 €          |
| Humour                            | 3 272 775 €          |
| Danse                             | 3 172 001 €          |
| Théâtre action                    | 972 870 €            |
| Conte                             | 406 488 €            |
| Musique contemporaine             | 392 866 €            |
| <b>Total chiffre d'affaires</b>   | <b>160 315 958 €</b> |

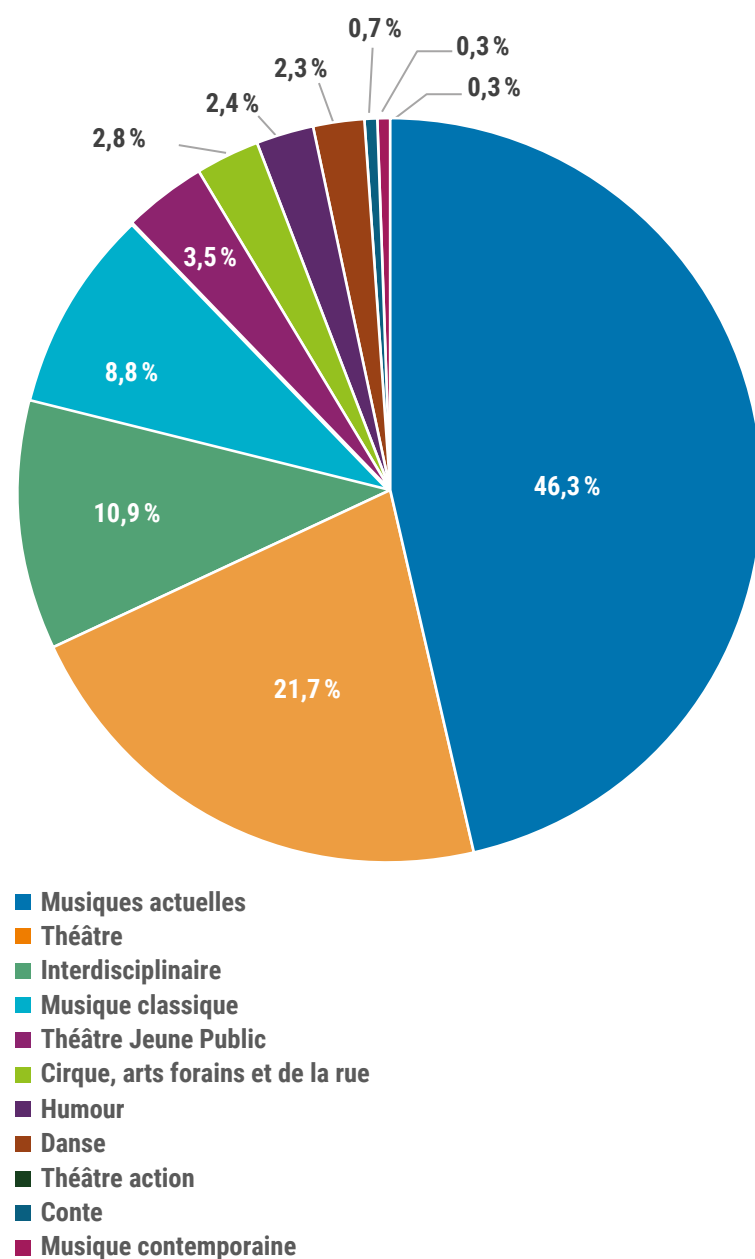
Le chiffre d'affaires constitue une composante des recettes propres d'un opérateur. Il peut être défini comme la somme des revenus générés, au cours d'un exercice comptable, par la vente de prestations, incluant notamment la billetterie, les recettes de coproduction, la cession de spectacles d'art vivant ainsi que les prestations annexes – c'est-à-dire la vente de boissons, produits dérivés, location de la

salle, bar/restauration. Cet indicateur reflète l'autonomie financière des secteurs de la création artistiques : il permet d'évaluer dans quelle mesure chaque domaine développe des ressources économiques indépendantes des aides publiques. Ces résultats doivent par ailleurs être mis en relation avec les dépenses de fonctionnement. Celles-ci sont généralement prises en charge par les subventions octroyées par l'AGC, ce qui participe à la capacité des opérateurs à générer une activité marchande.

En FW-B, les Musiques actuelles dominent nettement le paysage économique avec un chiffre d'affaires de 63,4 millions d'euros, suivies par le Théâtre (29,7 millions) et l'Interdisciplinaire (14,9 millions d'euros). Ces trois secteurs concentrent à eux seuls plus de 75 % du chiffre d'affaires total (160,3 millions d'euros). Les secteurs de la Musique classique, du Théâtre Jeune Public, du Cirque, arts forains et de la rue, de l'Humour et de la Danse génèrent également des produits, mais dans des volumes plus modestes, tandis que le Théâtre action, le Conte et la Musique contemporaine présentent des chiffres d'affaires nettement plus faibles – évidemment en lien direct avec la nature de leur action où la médiation est, par exemple, une fonction centrale, mais aussi avec les formats plus intimistes d'intervention ou encore avec le type d'infrastructure qui les héberge. Enfin, il convient de noter que les données relatives aux Arts visuels ne sont pas encore suffisamment consolidées pour permettre une analyse significative du poids économique de ce secteur.



Part du chiffre d'affaires par domaine



## CONCLUSION

Ces chiffres de fréquentation offrent une lecture des évolutions sectorielles de la Création artistique en FW-B, à partir d'indicateurs objectivés et comparables. Ces données permettent d'identifier des tendances, des équilibres et des écarts entre domaines, tant en matière de fréquentation que de financement ou de recettes propres.

Ceux-ci n'épuisent toutefois pas la compréhension des réalités observées. Les indicateurs sectoriels doivent être interprétés avec prudence et contextualisés, au regard de la diversité des missions confiées aux opérateurs, des conditions de production propres à chaque discipline et des logiques différenciées d'intervention publique. La lecture des chiffres gagne ainsi à être complétée par des analyses qualitatives, afin de restituer de manière plus complète la complexité, la diversité et les finalités de l'action menée en matière de création artistique. Cette contextualisation nous conduit directement vers des enjeux sectoriels importants : les questions de la typologie des opérateurs et de la structuration des soutiens aux Arts visuels, pour n'en citer que deux.

Le croisement entre des données de fréquentation objectivées et une approche qualitative rigoureuse apparaît dès lors comme un levier fécond pour éclairer, orienter et ajuster les choix de politique culturelle en matière de création artistique.

LE CINÉMA



## MÉTHODOLOGIE

Les données présentées ci-dessous reposent principalement sur deux sources statistiques du secteur cinématographique. Maccsbox<sup>1</sup> constitue l'outil de référence pour la collecte et l'analyse des entrées en salles en Belgique, notamment pour les ventilations territoriales et par type de circuit (cinémas commerciaux, art et essai, proximité). Le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel (CCA) assure un rôle actif de monitoring et d'analyse continue de ces données – publiées à l'occasion de son bilan annuel<sup>2</sup>. Celles-ci sont mobilisées dans le cadre du suivi transversal de l'exploitation en salles, de l'évaluation des politiques de soutien et de l'analyse des dynamiques territoriales et sectorielles du cinéma en FW-B. Le recours croisé à ces sources permet de combiner une lecture globale avec une analyse ciblée des circuits directement concernés par les dispositifs de soutien public.

### ENTRÉES GLOBALES EN SALLES EN BELGIQUE (SOURCE : MACCSBOX, 2025)

| Année                 | Nombre d'entrées |
|-----------------------|------------------|
| 2025                  | 12,74 millions   |
| 2024                  | 14,13 millions   |
| Évolution 2025 / 2024 | -9,8 %           |

Les entrées globales en salles en Belgique enregistrent, en 2025, une baisse sensible par rapport à 2024. Le recul observé, de -9,8 %, traduit une contraction nette de la fréquentation. Cette évolution ne peut toutefois être lue isolément : elle s'inscrit dans un contexte européen plus

large<sup>3</sup>, marqué par un ralentissement de la fréquentation des salles après les phases de rattrapage observées en 2022 et 2023. Dans de nombreux pays européens, les entrées demeurent inférieures aux niveaux prépandémiques, traduisant une recomposition durable des pratiques de fréquentation et une concurrence accrue des autres modes de consommation audiovisuelle. La baisse constatée en Belgique en 2025 s'inscrit ainsi dans une dynamique partagée à l'échelle européenne.

1 MaccsBox est une plateforme Web, centrale et sécurisée, de gestion et d'échange de données pour l'industrie cinématographique.

2 Voir : Observatoire européen de l'audiovisuel du Conseil de l'Europe, European cinema attendance dropped by 5.5% in 2025, with stable boxoffice figures. Communiqué publié le 13 février 2026. En ligne : <https://view.genially.com/69738555ccaed1bb76caa41f>.

3 Selon l'Observatoire européen de l'audiovisuel, les entrées en salles en Europe sont passées de 843 millions en 2024 à 796 millions en 2025 (- 5,5 %), confirmant un recul généralisé de la fréquentation à l'échelle européenne après la phase de rattrapage postpandémie. Voir Observatoire européen de l'audiovisuel (Conseil de l'Europe), *European cinema attendance dropped by 5.5% in 2025, with stable boxoffice figures*, communiqué publié le 13 février 2026, en ligne. <https://www.obs.coe.int/en/web/observatoire/-/european-cinema-attendance-dropped-by-5.5-in-2025-with-stable-box-office-figures>.

RÉPARTITION TERRITORIALE DES ENTRÉES (SOURCE MACCSBOX, 2025)

| Région                       | Entrées    | Population* | Nombre d'entrées par personne |
|------------------------------|------------|-------------|-------------------------------|
| Flandre                      | 5 498 168  | 6 864 766   | 0,80                          |
| Wallonie                     | 4 674 627  | 3 704 990   | 1,26                          |
| Région de Bruxelles-Capitale | 2 571 686  | 1 255 795   | 2,05                          |
| Total                        | 12 744 481 | 11 825 551  | 0,93                          |

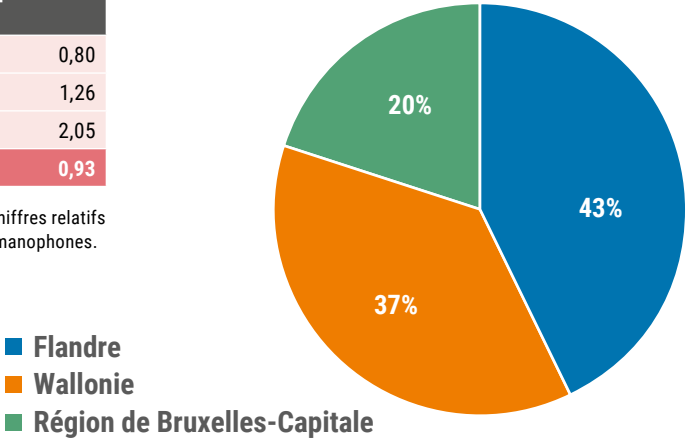
\* La source des données ne permet pas de rendre compte du nombre d'entrées sur le territoire de la FW-B avec précision. En effet, ces chiffres relatifs à la population incluent les 10% estimés de néerlandophones de la Région Bruxelles-Capitale et la population des neuf communes germanophones.

La répartition territoriale des entrées met en évidence une répartition stable, menée par la Flandre, qui concentre plus de quatre entrées sur dix. La Wallonie représente un peu plus d'un tiers des entrées, tandis que la Région de Bruxelles-Capitale en concentre un cinquième. Cette ventilation reflète la répartition démographique, la densité du parc de salles et des habitudes de fréquentation différentes selon les territoires.

Rapportée à la population, cette répartition révèle toutefois des écarts significatifs entre les régions. Le nombre moyen d'entrées par personne est le plus élevé en Région de Bruxelles-Capitale, où il dépasse deux entrées par habitant, traduisant une fréquentation particulièrement intense. La Wallonie se situe à un niveau intermédiaire, avec un peu plus d'une entrée par personne, tandis que la Flandre affiche une moyenne plus modérée, inférieure à une entrée par habitant.

Dans un contexte de contraction globale du marché, cette lecture par parts relatives doit toutefois être complétée par l'analyse des évolutions par type de circuit et par région, certaines catégories de salles apparaissant plus vulnérables que d'autres face à la baisse de fréquentation.

Part des entrées par territoire





Entre 2024 et 2025, la fréquentation des salles en FW-B recule de 11,6 %, passant de 8,19 à 7,24 millions d'entrées. Cette baisse est plus marquée en Wallonie (13,5 %) qu'en Région de Bruxelles-Capitale (7,8 %), traduisant des dynamiques territoriales contrastées.

Les salles d'Art et essai<sup>4</sup> et de proximité<sup>5</sup> sont globalement plus affectées que la fréquentation totale, en particulier en Wallonie, où elles enregistrent des diminutions respectives de 14,9 % et 17,1 %. À l'inverse, les salles d'Art et essai bruxelloises se distinguent par une légère progression de leur fréquentation (+2,4 %), confirmant leur capacité de résistance dans un contexte défavorable. À l'échelle de la FW-B, le circuit art et essai apparait ainsi plus résilient que celui des cinémas de proximité, qui subissent la baisse la plus marquée.

Les films belges soutenus par la Commission du Cinéma enregistrent en 2025 une baisse marquée de leur fréquentation en salles par rapport à 2024. En Belgique, les films majoritaires voient leur fréquentation en salles diminuer de 31 % par rapport à 2024, attirant 208 212 spectateurs (303 225 pour les films sortis en 2024). Cependant, par rapport à la moyenne des 5 dernières années, la fréquentation 2025 est en hausse de 39 %. En 2025, 30 films sont sortis en salles en Belgique, contre 31 en 2024.

4 Par salles d'art et essai, nous entendons les exploitants de salles de cinéma soutenus dans le cadre des aides aux opérateurs audiovisuels de la Commission du Cinéma. 10 salles sont actuellement soutenues.

5 Par salles de proximité, nous entendons les exploitants de salles de cinéma soutenus dans le cadre de l'appel à projets aux cinémas de proximité. En 2025, 13 salles étaient soutenues.

### ÉVOLUTION DES ENTRÉES À BRUXELLES ET EN WALLONIE PAR TYPE DE CIRCUIT

| Territoire                   | Année     | Total entrées | Salles d'Art et essai | Salles de proximité |
|------------------------------|-----------|---------------|-----------------------|---------------------|
| Wallonie                     | 2025      | 4,67 millions | 615 000               | 278 000             |
|                              | 2024      | 5,40 millions | 722 000               | 335 000             |
|                              | Évolution | -13,5 %       | -14,9 %               | -17,1 %             |
| Région de Bruxelles-Capitale | 2025      | 2,57 millions | 608 000               | 98 000              |
|                              | 2024      | 2,79 millions | 594 000               | 111 000             |
|                              | Évolution | -7,8 %        | +2,4 %                | -11,7 %             |
| TOTAL BRUXELLES ET WALLONIE  | 2025      | 7,24 millions | 1 223 000             | 376 000             |
|                              | 2024      | 8,19 millions | 1 316 000             | 446 000             |
|                              | Évolution | -11,6 %       | -7,1 %                | -15,7 %             |

### ENTRÉES EN SALLES DES FILMS BELGES SOUTENUS PAR LA COMMISSION DU CINÉMA

| Année | Films FW-B majoritaires* | Films FW-B minoritaires** | Total films FW-B | Part des entrées des films FW-B en Belgique |
|-------|--------------------------|---------------------------|------------------|---------------------------------------------|
| 2025  | 208 212                  | 137 175                   | 345 387          | 2,7 %                                       |
| 2024  | 305 225                  | 296 859                   | 602 084          | 4,3 %                                       |

\* C'est-à-dire les films d'initiative belge francophone (critères culturels).

\*\* C'est-à-dire les films d'initiative flamande ou étrangère (critères culturels).

En 2025, *Jeunes mères* (44 049 entrées), *Les baronnes* (34 605 entrées) et *L'acier a coulé dans nos veines* (24 827 entrées) figurent parmi les films majoritaires soutenus ayant rencontré le plus de public en Belgique. Du côté des productions minoritaires, *Radioman* (40 926 entrées), *Vermiglio* (25 325 entrées) et *Julian* (25 159 entrées) se distinguent également.

Au total, les films majoritaires et minoritaires soutenus représentent 2,7 % des entrées en salles en Belgique, contre 4,3 % l'année précédente.

Dans un contexte de contraction générale du marché, ces résultats illustrent à la fois la difficulté structurelle pour les œuvres belges de maintenir leur visibilité en salles et l'importance des mécanismes de soutien à la production et à la diffusion pour permettre l'émergence de films capables de rencontrer leur public et de contribuer à la diversité culturelle.

**ENTRÉES EN SALLES LORS DES FESTIVALS SOUTENUS**

| Territoire                   | Nombre de festivals soutenus | Nombre d'entrées |
|------------------------------|------------------------------|------------------|
| Région de Bruxelles-Capitale | 13                           | 196 000          |
| Wallonie                     | 4                            | 57 000           |
| Total FW-B                   | 17                           | 253 000          |

En 2024, les festivals de cinéma soutenus ont généré 253 000 entrées en salles, réparties sur 17 évènements, dont une large majorité organisée en Région de Bruxelles-Capitale.

Rapportée à la fréquentation globale des salles art et essai soutenues en FW-B, cette fréquentation représente une part quantitativement limitée, confirmant que les festivals s'inscrivent avant tout dans une logique événementielle et qualitative, axée sur la visibilité des œuvres, plus que sur la production de volumes massifs d'entrées.

Cette fonction spécifique se reflète également dans le modèle économique des festivals soutenus. Globalement, ceux-ci présentent une forte dépendance aux subsides, qui représentent en moyenne 65 % de leurs ressources, avec toutefois des situations contrastées selon les opérateurs, allant de 38 % pour certains festivals à près de 90 % pour les structures les plus importantes. Ces éléments confirment que l'impact des festivals ne peut être appréhendé uniquement à l'aune de leur fréquentation, mais doit être lu en articulation avec leur rôle dans l'écosystème cinématographique, tant en termes de diffusion, de médiation que de soutien à la diversité culturelle.

**ZOOM SUR LE DISPOSITIF J'PEUX PAS J'AI CINÉMA 2025**

| Indicateur                            | Valeur 2025 |
|---------------------------------------|-------------|
| Séances éligibles                     | 5 977       |
| Films projetés                        | 92          |
| Places mises à disposition            | 35 467      |
| Places vendues                        | 24 746      |
| Taux de vente                         | 70 %        |
| Places consommées                     | 20 735      |
| Taux d'utilisation des places vendues | 84 %        |

L'édition 2025 du dispositif *J'peux pas j'ai cinéma* est marquée par une augmentation du nombre de séances éligibles, qui passe de 4 921 en 2024 à 5 977 en 2025, traduisant un élargissement du périmètre de l'opération, tandis que le nombre de films projetés demeure stable. Cette évolution s'accompagne d'une mobilisation particulièrement marquée en Région de Bruxelles-Capitale, qui concentre 42,5 % des places importées et 47,5 % des places effectivement consommées. Cette dynamique apparaît cohérente avec le poids de Bruxelles dans le dispositif, la Région représentant 43 %

des séances éligibles en 2025, et s'explique notamment par l'augmentation du nombre de cinémas participants, passé de sept à dix, avec l'intégration de deux salles UGC.

La Région bruxelloise est par ailleurs la seule à enregistrer une progression du volume de places consommées, tandis que des baisses sont observées dans les autres régions. Ces tendances confirment à la fois l'hétérogénéité territoriale des usages et l'influence directe de la densité de l'offre et des partenaires mobilisés sur l'efficacité du dispositif.

Enfin, à l'instar de l'édition précédente, la province de Luxembourg se distingue par un taux plus faible de places achetées par rapport aux places disponibles, mais également par une très forte utilisation effective des places vendues, avec près de 90 % des places achetées effectivement consommées. Cette caractéristique souligne une appropriation du dispositif par les publics concernés, traduisant un engagement élevé et une limitation du phénomène de *no show* déjà observée en 2024.





## LES CENTRES CULTURELS





## MÉTHODOLOGIE

Les données présentées ci-contre sont issues des rapports d'activités transmis par les Centres culturels à l'AGC (Direction des Centres culturels) en 2025. Ces données portent donc sur l'exercice précédent, soit l'année civile 2024.

Pour cette année, l'AGC a souhaité aller plus loin dans la granularité : distinction entre contes et humour, prise en compte des activités hors spectacles pour la danse, intégration des actions scolaires hors arts de la scène, ou encore comptabilisation élargie des événements en arts plastiques et des actions liées au patrimoine.

De plus, l'AGC a souhaité également faire apparaître les activités socioculturelles menées comme les ateliers, les conférences et les stages qui sont des axes historiques et des fondations essentiels de l'action des Centres culturels au bénéfice des populations.

Ces enrichissements répondent à la volonté de refléter la grande diversité des missions exercées par les Centres culturels, dont l'enjeu est de favoriser l'exercice des droits culturels par les citoyens, et de valoriser l'étendue de leur impact, qui atteint plus de 1,13 million de personnes pour l'année considérée. Malgré des limites persistantes liées à l'absence d'un système de collecte standardisé, la consolidation réalisée confirme le dynamisme du secteur et nourrit la réflexion, engagée avec les opérateurs, vers un modèle de récolte de données plus harmonisé et moins chronophage.

En 2024,  
les Centres  
culturels ont créé  
plus de  
**1 130 242**  
d'expériences  
vécues par les  
populations

### NOMBRE TOTAL DE FRÉQUENTATION PAR TYPE D'ACTIVITÉ ET PAR MISSION

| Catégorie                     | Nombre de participant-es |
|-------------------------------|--------------------------|
| Arts de la scène              | 777 155*                 |
| Cinéma                        | 173 652                  |
| Arts plastiques               | 100 182                  |
| Ateliers, conférences, stages | 79 253                   |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>1 130 242</b>         |

\* Le total enregistré pour les arts de la scène est supérieur à la somme des différentes sous-catégories. Cela s'explique par le fait que certains opérateurs transmettent uniquement des données globales, sans ventilation détaillée, ce qui limite la possibilité d'obtenir une granularité fine par sous-catégorie. Cette situation reste toutefois marginale et n'affecte pas significativement la lecture globale des résultats.

| Sous-catégorie Arts de la scène | Nombre de participant-es |
|---------------------------------|--------------------------|
| Musique                         | 133 347                  |
| Théâtre adulte                  | 153 469                  |
| Conte                           | 13 112                   |
| Humour                          | 28 679                   |
| Danse                           | 15 628                   |
| Cirque/arts de la rue           | 87 144                   |
| Jeune public                    | 77 443                   |
| Scolaire                        | 253 165                  |

Il faut noter une proportion nettement plus importante des spectacles de cirque et une fréquentation plus marquée du théâtre adulte que de la musique dans le réseau des Centres culturels que chez les opérateurs dépendant directement des arts de la scène, signe que ces deux types d'offres touchent des publics différents.



| Type d'activité               | Nombre d'activités | Nombre de participant-es | Nombre de participant-es par événement |
|-------------------------------|--------------------|--------------------------|----------------------------------------|
| Arts de la scène*             | 5 137              | 777 155                  | 151,3                                  |
| Cinéma                        | 1 282              | 173 652                  | 135,5                                  |
| Arts plastiques               | 427                | 100 182                  | 234,6                                  |
| Ateliers, conférences, stages | 3 043              | 79 253                   | 26                                     |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>9 889</b>       | <b>1 130 242</b>         | <b>/</b>                               |

\* L'intensité de diffusion en théâtre adulte, définie comme le nombre moyen de représentations par spectacle programmé, met en évidence certaines spécificités de l'offre en 2024. Ainsi, 34 Centres culturels organisent plus d'une représentation pour un même spectacle, incluant dans certains cas des propositions d'humour. Ce résultat doit toutefois être interprété à la lumière des réalités structurelles du secteur : tous les Centres culturels ne disposent pas d'une salle équipée dont ils assurent la gestion à titre exclusif. Dans ce contexte, afin de favoriser la circulation des publics et de renforcer la complémentarité entre opérateurs culturels, certains Centres développent des formules d'abonnements partagés. Celles-ci permettent aux publics d'accéder à une programmation diversifiée et de découvrir une variété de formes artistiques proposées par des structures voisines.

L'analyse des données met en évidence la place importante qu'occupent les arts de la scène au sein des Centres culturels, tant par le volume d'activités proposées que par la fréquentation qu'ils génèrent. À eux seuls, ils rassemblent près de 69 % de l'ensemble des publics accueillis, confirmant leur rôle moteur dans l'attractivité du secteur. Cette dynamique est principalement portée par la musique et le théâtre adulte, qui constituent les deux sous-catégories les plus représentées dans les programmations. Par ailleurs, la part importante du public scolaire dans ces fréquentations souligne la contribution essentielle des Centres culturels à la mise en œuvre du PECA qui en font des acteurs de médiation avec une expertise dans le large panel des actions menées vers l'école.

Au niveau du cinéma, il faut considérer la variété des situations en fonction des infrastructures disponibles dans chaque Centre culturel. La présence – ou non – d'une salle équipée à cet

effet, ainsi que l'existence éventuelle d'accords d'exploitation avec une ou plusieurs salles, influence directement l'ampleur de la diffusion cinéma déclarée. Cependant, le cinéma reste un des piliers de l'action des Centres culturels, que ce soit avec des cycles que l'on peut rapprocher des cinéclubs, des projections en plein air dans le cadre de quartiers d'été, ou encore des cycles thématiques en appui à des programmations et en lien avec des enjeux de sociétés.

La place des ateliers, conférences et stages mérite également d'être mise en avant. L'enjeu étant de permettre des conditions de participation qui respectent les personnes, favorisent l'expression et les soutiennent, les projets s'inscrivent généralement dans des temporalités plus longues et visent davantage la diversité que le nombre important de participants. La proportion de ces activités est significative et s'inscrit pleinement dans les missions fondamentales des Centres culturels.

### RÉPARTITION TERRITORIALE DE LA FRÉQUENTATION

| Province                     | Fréquentation 2024 | Nombre d'activités par province | Nombre de Centres culturels |
|------------------------------|--------------------|---------------------------------|-----------------------------|
| Brabant-Wallon               | 192 708            | 1 650                           | 13                          |
| Région de Bruxelles-Capitale | 158 176            | 1 247                           | 14                          |
| Luxembourg                   | 91 575             | 997                             | 12                          |
| Namur                        | 210 127            | 1 689                           | 20                          |
| Liège                        | 195 626            | 1 558                           | 26                          |
| Hainaut                      | 282 030            | 2 748                           | 37                          |

Ce tableau présente une répartition territoriale de la fréquentation des Centres culturels. Pour interpréter ce tableau, il faut considérer les particularités des provinces. Par exemple, le Hainaut demeure la province qui rassemble le plus grand nombre de publics en valeur absolue. Ce résultat s'explique notamment par l'importance historique de son maillage culturel, composé du plus grand nombre de Centres culturels et d'opérateurs structurant de l'offre culturelle locale. À l'inverse, la province du Luxembourg, par son étendue, sa plus faible population et les difficultés de mobilité présente un nombre d'activités logiquement plus faibles. En Région Bruxelles-Capitale, il faut considérer, le grand nombre d'opérateurs culturels présents sur le territoire.



## NOMBRE DE RÉSIDENCES

| Province                     | Résidences 2023 | Résidences 2024 |
|------------------------------|-----------------|-----------------|
| Brabant-Wallon               | 58              | 56              |
| Région de Bruxelles-Capitale | 135             | 138             |
| Luxembourg                   | 38              | 68              |
| Namur                        | 77              | 134             |
| Liège                        | 133             | 145             |
| Hainaut                      | 72              | 103             |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>513</b>      | <b>644</b>      |

En 2024, les Centres culturels ont accueilli 644 résidences, contre 513 en 2023, soit une progression significative. Cette augmentation résulte d'une combinaison entre un réel renforcement stratégique des dispositifs de résidence pour faire face aux demandes des artistes et d'un meilleur reporting des données.

Au-delà de leur volume, les résidences témoignent de l'importance des Centres culturels dans l'écosystème de la création en FW-B. Pour plusieurs opérateurs, les résidences constituent un véritable axe structurant. Une part significative des résidences concerne des artistes et compagnies issus de la FW-B, confirmant le rôle des Centres culturels comme lieux d'ancrage, de soutien et de développement de la création locale.

Les Centres culturels contribuent ainsi pleinement à l'émergence de nouvelles créations, à l'accompagnement des artistes

en développement et à la valorisation des compagnies implantées en FW-B. Cette évolution ne reflète donc pas uniquement une progression quantitative, mais bien une consolidation du rôle des Centres culturels comme acteurs essentiels de la création et de l'émergence artistique, en adéquation avec les besoins du secteur et l'évolution des pratiques professionnelles. Ils constituent des espaces de travail, d'expérimentation et de proximité, indispensables au renouvellement des formes artistiques, tant au niveau local que régional.

Au-delà de leur fonction de production et d'accompagnement artistique, les résidences participent également à la relation entre création et fréquentation. En favorisant la présence des artistes sur un territoire, elles permettent de développer des actions de médiation, des temps de rencontre et des logiques de rendez-vous avec les publics. Ce lien renforcé contribue à une meilleure compréhension des publics à la consolidation de projets artistiques porteurs de sens. À ce titre, l'indicateur des résidences éclaire donc indirectement les niveaux de fréquentation observés : il rend compte de dynamiques qualitatives à l'œuvre – fidélisation, inscription territoriale, visibilité accrue des artistes – qui ne se traduisent pas immédiatement en volumes de publics, mais qui constituent des leviers importants dans la rencontre entre Centres culturels, artistes et publics.

## PATRIMOINE & CENTRES CULTURELS

Bien que le patrimoine ne soit pas traditionnellement associé aux missions premières des Centres culturels, ces derniers y jouent un rôle moteur via une grande diversité d'actions : expositions, visites guidées, conférences, actions pédagogiques (à travers par exemple l'opération « Mon Patrimoine revisité » ou encore inventaires citoyens et projets de valorisation de la mémoire ouvrière et industrielle).

**133**  
événements  
dédiés au  
Patrimoine  
organisés au  
sein des Centres  
culturels en 2024



## CONCLUSION

La lecture de ces résultats rappelle que les Centres culturels assument par essence une pluralité de missions complémentaires. S'ils constituent des acteurs moteurs pour les arts de la scène, tels que mis en évidence par les indicateurs de fréquentation, ils remplissent également des missions de fond essentielles : ateliers, actions de participation des populations, médiation culturelle, travail au long cours avec des publics diversifiés. Ces dimensions, moins visibles dans les indicateurs quantitatifs de fréquentation, relèvent pourtant d'un champ qualitatif central, investi quotidiennement par le secteur. Si les données disponibles ne rendent pas toujours pleinement compte de cette richesse d'actions, l'AGC est attentive à la multiplicité de ces missions portées par les Centres culturels, qui participent pleinement à leur impact social, culturel et territorial en FW-B.



# LA LECTURE PUBLIQUE





## MÉTHODOLOGIE

La production des chiffres du réseau de lecture publique repose sur une collecte annuelle standardisée, réalisée directement par les bibliothécaires dans leurs rapports d'activités. Chaque opérateur – bibliothèques locales, itinérantes, spéciales et opérateurs d'appui – encode un ensemble d'indicateurs définis par le décret de 2009 : usagers individuels et collectifs, volumes de prêts, heures d'ouverture, taille des collections, acquisitions, animations, personnel, partenariats...

Ces données sont principalement issues des Systèmes Intégrés de Gestion de Bibliothèque (SIGB), logiciels centralisant la gestion des activités bibliothéconomiques (catalogage, acquisitions, prêts, retours, réservations) et permettant la génération de statistiques homogènes.

Pour certains volets, la méthodologie s'appuie sur des sources automatisées et centralisées, notamment pour les prêts interbibliothèques ou le numérique, ce qui renforce la robustesse des séries statistiques. L'ensemble des données fait l'objet d'un travail de consolidation et de contrôle par le Service de la Lecture publique : vérification des cohérences internes, correction des anomalies et harmonisation interopérateurs.

L'analyse des chiffres de fréquentation du réseau public de la lecture ne peut être isolée des conditions structurelles dans lesquelles s'exercent les activités. La compréhension des niveaux de fréquentation implique ainsi de prendre en compte les infrastructures, les collections et la couverture territoriale du réseau.

Dans cette perspective, les chiffres présentés s'attachent également à documenter ces dimensions structurelles, en complément des indicateurs de fréquentation, afin de favoriser une lecture plus contextualisée et plus fine des usages du réseau de lecture publique.

## COUVERTURE, ACCESSIBILITÉ & PARTENARIATS

|                | Nombre de communes | Nombre de communes desservies | Population desservie |
|----------------|--------------------|-------------------------------|----------------------|
| Brabant wallon | 27                 | 13                            | 282 697              |
| Bruxelles      | 19                 | 17                            | 1 070 723            |
| Hainaut        | 69                 | 49                            | 1 171 654            |
| Liège          | 75                 | 57                            | 854 095              |
| Luxembourg     | 44                 | 24                            | 225 790              |
| Namur          | 38                 | 21                            | 380 417              |
| <b>Total</b>   | <b>272</b>         | <b>181</b>                    | <b>4 004 548</b>     |

En 2024, le réseau public de la lecture couvre 181 communes sur 272, soit près de deux tiers du territoire, pour une population desservie de plus de 4 millions d'habitants. Cette implantation étendue témoigne d'un réseau solidement structuré, capable d'assurer un accès large et territorialement équilibré à la lecture publique.

La forte couverture observée à Bruxelles, ainsi que dans des provinces densément peuplées comme le Hainaut et Liège, combinée à une présence significative dans des territoires plus ruraux comme le Luxembourg ou Namur, indique que le réseau offre, dans la grande majorité des cas, un accès concret à une bibliothèque pour chacune et chacun, quels que soient le lieu de résidence ou le contexte territorial.

|                                     | Nombre de partenaires | Nombre de projets | Pourcentage  |
|-------------------------------------|-----------------------|-------------------|--------------|
| Bibliothèques                       | 562                   | 562               | 8,30 %       |
| Centres culturels                   | 205                   | 471               | 3,10 %       |
| CPAS/Communes                       | 468                   | 699               | 6,90 %       |
| Alphabétisation                     | 157                   | 226               | 2,30 %       |
| Insertion socioprofessionnelle      | 110                   | 141               | 1,60 %       |
| Éducation permanente                | 267                   | 415               | 3,90 %       |
| Centres de jeunes                   | 141                   | 210               | 2,10 %       |
| Centres pour demandeurs d'asile     | 19                    | 25                | 0,20 %       |
| Maisons de repos                    | 208                   | 316               | 3,10 %       |
| Crèches, accueillantes d'enfants... | 596                   | 495               | 8,80 %       |
| Écoles                              | 3 095                 | 4 394             | 46,10 %      |
| Écoles de devoirs                   | 106                   | 108               | 1,50 %       |
| Autres                              | 767                   | 911               | 11,40 %      |
| <b>Total</b>                        | <b>6 701</b>          | <b>8 973</b>      | <b>100 %</b> |

En 2024, le réseau de lecture publique développe une dynamique partenariale particulièrement dense, avec 6 701 partenaires mobilisés dans 8 973 projets. Les écoles constituent de loin le principal type de partenaire, avec 3 095 établissements scolaires impliqués dans 4 394 projets, soit 46,1 % de l'ensemble des projets. Ce poids confirme le rôle central de la lecture publique dans le soutien aux apprentissages, le développement du goût de lire et l'éducation culturelle des jeunes.

Les partenariats avec les crèches (596 partenaires) et les maisons de repos (208 partenaires) illustrent l'ancrage intergénérationnel du réseau, actif tant dans l'éveil culturel des tout-petits que dans le maintien du lien social avec les publics âgés. Les collaborations avec les CPAS et les communes (468 partenaires pour 699 projets) soulignent quant à elles l'importance de la dimension sociale de la lecture publique, notamment en matière d'accès à la culture, d'inclusion et de proximité territoriale. Les secteurs de l'éducation permanente, des Centres culturels, de l'alphabétisation et de l'insertion socioprofessionnelle complètent ce paysage partenarial, contribuant à toucher des publics diversifiés, parfois éloignés de la lecture ou des institutions culturelles traditionnelles.



## FRÉQUENTATION

| Territoire     | Fréquentation des animations |                                                     | Fréquentation des usagers individuels | Fréquentation des usagers collectifs |
|----------------|------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|
|                | Nombre d'animations          | Total des personnes accueillies pour les animations |                                       |                                      |
| Brabant wallon | 3 312                        | 55 303                                              | 28 846                                | 21 822                               |
| Bruxelles      | 11 069                       | 181 851                                             | 96 324                                | 51 917                               |
| Hainaut        | 15 704                       | 264 257                                             | 79 503                                | 102 318                              |
| Liège          | 17 708                       | 277 696                                             | 122 071                               | 65 306                               |
| Luxembourg     | 4 785                        | 82 017                                              | 29 187                                | 56 054                               |
| Namur          | 3 770                        | 59 286                                              | 30 749                                | 49 327                               |
| <b>Total</b>   | <b>56 348</b>                | <b>920 410</b>                                      | <b>386 680</b>                        | <b>346 744</b>                       |

En 2024, le réseau public de la lecture a organisé 56 348 animations, accueillant au total 920 410 participants. Ces chiffres témoignent d'une forte capacité du réseau à mobiliser les publics au-delà des seuls usagers inscrits, par des actions de médiation culturelle déployées sur l'ensemble du territoire.

Les provinces de Liège et de Hainaut concentrent les volumes les plus importants, tant en nombre d'animations qu'en fréquentation, avec respectivement 277 696 et 264 257 participants. Bruxelles se distingue également par une

fréquentation élevée (181 851 participants), en lien avec la densité de population et l'intensité de l'offre d'animations en milieu urbain.

Le réseau compte par ailleurs 386 680 usagers individuels et 346 744 usagers collectifs. La part importante des usagers collectifs, notamment en Hainaut, en province de Liège et en Namur, souligne le rôle central des bibliothèques dans les partenariats avec les écoles et les autres institutions, tandis que la fréquentation individuelle marquée à Bruxelles et à Liège reflète une diversité de pratiques et de profils d'usagers.



|                | Usagers de 18 à 24 ans |               |           | Usagers de 25 à 49 ans |               |            | Usagers de 50 à 64 ans |               |           | Usagers de 65 à 79 ans |               |           | Usagers de 80 ans et plus |              |           |
|----------------|------------------------|---------------|-----------|------------------------|---------------|------------|------------------------|---------------|-----------|------------------------|---------------|-----------|---------------------------|--------------|-----------|
|                | Femme                  | Homme         | Autres    | Femme                  | Homme         | Autres     | Femme                  | Homme         | Autres    | Femme                  | Homme         | Autres    | Femme                     | Homme        | Autres    |
| Brabant wallon | 890                    | 528           | 3         | 4 795                  | 1 628         | 22         | 2 096                  | 833           | 12        | 1 982                  | 845           | 7         | 458                       | 225          | 12        |
| Bruxelles      | 4 998                  | 2 709         | 0         | 13 339                 | 6 105         | 1          | 4 397                  | 2 463         | 0         | 3 403                  | 1 563         | 0         | 942                       | 367          | 0         |
| Hainaut        | 4 376                  | 2 355         | 54        | 11 432                 | 4 848         | 44         | 5 380                  | 2 353         | 15        | 4 954                  | 2 326         | 15        | 917                       | 426          | 2         |
| Liège          | 7 324                  | 3 544         | 1         | 17 999                 | 6 067         | 0          | 8 914                  | 3 627         | 0         | 9 000                  | 4 128         | 0         | 1 696                     | 940          | 0         |
| Luxembourg     | 1 604                  | 1 027         | 2         | 5 373                  | 1 310         | 3          | 2 451                  | 694           | 1         | 2 139                  | 896           | 2         | 434                       | 196          | 0         |
| Namur          | 1 312                  | 588           | 13        | 5 311                  | 1.602         | 124        | 2.277                  | 823           | 28        | 2.278                  | 967           | 31        | 471                       | 198          | 5         |
| <b>Total</b>   | <b>20 504</b>          | <b>10 751</b> | <b>73</b> | <b>58 249</b>          | <b>21 560</b> | <b>194</b> | <b>25 515</b>          | <b>10 793</b> | <b>56</b> | <b>23 756</b>          | <b>10 725</b> | <b>55</b> | <b>4 918</b>              | <b>2 352</b> | <b>19</b> |



En 2024, le profil des usagers adultes du réseau public de la lecture montre une fréquentation majoritairement féminine, toutes tranches d'âge confondues. L'analyse porte ici spécifiquement sur les publics âgés de 18 ans et plus, les publics plus jeunes s'inscrivant en grande partie dans le cadre de l'obligation scolaire, qui structure fortement leur fréquentation des bibliothèques, notamment via les partenariats avec les établissements d'enseignement.

Parmi les adultes, les 25-49 ans constituent la tranche la plus représentée, avec près de 80 000 usagers, confirmant le rôle des bibliothèques comme équipements culturels de proximité pour les adultes en âge d'activité professionnelle et familiale. Les 18-24 ans et les 50-64 ans sont également bien représentés – bien que dans des proportions inférieures à celles des 25-49 ans –, tandis que la fréquentation reste soutenue chez les 65-79 ans, traduisant une continuité des usages tout au long de la vie.

Les usagers de 80 ans et plus, bien que moins nombreux, demeurent présents dans l'ensemble des territoires, ce qui souligne l'accessibilité du réseau aux publics âgés.

La présence d'usagers déclarés dans la catégorie « autres » reste très minoritaire. Cette situation s'explique en partie par le fait que l'affirmation d'une identité de genre ne se rattachant pas aux deux catégories dominantes demeure aujourd'hui encore socialement, culturellement et administrativement délicate, ce qui tend à en limiter la visibilité dans les données statistiques. Néanmoins, le développement de cette catégorie vise précisément à rendre compte des pratiques et des activités de lecture de ces personnes, et à favoriser une représentation plus inclusive et plus fidèle de la diversité des publics du réseau.

COLLECTIONS & CIRCULATION  
DES DOCUMENTS

| Documents disponibles | 2024       |
|-----------------------|------------|
| Livres                | 10 443 458 |
| Dont acquisitions     | 506 981    |
| Dont dons             | 47 331     |
| Dont retraits         | 757 360    |
| Périodiques           | 412 229    |
| Multimédia            | 276 190    |

|                                   | Jeunesse  | Adulte    | Total      |
|-----------------------------------|-----------|-----------|------------|
| Documentaires                     | 985 845   | 2 461 674 | 3 747 519  |
| Fiction                           | 2 657 095 | 2 621 281 | 5 278 376  |
| BD                                | 737 489   | 657 116   | 1 394 605  |
| Documents imprimés exclus du prêt | 22 876    | 280 410   | 303 286    |
| Total                             | 4 403 305 | 6 020 481 | 10 723 786 |

En 2024, les collections comptent 10 723 786 documents imprimés, dont 10 443 458 livres, auxquels s'ajoutent 412 229 périodiques et 276 190 documents multimédias.

Les acquisitions représentent 506 981 livres, tandis que 757 360 documents ont été retirés des collections. Ce niveau élevé d'élagage témoigne d'une gestion active et qualitative des fonds, visant à maintenir des collections actuelles, attractives et cohérentes avec les usages.

Les fictions constituent le principal segment (5,28 millions de documents), suivies des documentaires et des bandes dessinées. La répartition jeunesse/adultes montre l'importance des collections destinées aux jeunes publics, en lien direct avec la structure dominante des usagers.



# LES MUSÉES RECONNUS EN FW-B





## MÉTHODOLOGIE

Les données présentées pour le secteur des musées sont extraites des rapports d'activités transmis par les opérateurs muséaux soutenus en Fédération Wallonie-Bruxelles conformément aux dispositions du décret du 25 avril 2019 relatif au secteur. Conformément aux modalités habituelles de rapportage, il s'agit de données portant sur l'année n-1, soit 2024, qui font l'objet d'un travail d'analyse et de suivi assuré par le Service général du Patrimoine (SGP).

Il est à noter que l'indicateur de fréquentation, bien que central dans les analyses proposées, ne rend pas compte à lui seul de l'ensemble de l'activité des musées. Celle-ci comprend également des missions essentielles mais moins visibles si l'on s'intéresse uniquement à la fréquentation, telles que la conservation et la restauration des collections, la recherche scientifique ou encore la médiation culturelle. Ces dimensions constituent des volets essentiels de l'action des opérateurs muséaux, dont l'impact ne se mesure pas directement en termes de fréquentation immédiate.

Par ailleurs, la question des infrastructures joue un rôle déterminant dans l'évolution des chiffres de fréquentation. Une fermeture, même temporaire, liée à des travaux, à des contraintes de sécurité ou à des réaménagements, entraîne mécaniquement une diminution du nombre de visiteurs. Ce type de situation n'est toutefois pas directement lisible dans les données agrégées présentées, celles-ci étant analysées à un niveau global.

**1 806 750**  
visites dans les  
musées reconnus  
en 2024

# FRÉQUENTATION DES MUSÉES PAR PROVINCE

| Territoire                   | Nombre de musées reconnus | Nombre de visiteurs en 2024 |
|------------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| Province de Hainaut          | 24                        | 480 574                     |
| Région de Bruxelles-Capitale | 11                        | 573 023                     |
| Province de Namur            | 13                        | 108 310                     |
| Province du Brabant wallon   | 4                         | 27 672                      |
| Province de Liège            | 21                        | 583 423                     |
| Province du Luxembourg       | 7                         | 33 748                      |
| <b>Total général</b>         | <b>80</b>                 | <b>1 806 750</b>            |

La fréquentation totale des musées soutenus en FW-B s'élève, pour l'année 2024, à plus de 1,8 millions de visiteurs, répartis entre 80 opérateurs<sup>1</sup>. La lecture territoriale met en évidence des écarts marqués entre les provinces, tant en volume de fréquentation qu'en densité d'opérateurs.

La province de Liège affiche les taux de fréquentation les plus haut en 2024 (583 423 visiteurs) pour 21 opérateurs.

La Région de Bruxelles-Capitale et la Province de Hainaut constituent un second ensemble, avec des niveaux de fréquentation analogues (respectivement 573 023 et 480 574 visiteurs). Il est à noter que Bruxelles concentre une fréquentation élevée avec un nombre plus restreint d'opérateurs, tandis que le Hainaut combine un volume significatif de visiteurs avec un réseau muséal plus étendu.

<sup>1</sup> Le Domaine & Musée royal de Mariemont est exclu de nos analyses, une section lui étant dédié ci-après.

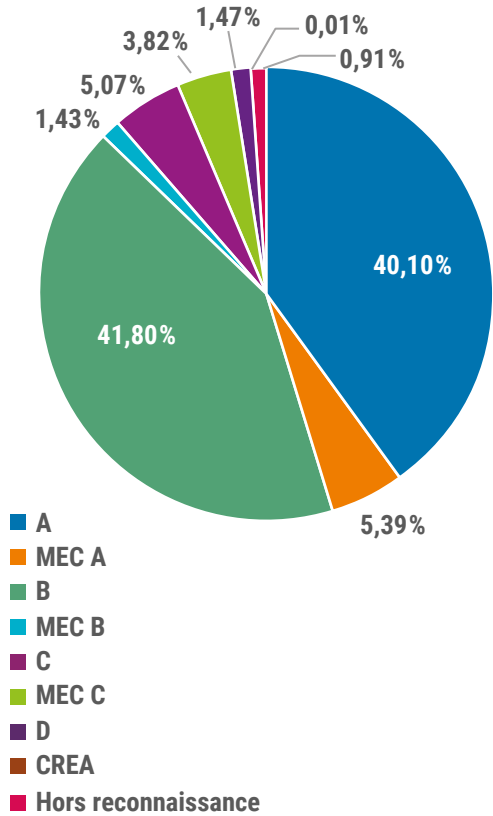
À l'inverse, les provinces du Brabant wallon, de Namur et du Luxembourg affichent des niveaux de fréquentation plus modestes.

La lecture des données de fréquentation doit également être mise en perspective avec la capacité de rayonnement des institutions. La provenance des publics, tout comme la catégorie de reconnaissance des musées, constitue un élément essentiel pour nuancer l'interprétation de ces résultats.

| Catégorie de reconnaissance | Somme des fréquentations en 2024 | Part de la fréquentation |
|-----------------------------|----------------------------------|--------------------------|
| A                           | 724 482                          | 40,1%                    |
| MEC A                       | 97 461                           | 5,39%                    |
| B                           | 755 254                          | 41,8%                    |
| MEC B                       | 25 846                           | 1,43%                    |
| C                           | 91 586                           | 5,07%                    |
| MEC C                       | 68 992                           | 3,82%                    |
| D                           | 26 609                           | 1,47%                    |
| CREA                        | 150                              | 0,01%                    |
| Hors reconnaissance*        | 16 370                           | 0,91%                    |
| <b>Total général</b>        | <b>1 806 750</b>                 | <b>100%</b>              |

\* La ligne « Hors reconnaissance » rassemble les musées qui ne relèvent d'aucune catégorie de reconnaissance définie par le décret.

Part de la fréquentation 2024 par catégorie



Les musées soutenus par la FW-B sont reconnus selon quatre catégories, de D à A, telles que définies par le décret du 25 avril 2019 relatif au secteur muséal. Le décret prévoit, en complément des catégories de reconnaissance, quatre niveaux de mise en conformité (MEC) destinés à accompagner les institutions dont le projet muséal est en cours de structuration. Ces dispositifs permettent une progression encadrée vers la reconnaissance. Le cadre décretal introduit par ailleurs un dispositif d'entrée en création muséale (CRÉA), destiné à accompagner les opérateurs dans la structuration de leur projet avant leur intégration dans le parcours de reconnaissance.

Cette classification est fondée sur le niveau de développement du projet et des missions muséales, et conditionne l'octroi des subventions qui y sont associées. La catégorie de reconnaissance constitue dès lors un élément essentiel pour contextualiser l'analyse des publics et interpréter les écarts observés entre territoires et institutions.

La fréquentation des musées soutenus est ainsi fortement concentrée dans les catégories de reconnaissance les plus élevées. Les musées de catégorie A et B représentent plus de 80 % de la fréquentation totale, illustrant leur fort rayonnement et la capacité d'accueil de leurs infrastructures.

À l'inverse, les musées reconnus en catégories C et D, ainsi que les institutions en situation de mise en conformité, enregistrent des niveaux de fréquentation plus modestes, tout en regroupant une part importante des opérateurs du secteur. Enfin, le dispositif de création muséale, centré sur des projets émergents, demeure logiquement marginal en termes de publics accueillis.





# LE DOMAINE & MUSÉE ROYAL DE MARIEMONT





## MÉTHODOLOGIE

Les données présentées ci-dessous sont issues du rapport d'activités 2025 du Domaine & Musée royal de Mariemont. Elles portent sur l'ensemble des entrées muséales, des actions de médiation ainsi que sur les dispositifs hors les murs, dont le Muséobus. L'année 2025 est marquée par une fermeture temporaire du Musée de plus de trois mois (du 18 août au 21 novembre), liée à des travaux d'infrastructure, élément contextuel déterminant pour l'interprétation des niveaux de fréquentation observés.

### FRÉQUENTATION GLOBALE DU MUSÉE

| Indicateur                                 | Valeur 2025 |
|--------------------------------------------|-------------|
| Fréquentation totale                       | 37 653      |
| Visiteurs individuels                      | 23 601      |
| Visiteurs en groupe                        | 14 052      |
| Part du public scolaire (dans les groupes) | 8 596       |

La fréquentation globale du Musée royal de Mariemont atteint, en 2025, un total de 37 653 visiteurs. Ce résultat traduit une stabilité par rapport aux années 2022-2024, malgré les contraintes subies durant l'exercice, en particulier la fermeture temporaire des espaces muséaux. Il confirme la capacité du Musée à maintenir son attractivité sur des périodes d'ouverture plus restreintes, grâce à une programmation ciblée, à une communication adaptée et à un ancrage désormais bien établi dans les habitudes de fréquentation des publics, comme en témoigne le nouveau record mensuel atteint en mars 2025 (7 093 visiteurs).

Cette dynamique s'inscrit dans une progression structurelle de la fréquentation par rapport à la décennie 2010, durant laquelle celle-ci se situait autour des 27 000 visiteurs annuels. Elle traduit les effets d'une diversification de l'offre culturelle et d'une stratégie de promotion plus engageante, notamment en direction des publics individuels et familiaux. Elle s'accompagne d'un renforcement sensible de la visibilité de l'institution, attesté notamment par sa présence numérique (près de 260 000 consultations du site Web en 2025 et plus de 15 400 abonnés sur Facebook).

Avec  
**37 653**  
visites en 2025,  
le Musée royal  
de Mariemont  
maintient un niveau  
de fréquentation  
stable, malgré  
une fermeture  
prolongée

Au-delà des seuls espaces muséaux, l'impact public du Domaine doit être appréhendé dans sa globalité. Une étude récente menée par l'Observatoire des politiques culturelles montre que le site accueille environ dix fois plus de visiteurs dans ses espaces extérieurs, confirmant ainsi le rôle majeur du Domaine comme lieu de fréquentation culturelle, sociale et récréative.

La répartition équilibrée entre visiteurs individuels, groupes scolaires et dispositifs hors les murs témoigne de la solidité du modèle développé par le Domaine & Musée royal de Mariemont. La médiation culturelle, sous toutes ses formes, apparaît comme un levier central dans l'élargissement et la fidélisation des publics, en cohérence avec les missions de service public et de démocratisation culturelle de l'institution.

RÉPARTITION DES PUBLICS INDIVIDUELS PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

| Origine des visiteurs individuels | Nombre de visiteurs | Part de la fréquentation |
|-----------------------------------|---------------------|--------------------------|
| Wallonie                          | 15 546              | 66 %                     |
| Région de Bruxelles-Capitale      | 4 061               | 17 %                     |
| Flandre                           | 3 017               | 13 %                     |
| Autres pays européens             | 895                 | 3 %                      |
| Hors Europe                       | 82                  | 1 %                      |
| Total                             | 23 601              | 100 %                    |

L'origine géographique des publics individuels met en évidence un fort ancrage territorial en Wallonie, qui concentre près de deux tiers des visiteurs. La Région de Bruxelles-Capitale et la Flandre représentent ensemble près d'un tiers de la fréquentation individuelle, indiquant une capacité d'attraction extérieure significative. La part plus limitée des publics internationaux s'explique notamment par la localisation du site, en dehors des grands centres urbains, ainsi que par le contexte spécifique de l'année 2025, marqué par une longue période de fermeture.

PUBLICS SCOLAIRES ACCUEILLIS AU MUSÉE

| Niveau d'enseignement | Nombre d'élèves | Part de la fréquentation |
|-----------------------|-----------------|--------------------------|
| Maternel              | 1 189           | 11,5 %                   |
| Primaire              | 2 353           | 32,7 %                   |
| Secondaire            | 4 636           | 51,7 %                   |
| Supérieur             | 399             | 0,2 %                    |
| Enseignement adapté   | 19              | 3,9 %                    |
| Total                 | 8 596           | 100 %                    |

Les publics scolaires constituent un pilier central de la fréquentation du Musée royal de Mariemont. En 2025, le Musée a accueilli 8 596 élèves, soit une baisse d'environ 36 % par rapport à la moyenne des années 2022-2024, dans un contexte marqué par la fermeture prolongée des espaces muséaux en pleine période scolaire. Ces publics continuent néanmoins de représenter une part substantielle de l'activité, principalement portée par l'enseignement secondaire et primaire. Cette répartition souligne le rôle structurant du Musée dans le cadre du Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique (PECA) et confirme son

positionnement comme acteur de référence en matière de médiation patrimoniale et culturelle à destination des établissements scolaires. La diversité des niveaux accueillis témoigne également de la capacité de l'institution à adapter ses contenus et ses dispositifs pédagogiques à des publics variés.

FRÉQUENTATION DU MUSÉOBUS (HORS LES MURS)

| Indicateur                                                                                           | Valeur 2025 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Visiteurs totaux                                                                                     | 10 863      |
| Élèves accueillis                                                                                    | 10 592      |
| Part du public maternel                                                                              | 6%          |
| Part du public primaire                                                                              | 69%         |
| Part du public secondaire                                                                            | 8%          |
| Part du public de l'enseignement spécialisé (maternel, primaire et secondaire)                       | 9%          |
| Part des enseignants accompagnants                                                                   | 5%          |
| Part des établissements hors école (structures d'accueil reconnues par l'AGAAJ, l'ONE, l'AVIQ, etc.) | 3%          |

Le Muséobus occupe une place stratégique dans l'extension territoriale de l'action culturelle de Mariemont. En 2025, il a permis de toucher plus de 10 800 visiteurs, en très grande majorité scolaires, avec une prédominance marquée du public primaire. Ce dispositif hors les murs a joué un rôle particulièrement important dans le contexte de la fermeture temporaire du Musée, en garantissant la continuité de l'offre pédagogique et en contribuant à l'égal accès à la culture sur l'ensemble du territoire de la FW-B. Il démontre pleinement la complémentarité entre fréquentation in situ et médiation décentralisée.



Le Domaine & Musée royal de Mariemont intègre plusieurs formes d'évaluations qualitatives des publics, combinant des enquêtes structurées de satisfaction, des dispositifs continus de recueil des retours visiteurs et une analyse issue des pratiques de médiation et de participation citoyenne. À titre d'exemple, l'exposition *Bouddha. L'expérience du Sensible*, qui a accueilli sur sept mois plus de 30 000 visiteurs, s'appuie sur un dispositif d'évaluation particulièrement robuste, avec près de 1 900 formulaires exploitables. Les résultats mettent en évidence un niveau de satisfaction élevé, 75 % des répondants attribuant une note supérieure à 80 %, tandis que 93 % d'entre eux recommandent la visite. Ce constat est confirmé par les dispositifs de recueil permanent (borne interactive, livre d'or numérique), qui font apparaître un très haut niveau de satisfaction globale. L'ensemble de ces éléments complète les données quantitatives de fréquentation et vise à rendre compte de la qualité de l'expérience vécue par les usagers.

MUSEUMPASSMUSÉES ET FIDÉLISATION DES PUBLICS

| Indicateur                                            | Valeur 2025 |
|-------------------------------------------------------|-------------|
| Visiteurs via <a href="#">museumPASSmusées</a>        | 3 544       |
| Part du museumPASSmusées dans la fréquentation totale | 15 %        |
| Évolution annuelle                                    | +35 %       |
| Public ≥ 65 ans                                       | 54 %        |
| Note de satisfaction moyenne                          | 4,4 / 5     |

Le MuseumPASSmusées s'affirme comme un outil structurant de fidélisation, représentant 15 % de la fréquentation totale en 2025 et affichant une progression annuelle significative. Son impact est particulièrement notable auprès des publics seniors, qui constituent plus de la moitié des utilisateurs. La satisfaction exprimée par ces visiteurs confirme la pertinence du dispositif dans la stratégie globale d'accessibilité et d'ouverture de l'offre muséale, tout en contribuant à attirer des publics provenant de l'ensemble du territoire belge.





## LETTRES ET LIVRE





## MÉTHODOLOGIE

La question de la fréquentation dans le champ des lettres et du livre demeure complexe, tant en ce qui concerne la nature et le périmètre des données à collecter qu'en ce qui concerne la méthodologie à mettre en œuvre pour ce faire. Qu'ajouter en effet aux chiffres produits par le réseau de lecture publique ? S'agit-il de mesurer le lectorat atteint par les œuvres dont l'écriture et/ou l'édition ont été soutenues, de quantifier les publics présents en librairies labellisées et dans les autres lieux de diffusion littéraire subventionnés, ou encore d'évaluer les publics touchés par les actions de promotion de la lecture développées ou financées par la FW-B en dehors des bibliothèques reconnues ? Les indicateurs pertinents à récolter et le cadre d'analyse nécessaire à leur interprétation sont en cours d'élaboration.

Dans l'attente, les chiffres proposés ci-dessous visent à donner un premier aperçu de l'état du secteur et à prendre le pouls de sa vitalité. Ils proviennent essentiellement de deux types de sources : d'une part, les statistiques annuelles produites par le Partenariat interprofessionnel du Livre et de l'Édition numérique (PILEn) et l'Association des Éditeurs belges (ADEB) ; d'autre part, les données communiquées dans leurs bilans d'activité par les principaux opérateurs de promotion et de diffusion littéraires soutenus structurellement par la FW-B.

## LES CHIFFRES-CLÉS DE LA PRODUCTION ET DU MARCHÉ DU LIVRE

Les statistiques fournies par l'ADEB et le PILEn ont pour objet la production des maisons d'édition belges francophones (nombre de titres édités, chiffres d'affaires global et par segments, etc.) ainsi que le marché du livre en FW-B (livres achetés en FW-B directement auprès des maisons d'édition et dans différentes catégories de points de vente physiques et en ligne). Soulignons à ce

propos que la publication ou la vente d'un livre ne garantit ni sa lecture, ni l'activation de son potentiel culturel, ni l'impact qu'il peut avoir sur les individus. Aussi, les données disponibles ne reflètent-elles qu'imparfaitement la réalité des usages.

Les chiffres de la production éditoriale belge francophone nous indiquent que le secteur du livre présente entre 2022 et 2024 une forme de stabilité, avec un chiffre d'affaires total progressant de 322,25 M€ à 333,01 M€. Ce relatif statu quo masque toutefois une réalité plus fragile : sans le succès exceptionnel des livres du Dr Philippe Boxho, le secteur afficherait un résultat à la baisse, qu'il conviendrait par ailleurs d'appréhender au regard de l'inflation réelle sur la même période. Des différences s'observent en outre entre marchés intérieur et extérieur : les ventes de titres en français sous format papier réalisées par nos éditeurs sur le marché belge se maintiennent alors que celles réalisées à l'export sont en contraction. Des variations existent également en fonction des segments éditoriaux : si la littérature générale est en croissance, la littérature de jeunesse et la bande dessinée, en revanche, reculent.

Les chiffres de ventes de livres en FW-B révèlent, de 2022 à 2024, une légère progression en termes de montants et, a contrario, un certain recul en termes d'exemplaires. Ce constat général est valable plus spécifiquement pour les librairies de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> niveau, c'est-à-dire pour le circuit de distribution dont relèvent notamment les librairies labellisées : le nombre d'exemplaires vendus a baissé de 6% entre 2022 et 2024 tandis que leur chiffre d'affaires demeure relativement stable (+0,5%). En ce qui concerne l'impact des différents segments, plusieurs tendances observées

## PLACE ÉCONOMIQUE DU LIVRE EN BELGIQUE – BILAN ADEB-PILEN<sup>2</sup>

| Indicateur                                                                     | 2022              | 2023              | 2024              |
|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Chiffre d'affaires (CA) total éditeurs belges francophones</b>              | <b>322,25 M€</b>  | <b>330,9 M€</b>   | <b>333,01 M€</b>  |
| CA du livre papier en français vendus en Belgique                              | 54,36 M€          | 55,62 M€          | 56,72 M€          |
| CA du livre papier en français vendus à l'export                               | 124,56 M€         | 125,63 M€         | 122,24 M€         |
| CA papier en Belgique en littérature générale (toutes langues confondues)      | 1,37 M€           | 1,62 M€           | 3,11 M€           |
| CA papier en Belgique en français en BD                                        | 11,66 M€          | 12,21 M€          | 10,27 M€          |
| CA papier en Belgique en français en littérature jeunesse                      | 1,72 M€           | 1,49 M€           | 1,44 M€           |
| <b>Chiffre total de ventes de livres en FW-B en montant</b>                    | <b>221 M€</b>     | <b>219 M€</b>     | <b>222,5 M€</b>   |
| <b>Chiffre total de ventes de livres en FW-B en exemplaires</b>                | <b>17,8 M ex.</b> | <b>17,2 M ex.</b> | <b>17,1 M ex.</b> |
| <b>Chiffre de ventes de livres des librairies de niveau 1 et 2 en montant*</b> | <b>83,4 M€</b>    | <b>84,5 M€</b>    | <b>83,8 M€</b>    |
| <b>Chiffre de ventes de livres des librairies de niveau 1 et 2 en volumes*</b> | <b>6,2 M ex.</b>  | <b>6,03 M ex.</b> | <b>5,8 M ex.</b>  |

\* Les librairies de niveau 1 regroupent les librairies dont la majorité du chiffre d'affaires est réalisé par la vente de livres. Les librairies labellisées sont donc des librairies de niveau 1. Les librairies de niveau 2 regroupent celles qui vendent majoritairement des titres de presse et consacrent une partie de leur surface commerciale à la vente d'autres produits, dont les livres.

au niveau de la production se confirment : la littérature générale, tirée par le grand format, la *new romance* et les titres de Philippe Boxho, porte la croissance du marché alors que la littérature de jeunesse et la bande dessinée sont en déclin.

Ces données sont représentatives de la santé financière des opérateurs, laquelle n'est évidemment pas sans influencer la diversité de l'offre accessible aux populations de la FW-B et, partant, la consommation effective de cette offre. Globalement, ces chiffres suggèrent que les achats se concentrent sur des genres et des titres à succès.

### LA FRÉQUENTATION DES ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR LES OPÉRATEURS DE DIFFUSION ET PROMOTION LITTÉRAIRES

Les foires et événements littéraires soutenus par le Service général des Lettres et du Livre ont confirmé en 2024 leur rôle central dans la visibilité du secteur du livre en FW-B. La Foire du Livre de Bruxelles demeure le rendez-vous majeur, rassemblant 75 000 visiteurs, complétés par 10 000 personnes participant aux rencontres, et un écosystème professionnel composé de 1 000 auteurs et autrices, 440 maisons d'édition

et 372 exposants. Ces chiffres illustrent l'importance de cette plateforme dans la mise en relation des publics, des professionnels et des opérateurs du secteur. Le volume des tickets téléchargés (40 367) confirme également une dynamique d'engagement forte et stable.

À côté de cet événement phare, Mon's Livre poursuit son implantation comme deuxième grand salon littéraire francophone en Belgique, attirant 20 000 visiteurs, 450 autrices et auteurs et 135 acteurs du livre pour sa 12<sup>e</sup> édition, assortis de conférences, dédicaces et d'une soirée cinéma fédérant 120 participantes et participants. L'ampleur croissante de ce salon atteste de l'élargissement de l'offre littéraire en Wallonie et de la vitalité des réseaux locaux et régionaux du livre.

Enfin, plusieurs festivals spécialisés (Poetik Bazar, Maelström, Midis de la Poésie, les Fugueurs du livre, etc.) ont renforcé la diversité de l'offre culturelle, bien que des données chiffrées de fréquentation ne soient pas systématiquement disponibles dans les remontées actuelles. Leur présence témoigne néanmoins d'un paysage littéraire riche, pluriel et structuré, où la poésie, la performance et l'expérimentation éditoriale trouvent un espace d'expression complémentaire aux grandes foires. Cette diversité contribue à toucher des publics variés et à enrichir les formes de médiation littéraire proposées sur le territoire.

<sup>2</sup> L'ADEB (Association des éditeurs belges) et le PILEn (Partenariat Interprofessionnel du Livre et de l'Édition numérique) sont deux organismes clés du secteur de l'édition francophone en Belgique. L'ADEB représente et défend les éditeurs professionnels, tandis que le PILEn accompagne la mutation numérique et professionnelle de la chaîne du livre.

| Opérateur                                            | Nombre d'animations | Nombre d'ateliers/stages | Nombre d'évènements | Fréquentation totale |
|------------------------------------------------------|---------------------|--------------------------|---------------------|----------------------|
| CBBB – Centre Belge de la BD                         | 805                 | 105                      | 16                  | 238 415              |
| Le Wolf – Maison de la littérature de jeunesse       | 369*                | 99*                      | 39                  | 6 725*               |
| Les Midis de la Poésie                               | n.d.                | 8                        | 42                  | 3 260                |
| ATI – Ateliers du Texte et de l'Image                | 40                  | 3                        | 9                   | n.d.                 |
| Comptoir des petits éditeurs et des métiers du livre | n.d.                | n.d.                     | 18                  | 5 723                |
| Maison du Livre                                      | n.d.                | 49                       | 26                  | 3 059                |
| Maison de la Poésie et de la langue française        | n.d.                | n.d.                     | n.d.                | 7 530                |

\* Chiffre de fréquentation du jeune public.

Les données collectées auprès des opérateurs restent très hétérogènes et parfois lacunaires : certains fournissent un décompte précis du nombre d'ateliers ou d'animations, tandis que d'autres ne transmettent que des données de fréquentation ou des listes d'activités sans quantification standardisée. Cette diversité limite les comparaisons directes, mais elle met en évidence un secteur particulièrement actif et engagé dans la médiation culturelle.

Les volumes d'activités permettent toutefois d'identifier plusieurs pôles structurants. Le Centre Belge de la Bande Dessinée se distingue avec plus de 900 actions documentées, dont 805 animations et 105 ateliers, tandis que Le Wolf confirme sa place centrale dans la littérature de jeunesse avec plus de 450 animations et 10 stages. Les Ateliers du Texte et de l'Image présentent une dynamique riche mêlant expositions, visites guidées, ateliers ou salons, même si la formalisation statistique y est plus partielle. D'autres opérateurs documentent surtout leurs fréquentations plutôt que les volumes d'actions, ce qui témoigne d'une diversité de pratiques de rapportage.

## FOIRE DU LIVRE DE BRUXELLES – FRÉQUENTATION 2024

75 000 visiteurs grand public

40 367 tickets téléchargés

10 000 participant·es aux rencontres (conférences, échanges, tables rondes)

1 000 auteur·ices & invité·es

440 maisons d'édition représentées

372 exposants (opérateurs, éditeurs, institutions, libraires)

La Foire du Livre reste le plus grand évènement littéraire francophone du pays, combinant une forte affluence du public et une présence professionnelle particulièrement dense.

### SCOLAIRE

| Programme                               | Nombre de rencontres | Nombre d'écoles | Nombre d'élèves |
|-----------------------------------------|----------------------|-----------------|-----------------|
| Auteurs en classe                       | 714                  | 233             | 16 973          |
| La Plume au bout de la langue           | 101                  | 87              | 4 388           |
| Langues & cultures régionales en classe | 100                  | 29              | 1 821           |
| Appel à projets PECA-Lecture 2024/2025  | n.d.                 | 35              | 1 919           |

Organisé en régie directe par le Service général des Lettres et du Livre, le scolaire constitue le volet le plus solide et le mieux documenté des activités du secteur en 2024. Il touche un nombre important d'élèves sur l'ensemble du territoire et couvre des approches variées : rencontres d'autrices et auteurs, ateliers de création, découvertes culturelles ou encore projets de créativité linguistique. Elles représentent un outil central d'accès à la lecture, d'éveil littéraire, de renforcement de l'appropriation linguistique et d'ouverture culturelle pour les jeunes publics.

Le programme « Auteurs en classe » reste de loin le dispositif le plus structurant, avec 714 rencontres organisées dans 233 écoles, touchant 16 973 élèves de tous niveaux d'enseignement. Il constitue le pilier de la médiation scolaire autour de la littérature. Les ateliers d'écriture de « La Plume au bout de la langue » complètent ce dispositif en mobilisant 4 388 élèves à travers 101 ateliers organisés dans 87 écoles, renforçant la pratique d'écriture et la créativité des jeunes. De leur côté, les actions « Langues et cultures régionales en classe » maintiennent un ancrage territorial fort, avec 100 rencontres, 29 écoles concernées et 1 821 élèves sensibilisés aux patrimoines linguistiques régionaux.



## LE PARCOURS D'ÉDUCATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE





## MÉTHODOLOGIE

Les chiffres présentés ci-dessous s'appuient sur le Particip'PECA, l'outil de mesure instauré par le Décret relatif au Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique adopté le 13 octobre 2022, mais également sur les données brutes recueillies auprès des opérateurs majeurs ainsi qu'auprès des différents services de l'AGC. Le Particip'PECA contribue, aux côtés d'autres sources issues de l'Administration générale de la Culture, à établir chaque année un cadastre complet des démarches culturelles et artistiques menées dans les établissements scolaires de la FW-B. Les données exploitées ont été collectées tout au long de l'année scolaire 2024-2025 auprès de différentes sources complémentaires : le Service de pilotage du PECA, les services internes de l'AGC, les Référents Scolaires, ainsi que les opérateurs culturels et les artistes ayant répondu aux appels à projets de la FW-B. Certains opérateurs volontaires ont également contribué à l'enrichissement de cette collecte.

Pour chaque activité recensée, les informations suivantes ont été rassemblées : le numéro FASE de l'implantation scolaire concernée, les niveaux d'enseignement impliqués – de la 1<sup>re</sup> maternelle à la 7<sup>e</sup> secondaire – ainsi que le nombre d'élèves participants. La structuration de ces données permet un traitement homogène, facilitant leur filtrage, leur tri et leur exploitation en vue de produire un état des lieux précis et comparable d'une année à l'autre. Les données contextuelles relatives aux établissements scolaires, à savoir leur nom, leur adresse, leur effectif total et leur indice socio-économique (ISE), ont été fournies par l'Administration générale de l'Enseignement. Leur intégration est essentielle, car elle permet de croiser les résultats avec des indicateurs structurels et d'affiner l'interprétation des dynamiques observées sur le terrain, en particulier en matière d'équité territoriale et sociale.

**2 009 854**  
élèves touchés  
par une  
expérience  
culturelle et  
artistique en  
2024-2025

# IMPLANTATIONS SCOLAIRES ET ÉLÈVES TOUCHÉS PAR TERRITOIRE

| Par province         | Nombre d'implantations | Nombre d'implantations touchées | %          | Nombre d'élèves | Nombre d'élèves touchés | %           |
|----------------------|------------------------|---------------------------------|------------|-----------------|-------------------------|-------------|
| Brabant wallon       | 286                    | 227                             | 79%        | 73 353          | 206 243                 | 281%        |
| Bruxelles            | 625                    | 459                             | 73%        | 205 116         | 308 501                 | 150%        |
| Hainaut              | 1 375                  | 746                             | 54%        | 258 000         | 567 092                 | 220%        |
| Liège                | 971                    | 581                             | 60%        | 195 230         | 476 745                 | 244%        |
| Luxembourg           | 421                    | 398                             | 95%        | 60 872          | 225 755                 | 371%        |
| Namur                | 562                    | 347                             | 62%        | 95 140          | 225 518                 | 237%        |
| <b>Total général</b> | <b>4 240</b>           | <b>2 758</b>                    | <b>65%</b> | <b>887 711</b>  | <b>2 009 854</b>        | <b>226%</b> |

Le dépassement du seuil des 200 % indique qu'un élève bénéficie en moyenne de deux activités culturelles au cours de l'année scolaire. Toutefois, il convient de rappeler que cette moyenne masque une répartition inégale : certaines classes profitent de plusieurs expériences culturelles, tandis que d'autres n'en connaissent aucune.

Il importe dès lors de replacer cette donnée dans le contexte des disparités économiques, sociologiques et géographiques qui caractérisent le territoire de la FW-B.

Au cours de l'année scolaire 2024- 2025, les élèves de la FW-B ont bénéficié de 2 009 854 expériences culturelles et artistiques, soit l'équivalent de 226 % de la population scolaire. La dynamique observée l'année précédente se confirme : le nombre d'expériences enregistrées passe de 1,2 million à plus de 2 millions.

Cette progression s'inscrit dans la montée en puissance progressive du budget alloué au PECA<sup>3</sup>, conformément à l'évolution programmée de sa trajectoire budgétaire. Il convient également de souligner l'apport déterminant de certains opérateurs majeurs, tels que les Jeunesses Musicales, dont l'expertise et la capacité d'action, consolidées par plusieurs décennies d'activité, contribuent de manière significative à l'augmentation du volume d'expériences proposées.

3 Le Gouvernement de la FW-B a décidé de réviser la trajectoire budgétaire du PECA. Initialement prévue pour atteindre sa pleine mise en œuvre en 2030, celle-ci est désormais prolongée et s'étendra jusqu'en 2035. En outre, la diminution des subventions allouées aux Fédérations de Pouvoirs Organisateur, qui se répercute directement sur le nombre de relais au sein des différentes plateformes, met en risque la progression, voire le maintien, de la dynamique PECA.



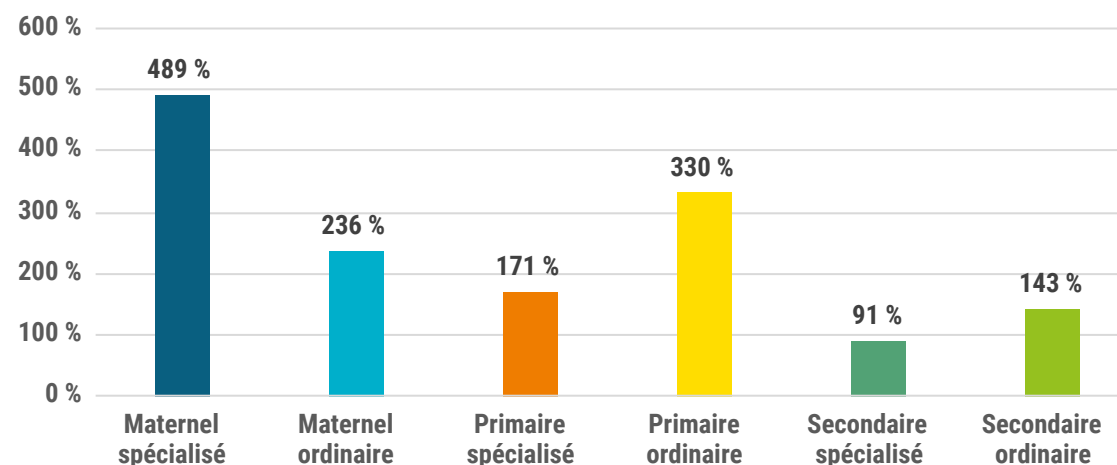
Un travail conséquent demeure nécessaire pour atteindre les élèves qui restent non touchés, afin qu'ils puissent, au minimum une fois par an, exercer pleinement leurs droits culturels. Parce qu'il constitue un chantier majeur de l'École, le PECA maintient une ambition universelle : garantir l'accès de chaque élève à la culture, indépendamment de son lieu de vie, de son environnement social ou des ressources de son établissement.

À l'échelle du territoire, au cours de l'année scolaire écoulée, 2 742 implantations scolaires sur les 4 240 ont été touchées par au moins une expérience culturelle et artistique soit 65 % du réseau. S'il on s'intéresse à la couverture territoriale cumulée depuis le lancement du PECA en 2022, ce pourcentage monte à 95 %. Ce qui reflète la capacité des opérateurs culturels à assurer une offre de proximité.

Une nuance importante doit être apportée concernant l'indicateur « implantation ». Dans la configuration actuelle de l'outil, dès lors qu'une seule classe d'une implantation participe à une activité culturelle, l'ensemble de l'implantation est considéré comme bénéficiaire. Cette approche, bien que fonctionnelle, ne rend qu'imparfaitement compte de la réalité de la participation au PECA, où l'engagement des enseignantes et enseignants demeure déterminant. À ce titre, les rencontres Culture-École jouent un rôle essentiel en facilitant le dialogue entre les mondes de la culture et de l'enseignement, et en consolidant des collaborations durables entre les deux secteurs.

Ce niveau de couverture résulte notamment du travail mené par les dix plateformes territoriales, qui concertent les acteurs locaux et élaborent une offre adaptée aux réalités propres à chaque zone. Ces réalités territoriales sont prises en considération afin d'apporter des réponses concrètes aux obstacles identifiés sur le terrain. La mobilité, notamment, constitue un exemple particulièrement révélateur des disparités locales et des ajustements nécessaires pour garantir l'accès des élèves à l'offre culturelle. Face à cet enjeu, deux types de réponses sont données : d'une part, la venue d'opérateurs culturels dans les écoles, une pratique indispensable dans les zones où les déplacements des élèves vers les lieux culturels sont difficiles ; d'autre part, la mise en place de solutions de transport adaptées aux spécificités territoriales, comme en province du Luxembourg, où des dispositifs durables sont étudiés et développés pour améliorer l'accessibilité culturelle.

### ÉLÈVES TOUCHÉS PAR NIVEAU



Les données de taux d'élèves touchés par niveau mettent en évidence une diminution quasi-graduelle des pourcentages de la maternelle vers l'enseignement secondaire. Cette tendance s'explique notamment par le fait que l'obligation d'intégrer au moins une activité PECA – formalisée dans les contrats d'objectifs – n'était pas encore entrée en vigueur dans l'enseignement secondaire, qu'il soit ordinaire ou spécialisé. La mise en œuvre progressive de cette obligation accompagne l'évolution de la trajectoire budgétaire du PECA, un des chantiers du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Il est toutefois à noter que l'AGC propose une offre accessible à l'ensemble des élèves de la FW-B, indépendamment du niveau d'enseignement. L'enjeu actuel porte dès lors sur l'adaptation et l'appropriation de cette offre par les publics concernés. À cet effet, des journées de rencontre et de formation sont organisées, tandis que les plateformes de concertation réunissant les référents scolaires et culturels poursuivent leur travail de mise en lien et d'accompagnement.

Les données récoltées reflètent également la diversité des activités culturelles proposées aux élèves. Des disciplines telles que les arts plastiques, le cinéma, le théâtre ou la musique, aux activités comme les rencontres avec des autrices et auteurs ou les visites de bibliothèques et de musées, l'éventail d'actions disponibles est large. Cette richesse permet aux enseignantes et enseignants de choisir les activités les plus pertinentes pour construire le parcours culturel de leurs élèves.

On doit également noter, parmi les dispositifs mobilisés, la circulation de matériel au sein des écoles, directement pris en main par les enseignantes et enseignants. À ce jour, on dénombre plus de cinquante musées portatifs ainsi qu'une vingtaine de valises pédagogiques du Musée royal de Mariemont, mis à disposition des établissements et utilisés de manière autonome dans les classes. De ce fait, la circulation de ce matériel reste difficile à quantifier de manière exhaustive. Son utilisation n'est en effet pas rapportée, puisque la charge du rapportage n'incombe pas aux écoles.



| DISPOSITIFS DEPLOYÉS                                  |  | 2023-2024                       |                            | 2024-2025                       |                            | Différence | 2023-2024               |                    | 2024-2025               |                    | Différence |
|-------------------------------------------------------|--|---------------------------------|----------------------------|---------------------------------|----------------------------|------------|-------------------------|--------------------|-------------------------|--------------------|------------|
| Dispositifs                                           |  | Nombre d'implantations touchées | % d'implantations touchées | Nombre d'implantations touchées | % d'implantations touchées |            | Nombre d'élèves touchés | % d'élèves touchés | Nombre d'élèves touchés | % d'élèves touchés |            |
| Recensement Administration générale de l'Enseignement |  | 4 190                           |                            | 4 240                           |                            | 50         | 887 264                 |                    | 887 711                 |                    | 447        |
| Total (impl.différentes touchées/el. touchés)         |  | 2 592                           | 61,86%                     | 2 758                           | 65,05%                     | 166        | 1 913 128               | 215,62%            | 2 009 854               | 226,41%            | 96 726     |
| Étincelles                                            |  | 43                              | 1,03%                      | 29                              | 0,68%                      | -14        | 1 923                   | 0,22%              | 1 304                   | 0,15%              | - 619      |
| Melies                                                |  | 161                             | 3,84%                      | 66                              | 1,56%                      | -95        | 2 204                   | 0,25%              | 2 258                   | 0,25%              | 54         |
| Esquisses                                             |  | 112                             | 2,67%                      | 122                             | 2,88%                      | 10         | 7 579                   | 0,85%              | 7 167                   | 0,81%              | - 412      |
| Ariane                                                |  | 161                             | 3,84%                      | 166                             | 3,92%                      | 5          | 8 858                   | 1,00%              | 8 458                   | 0,95%              | - 400      |
| Slam/Quartz*                                          |  | 36                              | 0,86%                      | 35                              | 0,83%                      | -1         | 1 542                   | 0,17%              | 983                     | 0,11%              | - 559      |
| Journalistes en herbe                                 |  | 91                              | 2,17%                      | 93                              | 2,19%                      | 2          | 2 768                   | 0,31%              | 2 988                   | 0,34%              | 220        |
| Bataille des livres                                   |  | 78                              | 1,86%                      | 67                              | 1,58%                      | -11        | 2 652                   | 0,30%              | 2 617                   | 0,29%              | - 35       |
| Mon patrimoine revisité                               |  | 33                              | 0,79%                      | 30                              | 0,71%                      | -3         | 928                     | 0,10%              | 928                     | 0,10%              |            |
| Créa-lisons                                           |  | 81                              | 1,93%                      | 79                              | 1,86%                      | -2         | 2 276                   | 0,26%              | 2 113                   | 0,24%              | - 163      |
| Prix des lycéens littérature/cinéma*                  |  | 126                             | 3,01%                      | 59                              | 1,39%                      | -67        | 6 628                   | 0,75%              | 2 139                   | 0,24%              | - 4 489    |
| Opérateurs thématiques et territoriaux                |  | 1 014                           | 24,20%                     | 1 056                           | 24,91%                     | 42         | 89 377                  | 10,07%             | 95 826                  | 10,79%             | 6 449      |
| Petits Musées Portatifs                               |  |                                 | 0,00%                      |                                 | 0,00%                      | 0          |                         | 0,00%              | 5 350                   | 0,60%              | 5 350      |
| Référents scolaires                                   |  | 264                             | 6,30%                      | 687                             | 16,20%                     | 423        | 26 727                  | 3,01%              | 79 702                  | 8,98%              | 52 975     |
| Vis ton patrimoine                                    |  |                                 | 0,00%                      | 7                               | 0,17%                      | 7          |                         | 0,00%              | 414                     | 0,05%              | 414        |
| Cap sur nos trésors                                   |  |                                 | 0,00%                      | 23                              | 0,54%                      | 23         |                         | 0,00%              | 519                     | 0,06%              | 519        |
| La plume au bout de la langue                         |  | 100                             | 2,39%                      | 73                              | 1,72%                      | -27        | 5 242                   | 0,59%              | 3 279                   | 0,37%              | - 1 963    |
| Langues et cultures régionales en classe              |  | 37                              | 0,88%                      | 31                              | 0,73%                      | -6         | 1 776                   | 0,20%              | 1 464                   | 0,16%              | - 312      |
| Auteur en classe (fondamental)                        |  | 296                             | 7,06%                      | 37                              | 0,87%                      | -259       | 18 418                  | 2,08%              | 2 142                   | 0,24%              | - 16 276   |
| Classes résidentielles d'immersion artistique         |  | 25                              | 0,60%                      |                                 | 0,00%                      | -25        | 946                     | 0,11%              |                         | 0,00%              | - 946      |
| Classes culture-nature                                |  |                                 | 0,00%                      | 33                              | 0,78%                      | 33         |                         | 0,00%              | 1 326                   | 0,15%              | 1 326      |
| Musée Royal de Mariemont                              |  | 73                              | 1,74%                      | 67                              | 1,58%                      | -6         | 4 434                   | 0,50%              | 3 787                   | 0,43%              | - 647      |
| Cinéaste en classe PECA                               |  |                                 | 0,00%                      | 15                              | 0,35%                      | 15         |                         | 0,00%              | 1 814                   | 0,20%              | 1 814      |
| Gratuité des musées reconnus par la FW-B              |  |                                 | 0,00%                      |                                 | 0,00%                      | 0          | 130 359                 | 14,69%             | 132 032                 | 14,87%             | 1 673      |
| Auteur en classe (secondaire)                         |  | 116                             | 2,77%                      | 130                             | 3,07%                      | 14         | 10 987                  | 1,24%              | 10 801                  | 1,22%              | - 186      |
| Auteur en classe (BD)                                 |  | 37                              | 0,88%                      | 66                              | 1,56%                      | 29         | 1 921                   | 0,22%              | 4 030                   | 0,45%              | 2 109      |
| Ad@ptez un classique                                  |  | 23                              | 0,55%                      | 14                              | 0,33%                      | -9         | 908                     | 0,10%              | 526                     | 0,06%              | - 382      |
| Cinéaste en classe                                    |  | 116                             | 2,77%                      | 38                              | 0,90%                      | -78        | 6 805                   | 0,77%              | 4 623                   | 0,52%              | - 2 182    |
| La plateforme.be (données 25)                         |  |                                 | 0,00%                      |                                 | 0,00%                      | 0          |                         | 0,00%              | 13 275                  | 1,50%              | 13 275     |
| Muséobus                                              |  | 14                              | 0,33%                      | 77                              | 1,82%                      | 63         | 1 334                   | 0,15%              | 7 094                   | 0,80%              | 5 760      |
| Musées valises                                        |  |                                 | 0,00%                      | 49                              | 1,16%                      | 49         |                         | 0,00%              | 2 054                   | 0,23%              | 2 054      |
| Bibliothèques (données 21 & 22)                       |  |                                 | 0,00%                      |                                 | 0,00%                      | 0          | 325 487                 | 36,68%             | 332 396                 | 37,44%             | 6 909      |
| Bibliothèques itinérantes (données 21 & 22)           |  |                                 | 0,00%                      |                                 | 0,00%                      | 0          | 18 978                  | 2,14%              | 37 438                  | 4,22%              | 18 460     |
| Spectacles à l'école (données 23 & 24)                |  |                                 | 0,00%                      |                                 | 0,00%                      | 0          | 338 262                 | 38,12%             | 251 020                 | 28,28%             | - 87 242   |
| Jeunesses musicales concerts (données 23 & 24)        |  |                                 | 0,00%                      |                                 | 0,00%                      | 0          | 598 523                 | 67,46%             | 625 266                 | 70,44%             | 26 743     |
| Jeunesses musicales ateliers (données 23 & 24)        |  |                                 | 0,00%                      |                                 | 0,00%                      | 0          | 90 000                  | 10,14%             | 170 170                 | 19,17%             | 80 170     |
| Autres données*                                       |  | 1 289                           | 30,76%                     | 1 483                           | 34,98%                     | 194        | 205 286                 | 23,14%             | 192 551                 | 21,69%             | - 12 735   |

\* La mention « autres données » désigne les opérateurs qui, de manière volontaire, ont rempli le Partici'PECA.



# RENCONTRES AVEC LES OPÉRATEURS CULTURELS

## LA FRÉQUENTATION : DES LIENS, DES TENSIONS ET DES POSSIBLES

Les entretiens réunis dans les pages qui suivent donnent la parole à des opérateurs culturels issus de contextes très variés – Centres culturels, bibliothèques, musées, librairies, réseaux professionnels ou lieux hybrides – confrontés au quotidien aux enjeux que soulèvent la fréquentation et la participation. Leurs témoignages montrent que ceux-ci ne peuvent être appréhendés indépendamment des missions confiées aux institutions, des publics visés, des territoires concernés et des moyens disponibles.

À travers ces échanges, la fréquentation apparaît comme un indicateur incomplet, qui ne dit ni la qualité de l'expérience vécue, ni le niveau d'engagement des personnes, ni l'impact social ou symbolique des actions culturelles. Les opérateurs interrogés rappellent les limites d'une lecture strictement chiffrée et soulignent l'importance du travail d'accueil, de médiation, d'ancrage territorial et de partenariats pour inscrire durablement les publics dans les projets et activités culturelles.

Les entretiens abordent également les tensions qui traversent les secteurs : attentes institutionnelles en matière de fréquentation, capacités d'accueil réelles, contraintes économiques, évolution des pratiques culturelles, diversité des publics et renouvellement générationnel. Ils mettent en lumière des stratégies concrètes – parfois prudentes, parfois expérimentales – pour élargir et stabiliser les publics, sans perdre de vue le sens des projets ni les cadres définis par les décrets.

En donnant accès à ces retours d'expérience, *Focus Culture* propose un regard complémentaire aux données présentées dans ce numéro. Ces paroles de terrain permettent d'appréhender la fréquentation non comme une fin, mais comme une question structurante, au croisement des droits culturels, des pratiques professionnelles et des choix de politique publique.



## LE B3



À l'occasion du déménagement de la bibliothèque provinciale de Liège depuis le site des Chiroux vers le tout nouveau B3, un lieu hybride mêlant centre de ressources, Fablab<sup>1</sup> et pépinière d'entreprises, les usages du public se sont transformés bien plus vite que prévu. Cette nouvelle infrastructure, implantée dans un quartier en profonde mutation, a attiré en masse de nouveaux usagers – notamment un public adolescent et étudiant – révélant autant de potentiels que de défis. Comment un bâtiment, par sa conception et son implantation, peut-il bouleverser un territoire culturel ? Comment les équipes ont-elles réagi à cette explosion de la fréquentation, parfois complexe à gérer, souvent stimulante ? *Focus Culture* a rencontré Bénédicte

Dochain, la directrice du B3, pour revenir sur ces deux premières années d'activité au B3, entre enthousiasmes, surprises, tensions et apprentissages.

**Focus Culture :** Vous étiez en première ligne au moment du déménagement de la bibliothèque depuis les Chiroux dans le centre-ville. À quel moment avez-vous compris que l'infrastructure du nouveau B3 elle-même allait transformer profondément vos publics ?

**Bénédicte Dochain :** Dès l'ouverture, en réalité. On avait imaginé devoir mettre en place tout un plan de médiation pour attirer les jeunes. Et finalement, ils sont venus d'eux-mêmes, immédiatement. Le bâtiment a joué un rôle

essentiel : lumineux, ouvert, convivial, avec une grande agora dès l'entrée, il s'est imposé comme un lieu de socialité autant qu'une bibliothèque. Au centre-ville, les espaces étaient beaucoup plus cloisonnés, avec des entrées séparées par public. Ici, une seule entrée pour tous : enfants, ados, adultes. Ce simple choix architectural a complètement changé la dynamique.

**Focus Culture :** Et donc un public très différent est arrivé ?

**Bénédicte Dochain :** Oui. Deux types principalement : les adolescents des quartiers proches – Bressoux, Droixhe, Outremeuse – et les étudiants des hautes écoles et de l'université. Les premiers sont venus parce qu'ils se sont





immédiatement sentis à l'aise dans ce nouvel espace ; les seconds, parce qu'il y avait beaucoup de places d'étude, ce qui répondait à un réel besoin. Et très rapidement, on s'est retrouvés avec une fréquentation impressionnante, particulièrement lors des périodes de blocus. Parfois, les jeunes étaient là du matin au soir : on les entendait dire à leurs parents au téléphone « je suis à la bibliothèque », certains venaient surtout pour se retrouver, discuter... Ou même draguer, il faut être honnête. Le lieu était vécu comme un point de repère et un espace de lien social.

**Focus Culture :** Cette appropriation massive a dû soulever de nombreux défis...

**Bénédicte Dochain :** Oui, et certains que nous n'avions pas anticipés. Quand un public jeune est très présent, d'autres publics peuvent se sentir mis à distance. La cohabitation ne va jamais de

soi. On a dû gérer des moments de tension, des comportements perturbateurs, des conflits, mais aussi des réactions d'adultes – parfois avec des propos racistes – face à un public multiculturel. Et puis, gérer la réalité d'un lieu ouvert sur plusieurs niveaux, avec beaucoup de visibilité : cela a créé des jeux de regard, des suivis insistants, parfois des situations de harcèlement des garçons vis-à-vis des jeunes filles. À un moment, on a compté 7 000 personnes en une seule journée : c'était ingérable. Il a fallu apprendre à cadrer, à redéfinir des règles, à revoir notre règlement d'ordre intérieur.

**Focus Culture :** Comment avez-vous réagi face à cet afflux ?

**Bénédicte Dochain :** On a travaillé avec tous les partenaires possibles : éducateurs de rue, associations de quartier, écoles de devoirs, police. Et on a aussi dû former nos propres équipes.

Beaucoup de collègues avaient toujours travaillé dans des espaces très cloisonnés ; se retrouver dans un lieu ouvert, avec une masse d'adolescents, c'était intimidant. On a suivi des formations sur la gestion de conflits, sur la multiculturalité, sur la médiation spécifique avec les jeunes. Nous avons aussi fait venir des spécialistes du travail de rue, qui nous ont conseillé sur la signalétique, sur la posture professionnelle, sur les manières d'entrer en relation.

**Focus Culture :** On comprend à quel point l'infrastructure a modifié votre métier. Mais le B3, ce n'est pas seulement une bibliothèque.

**Bénédicte Dochain :** Non. Le bâtiment repose sur trois piliers : le centre de ressources (qui remplace l'ancienne « bibliothèque »), l'exploratoire des possibles (regroupant Fablab, narration numérique, jeu vidéo), et la pépinière d'entreprises. Très vite, les publics se sont mis



à circuler entre ces espaces. Nous avons des usagers qui, devenus autonomes dans le Fablab, forment maintenant d'autres usagers. Certains conçoivent des objets pour l'accessibilité dans le gaming. Des gamers rencontrent des développeurs lors des soirées jeux. Des résidents de la pépinière lancent des projets ensemble parce qu'ils ont découvert, ici, des compétences complémentaires. Le lieu crée des synergies que nous n'avions pas anticipées.

**Focus Culture :** Vous parliez de difficultés de cohabitation. Y a-t-il aussi eu des solutions créatives pour améliorer l'usage des lieux ?

**Bénédicte Dochain :** Oui. Par exemple, la question de la nourriture est devenue cruciale. La brasserie implantée dans le bâtiment est privée et n'était donc pas abordable pour les étudiants. Et le règlement interdisait de manger dans les salles. Comme certains cachaient leurs pizzas ou mangeaient

entre les rayonnages, on a décidé d'ouvrir un réfectoire. On a aussi mis en place un système de réservation des places, un service Open+ qui permet l'accès jusqu'à 21 h 30 avec simple badge de bibliothèque, et des actions de médiation ciblées : ateliers rap, jeux vidéo, accompagnement scolaire via Khan Academy, activités sportives. L'objectif est d'accompagner plutôt que de subir.

**Focus Culture :** Le B3 ne transforme pas que ses publics, mais aussi son quartier...

**Bénédicte Dochain :** Complètement. Le site était en friche depuis plus de 30 ans. Le B3, avec son esplanade piétonne, a changé l'atmosphère du quartier. Lors de l'inauguration, nous avons choisi d'ouvrir le lieu d'abord aux habitants, avant les officiels. Ils se sont immédiatement approprié le bâtiment. Mais le déménagement a aussi créé un vide au centre-ville : un public plus âgé se retrouve désormais sans bibliothèque de proximité. Là, on

travaille avec le réseau des bibliothèques de Liège pour compenser, mais la question reste ouverte.

**Focus Culture :** Avec deux ans de recul, quel regard portez-vous sur cette transformation ?

**Bénédicte Dochain :** D'abord, les peurs qui existaient avant l'ouverture se sont vite dissipées : le public des alentours est venu, spontanément, et a compris que le B3 était aussi pour lui. Ensuite, nous avons dû apprendre de nouvelles pratiques professionnelles : la médiation, la gestion d'un lieu ouvert, la transversalité entre services. Enfin, nous réfléchissons aujourd'hui aux enjeux futurs : polarisation sociale, intelligence artificielle, hospitalité en période de tensions. Le B3 nous oblige en permanence à nous adapter et à questionner nos pratiques. C'est exigeant, mais c'est aussi extraordinairement riche : quand les collègues ont vu le public s'approprier les lieux, ils ont dit : « Ah, voilà ce qu'est un "troisième lieu". » ■



# LA LIBRAIRIE PYPYRUS



La Librairie Papyrus, implantée au cœur de Namur depuis plus de trente-cinq ans, incarne un modèle rare : un lieu culturel indépendant qui parvient à conjuguer équilibre économique, mission de service public et proximité quotidienne avec ses usagères et usagers. Soutenue par la FW-B au travers du label de librairie indépendante et du dispositif d'aide à l'animation en librairie, elle développe année après année une activité riche : rencontres d'autrices et d'auteurs, ateliers d'écriture, dispositifs jeunesse, partenariats locaux. Ce soutien, qui ne couvre qu'une partie des dépenses engagées, offre néanmoins à Papyrus la possibilité de développer une programmation régulière, essentielle pour entretenir le lien au territoire et affirmer son rôle social.

À partir de cette réalité, trois questions émergent : comment mesurer la fréquentation d'un lieu où l'on vient autant pour flâner que pour acheter ? Comment penser la qualité du service dans un cadre marchand où le livre vendu finance l'activité culturelle ? Et comment définir aujourd'hui la médiation du livre lorsqu'elle passe autant par les gestes du quotidien que par les événements organisés ? L'entretien mené avec Catherine Mangez éclaire ces tensions et ces possibles.

**Focus Culture : Lorsque l'on parle de fréquentation d'une librairie, de quoi parle-t-on vraiment ?**

**Catherine Mangez :** Pour nous, la fréquentation ne se réduit pas au chiffre d'affaires. Beaucoup entrent simplement pour se balader, feuilleter,

passer un moment dans le lieu. L'agrandissement de la librairie il y a une dizaine d'années visait précisément à offrir cette possibilité : déambuler, s'arrêter, pouvoir circuler avec une poussette, prendre un livre en main. Nous voyons bien que cette dimension – non marchande – est essentielle. Elle ne figure dans aucun tableau statistique, mais elle constitue pourtant le cœur de notre travail. Une librairie indépendante est un espace où l'on vient aussi pour respirer, discuter, rencontrer les livres physiquement.

**Focus Culture : Quel rôle joue l'accueil dans cette fréquentation ?**

**Catherine Mangez :** L'accueil est central. Il crée un rapport intime, parfois très intime, avec les usagers. Beaucoup nous racontent leur vie, leurs difficultés, leurs joies. Une cliente est venue chez nous le lendemain du décès d'un proche parce qu'elle savait qu'elle y trouverait un espace pour parler. Cela dépasse largement le conseil littéraire. Avec le temps, nous sommes devenus pour certains un lieu-refuge, un endroit où l'on vient chercher du réconfort ou une présence. Ce n'était pas un objectif initial, mais une conséquence naturelle du fait d'être un lieu accueillant, ouvert, non jugeant.

**Focus Culture : Cette intimité fait-elle partie intégrante du métier ?**

**Catherine Mangez :** Oui, même si aucun de nous n'a été formé à cela. La plupart des libraires apprennent sur le tas : écouter, conseiller, sentir ce dont la personne a besoin. Certains professionnels de la santé nous envoient directement leurs patients pour demander un



livre « qui pourrait les aider ». Des médecins achètent des titres en multiples exemplaires pour les offrir à leurs patients. On est loin de l'idée d'un commerce classique : la relation humaine devient un vecteur de médiation culturelle.

**Focus Culture : Les publics qui fréquentent la librairie sont-ils diversifiés ?**

**Catherine Mangez :** Très. Le public adulte des rencontres littéraires est souvent déjà proche de la culture, mais d'autres dispositifs permettent d'aller plus loin : lectures jeunesse gratuites, ateliers, partenariats avec le CPAS. Cela amène des familles plus éloignées du livre. Le Cercle Ado, lui, attire des jeunes qui ne trouvent pas forcément leur place dans des activités plus compétitives comme les pratiques sportives ; ils cherchent un lieu calme, bienveillant, où partager une passion. Nous voyons aussi arriver des publics nouveaux grâce à la romance ou aux phénomènes BookTok<sup>1</sup>. Ce sont souvent de grandes lectrices, très investies, et leur présence crée des circulations inattendues entre les genres.

**Focus Culture : Justement, observe-t-on des porosités entre les pratiques de lecture ?**

**Catherine Mangez :** Absolument. La romance amène certaines lectrices vers des essais féministes. Le *true crime*<sup>2</sup> attire des amateurs de Philippe Boxho vers d'autres polars. La mise en avant sur les tables crée des passerelles : lorsque nous exposons un *best-seller* très

populaire, nous plaçons à côté des livres qui pourraient surprendre ou élargir la curiosité. C'est une médiation discrète mais efficace. Et nous constatons que les gens jouent le jeu : ils prennent, reposent, reviennent, pêchent un autre titre. C'est tout l'intérêt d'un lieu physique.

**Focus Culture : Organiser des animations est-il compatible avec les réalités économiques ?**

**Catherine Mangez :** Pas vraiment. Les animations sont structurellement déficitaires. Le subside de la FW-B couvre une partie, mais certainement pas l'ensemble : entre l'hôtel, le train, le repas, parfois la traduction, on dépasse très vite les montants forfaitaires. C'est la vente de livres tout au long de l'année qui compense. Cela dit, accueillir un auteur n'a pas qu'une valeur comptable : c'est valorisant pour nous, cela renforce notre expertise, crée une image dynamique de la librairie. Même un client qui ne vient pas à l'événement apprécie de savoir que « sa » librairie organise des rencontres.

**Focus Culture : Qu'est-ce qui limite aujourd'hui vos capacités d'animation ? Les finances ? Le temps ?**

**Catherine Mangez :** Le temps, très clairement. Pendant plusieurs années, nous avons dit oui à presque tout. Mais l'accumulation de charge mentale est énorme : organiser, communiquer, commander les livres, préparer la salle, gérer la soirée. À force, cela empiète sur la disponibilité en journée, qui est pourtant le moment où la

médiation se joue le plus. Nous avons donc réduit le nombre d'événements pour préserver la qualité de l'accueil quotidien.

**Focus Culture : Dans un contexte où l'on cherche de plus en plus à quantifier les publics, que vous inspire cette volonté de mesure ?**

**Catherine Mangez :** Qu'elle manque l'essentiel. Les chiffres ne diront jamais ce qui fait la valeur d'un lieu comme le nôtre : la cliente qui passe une heure à feuilleter, l'ado qui revient chaque jour, la famille qui s'arrête spontanément parce qu'elle sait que c'est gratuit, le lecteur qui déambule et repart avec un livre auquel il ne s'attendait pas. La fréquentation est une expérience, pas une somme.

**Focus Culture : Finalement, comment définiriez-vous la médiation du livre aujourd'hui ?**

**Catherine Mangez :** C'est tout ce qui crée une relation au livre. L'atelier d'écriture, bien sûr, la rencontre d'autrices et d'auteurs, évidemment, mais aussi le simple fait d'orienter, d'écouter, de proposer, d'exposer autrement. La médiation n'est pas un outil, c'est une attitude. Et dans une librairie, elle se joue tout le temps : dans un conseil de deux minutes comme dans un atelier de deux heures. ■

<sup>1</sup> BookTok est une sous-communauté de l'application TikTok, centrée sur les livres et la littérature.

<sup>2</sup> Le *true crime* est un genre littéraire qui vise à décrire la réalité des crimes et des criminels ayant réellement existé.



# MAISON DES GÉANTS D'ATH



Au cœur d'Ath, la Maison des Géants raconte l'une des plus anciennes traditions du patrimoine immatériel belge : l'univers des géants processionnels, figures emblématiques de la Ducasse et symboles profondément ancrés dans l'identité locale. Installé dans une ancienne demeure du centre-ville, le musée achève actuellement une vaste transformation architecturale et muséographique, destinée à

rendre plus lisible et plus vivant ce patrimoine populaire qui fédère depuis des générations.

À la tête de cette institution, Laurent Dubuisson occupe depuis plusieurs années la fonction de conservateur-directeur. Ce dernier pilote les évolutions du musée avec une double exigence : préserver la richesse symbolique du folklore tout en adaptant l'institution aux réalités

contemporaines. Son rôle dépasse largement la conservation : il orchestre la médiation, coordonne les partenariats, accompagne les porteurs de tradition et participe à la réflexion collective qui façonne l'avenir de la Ducasse

**Focus Culture :** Que se passe-t-il à Ath, et plus particulièrement pour la Maison des Géants, lors de la Ducasse ?

**Laurent Dubuisson :** La Ducasse transforme littéralement la ville. Ath, habituellement une commune de 30 000 habitants, voit affluer jusqu'à 120 000 personnes sur quatre jours, avec un pic impressionnant le dimanche, autour de 65 000 visiteurs présents dans l'espace public. Ce chiffre n'est pas une estimation « à vue de nez », mais un comptage réalisé il y a quelques années via les données de téléphonie mobile, qui permettent de mesurer très précisément les connexions aux antennes locales. Le musée, lui, ne vit pas son pic de fréquentation durant ces jours de fête. Pendant la Ducasse, le public est surtout extérieur et circule dans la rue ; les festivités se vivent dehors, et c'est là que bat le cœur du patrimoine. Les visiteurs extérieurs à Ath passent néanmoins par le musée pour comprendre les codes et avoir les clés de lecture de ce qu'ils s'apprêtent à vivre. Mais la véritable haute saison, ce sont les trois semaines qui précèdent la fête. On voit alors revenir massivement les familles athoises, parents, enfants, grands-parents, qui se réapproprient la tradition avant le grand weekend. Ils passent au musée, font un tour en boutique, cherchent à « se remettre dans l'ambiance ». C'est un moment de réancrage local extrêmement fort,

comme si la population préparait son propre rituel d'entrée dans la fête.

**Focus Culture :** Comment cette fréquentation s'inscrit-elle dans la gestion d'une petite institution culturelle ?

**Laurent Dubuisson :** C'est une tension permanente. Le musée reçoit environ 8 700 visiteurs par an, avec un panier moyen autour de 5,50 euros hors ticket. Et dans une structure de taille modeste, ce chiffre devient presque un indicateur vital. Le personnel est composé de vingt-six personnes – en réalité réparties

sur trois musées différents – et nous devons constamment jongler entre l'ambition culturelle et la réalité économique. Les dispositifs de gratuité, par exemple, ont beaucoup augmenté : environ 30 % des visiteurs scolaires entrent aujourd'hui gratuitement. C'est indispensable en termes d'accès à la culture, mais la compensation financière ne couvre pas réellement le manque à gagner pour l'institution. À cela s'ajoute le fait que la Maison des Géants est encore dans un chantier de transformation. Nous sommes une « petite PME culturelle », mais avec des responsabilités croissantes de gestion, de sécurité, de médiation.



Et contrairement à l'industrie touristique voisine – Pairi Daiza n'est qu'à dix kilomètres – nous n'avons ni vocation ni capacité à absorber des flux massifs. D'ailleurs, nous ne cherchons absolument pas à faire croître la fréquentation de la Ducasse elle-même : les rues d'Ath sont déjà en saturation, la sécurité atteint ses limites, et le sens même du rituel risquerait de se perdre. L'enjeu n'est pas d'accueillir plus, mais d'accueillir mieux.

**Focus Culture :** Quel rôle joue la Ducasse dans l'inclusion des nouveaux habitants ?

**Laurent Dubuisson :** Un rôle central. Chaque année, lors de la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants, on leur présente les groupes folkloriques et les possibilités de participation. L'idée est très simple : la Ducasse ne s'observe pas seulement, elle se vit. Et les enfants l'intègrent presque naturellement : un nouvel arrivant rejoint souvent un groupe d'enfants ou d'adolescents sans difficulté. C'est l'une des forces de cette

tradition : elle n'est pas un patrimoine folklorique figé, mais un cadre d'intégration très concret.

### Focus Culture : Qui constitue votre public au quotidien ?

**Laurent Dubuisson** : Le public est sociologiquement varié, mais ancré dans la tradition ouvrière locale. Les porteurs de géants, historiquement, proviennent de milieux ouvriers, et cette culture populaire fait que beaucoup se sentent chez eux au musée. Ils viennent aux inaugurations de nouveaux géants, participent aux commémorations, et entretiennent un lien affectif très fort au patrimoine. Le public scolaire représente un quart des visiteurs, ce qui implique un travail très poussé en médiation : visites adaptées, ateliers de construction, projets créatifs. Or, ce travail repose en grande partie sur des statuts précaires – bénévoles, jeunes diplômés en transition, retraités actifs – faute de pouvoir stabiliser des postes de médiateurs. C'est l'une des fragilités structurelles de notre secteur.

### Focus Culture : Le débat autour du personnage dit du « Sauvage » a profondément agité la communauté – à Ath et en dehors. Comment la Maison des Géants a-t-elle réagi et traversé cette remise en question de son patrimoine sur fond de débat de société ?

**Laurent Dubuisson** : La controverse éclate en 2019 autour du personnage du « Sauvage », maquillé en noir, qui reproduit un imaginaire raciste, notamment via l'usage du *blackface*<sup>1</sup>.

C'est un choc pour la communauté. La pandémie a mis le débat et la fête elle-même en suspens (qui n'avait jamais été interrompue depuis la Seconde Guerre mondiale). Mais, dès 2021, nous avons rouvert le dossier avec une grande table ronde réunissant acteurs du folklore, société civile, experts, UNIA. Nous avons alors mené un important travail de contextualisation historique et anthropologique. Ensuite, nous avons entrepris un chantier qualitatif avec des écoles primaires et secondaires. Sans doute le point le plus surprenant fut l'attitude des adolescents : beaucoup se sont révélés très conservateurs à l'égard du personnage traditionnel, parfois davantage que les adultes. Un sondage citoyen, réalisé dans la foulée, a montré une population partagée, mais consciente de la problématique : plus de 70 % reconnaissaient que le personnage pouvait choquer, et environ 45 % estimaient qu'il devait évoluer.

### Focus Culture : Comment a émergé la solution du nouveau personnage ?

**Laurent Dubuisson** : Nous avons écarté l'idée d'une consultation populaire, trop polarisante, pour privilégier un travail d'intelligence collective. C'est ainsi qu'a été créée une Assemblée citoyenne du folklore composée de soixante personnes, sélectionnées pour garantir la représentativité en âge, genre, milieux sociaux, monde associatif et groupes folkloriques. Pendant deux ans, ces citoyens ont travaillé aux côtés du musée, de la Maison Culturelle d'Ath, de facilitateurs spécialisés, mais aussi d'experts en folklore, en costumes, en anthropologie, et même avec des outils d'intelligence artificielle

pour vérifier que la nouvelle apparence ne puisse être confondue avec un *blackface*. Le processus a abouti à une transformation du « Sauvage » en Diable, un personnage doté d'une histoire réécrite, d'une symbolique clarifiée, d'un costume pensé collectivement, et validé par la Commission citoyenne, puis par le Conseil communal.

### Focus Culture : Comment cette transition a-t-elle été accueillie ?

**Laurent Dubuisson** : De manière largement positive. Les opposants les plus actifs se sont faits discrets une fois la Ducasse retirée de la liste UNESCO à la suite de la polémique, et la population locale s'est approprié le nouveau personnage sans crispation. Les médias, qui avaient énormément couvert la crise initiale, ont montré moins d'enthousiasme pour la résolution de la polémique. Mais, ce n'était pas notre objectif : l'essentiel était l'adhésion locale. Aujourd'hui, le nouveau Diable apparaît dans les supports officiels et dans les usages de la fête. La transformation est actée. Cette démarche inspire d'ailleurs d'autres villes confrontées à des tensions comparables. Nous avons même formalisé notre méthode dans un outil baptisé *Patrimoine en tension*, destiné à aider d'autres communautés du Patrimoine culturel immatériel à affronter des problématiques de représentation, d'égalité ou d'évolution symbolique. ■

<sup>1</sup> Le terme *blackface* (ou « grimage en noir ») désigne la pratique où une personne non noire se grime le visage pour incarner une caricature stéréotypée et offensante de personne noire.



# LES HALLES DE SCHAEERBEEK



Matthieu Goeury, occupe la direction générale et artistique des Halles de Schaerbeek depuis 2023. Issu du secteur des arts de la scène et de la musique, son ambition était de renouer avec l'ADN historique du lieu : une maison ouverte, interdisciplinaire et profondément connectée aux réalités sociales bruxelloises. Dans cet entretien croisé, Mathieu Goeury et Mustapha Abatane, chargé de la médiation et du travail avec les publics, reviennent sur la refonte du projet des Halles, la question de la fréquentation ainsi que sur les dispositifs mis en place pour multiplier les « portes d'entrée » vers la culture.

**Focus Culture :** Vous avez récemment repensé profondément le projet des Halles. Comment cela se traduit-il dans la vie du lieu ?

**Matthieu Goeury :** Nous avons observé une hausse spectaculaire de la fréquentation : environ 20 000 personnes en 2023, 40 000 en 2024 et désormais presque 60 000, notre capacité maximale annuelle. Pour moi, la question politique de la « fréquentation » est souvent déconnectée du terrain. Celui qui circule réellement dans les salles bruxelloises voit des publics jeunes, nombreux, diversifiés. Bruxelles est assez unique de ce point de vue.

**Focus Culture :** Vous parlez d'une transformation profonde. À quoi ressemble aujourd'hui concrètement ce « nouveau projet » ?

**Matthieu Goeury :** Il est beaucoup plus proche de l'ADN historique des Halles, un lieu à la fois artistique, communautaire et engagé. Nous travaillons désormais à partir de ces trois piliers clairement identifiés : le soutien à la création artistique, la collaboration avec les communautés du quartier des Halles, et l'engagement autour de grandes questions sociétales. Cela nous permet de structurer des temps différents, d'éviter l'effet de dispersion et d'offrir au public une lisibilité dans ce qu'on propose.

**Focus Culture :** Justement, comment parvenez-vous à articuler ces trois piliers ?

**Matthieu Goeury :** Le principe est simple : ne pas tout faire en même temps. Par exemple, sur les temps dédiés à la création artistique, la médiation est discrète, en arrière-plan. Sur les temps plus sociétaux, l'œuvre artistique devient un vecteur de discussion. Et lorsque nous travaillons avec les publics plus éloignés de la culture institutionnelle, nous créons des dispositifs spécifiques, pensés dès le départ pour réduire les barrières symboliques.

**Focus Culture :** Comment abordez-vous la médiation au quotidien ?

**Mustapha Abatane :** Nous déployons toute une série de dispositifs. Les *Small Talks*, par exemple, sont des moments d'échange après les spectacles, mais ils concernent un public déjà initié. Le cœur de notre travail, ce sont les partenariats : associations, écoles, structures



sociales. On ne vient jamais imposer un programme. On écoute. On propose. On ajuste. Parfois on modifie radicalement ce qui avait été prévu au départ. Le but n'est pas d'« éduquer » les publics, mais de créer avec eux.

**Focus Culture :** Avez-vous un exemple de partenariat où cette dynamique a été déterminante ?

**Mustapha Abatane :** Un exemple tout récent dans une maison de quartier pour personnes âgées. Nous avons préparé une liste de spectacles. Finalement, après discussion, nous avons dû tout revoir. Certains cherchaient du divertissement, d'autres un discours plus engagé, d'autres ne voulaient, par exemple, aucune nudité. Ce moment nous a rappelé une évidence : la médiation, c'est avant tout une qualité d'écoute.

**Focus Culture :** Le Pass 1030<sup>1</sup> est souvent évoqué comme un modèle. Pourquoi fonctionne-t-il si bien ?

**Mustapha Abatane :** Parce qu'il construit une relation dans le temps. Les participants découvrent cinq spectacles, mais aussi des ateliers, des rencontres, des moments conviviaux. C'est une démarche qui crée de la confiance. Certaines personnes, après ce trajet, reviennent d'elles-mêmes voir d'autres spectacles. Ça, pour nous, c'est une réussite majeure.

<sup>1</sup> Le Pass 1030 est un partenariat des Halles de Schaerbeek avec le Théâtre Océan Nord, le 140, la Balsamine et le Théâtre de la vie. Ensemble, ils proposent un parcours de 5 spectacles dans 5 salles différentes à des associations actives sur les territoires de Schaerbeek, de Saint-Josse et des alentours. Ce programme est accompagné d'activités, d'ateliers, de rencontres avec les artistes, etc.



**Matthieu Goeury :** Et cela illustre parfaitement notre philosophie : il faut multiplier les portes d'entrée. On ne peut pas faire un dispositif unique censé répondre à tous. Chaque public a besoin d'une approche spécifique.

**Focus Culture :** Avez-vous constaté des changements, une diversification des publics bruxellois au fil du temps ?

**Matthieu Goeury :** Oui, très nettement. Dans les salles bruxelloises, on croise des jeunes, des familles, des personnes racisées, des publics très variés. Ce n'est pas encore parfaitement représentatif de Bruxelles, mais c'est en bonne voie. Et ce n'est pas le cas partout : dans d'autres capitales européennes, le public reste très homogène.

**Mustapha Abatane :** La présence d'artistes issus de la diversité joue beaucoup. Cela crée de l'identification. Un jeune peut voir sur scène quelqu'un qui lui ressemble et se dire : « Ce lieu est aussi pour moi. »

**Focus Culture :** Votre ancrage dans le quartier semble fondamental. Comment le travaillez-vous ?

**Mustapha Abatane :** C'est un travail de longue haleine, lié aussi aux directions qui se succèdent à la tête des Halles. Certaines périodes ont renforcé ce lien, d'autres l'ont distendu. Aujourd'hui, nous revenons à une dynamique très locale : associations de FLE, écoles, structures jeunesse, travailleurs sociaux... Ce sont eux qui nous relient réellement aux habitants.

**Matthieu Goeury :** Pendant dix ans, certaines associations se sont senties non écoutées. Il a fallu regagner la confiance. Nous devons adapter aussi la manière dont nous communiquons : par exemple, un flyer trop « design » peut être une barrière. Pour certains événements, nous imprimons en noir et blanc sur du papier découpé à la main, c'est tout de suite plus parlant, plus accessible.

**Focus Culture :** Pouvez-vous nous parler du Grand Marché ?

**Mustapha Abatane :** Il s'agit de trois jours, à la fin du mois de juin, où les Halles sont complètement ouvertes : ateliers, sports, jeux, yoga, concerts, sorties de résidence... Nous laissons aussi des espaces libres à investir spontanément. Les enfants du quartier attendent souvent devant la porte avant l'ouverture. C'est un moment très fort.

**Matthieu Goeury :** Et c'est aussi un moment où l'on casse totalement les codes « bourgeois » de la sortie culturelle. C'est gratuit, vivant, chaleureux. On peut passer, jouer, boire un café, discuter. Cela change l'image des arts vivants.

**Focus Culture :** Où placez-vous la frontière entre médiation culturelle et travail social ?

**Matthieu Goeury :** Nous ne sommes pas des travailleurs sociaux. Nous sommes un lieu culturel. Mais la réalité sociale nous rattrape. Sur des sujets comme la Palestine, les violences policières ou la pauvreté. Nous avons choisi de nous engager, car ce sont des réalités du quartier. Mais si nous prolongions le Grand Marché six mois, nous ne ferions plus notre métier. Il faut rester dans son périmètre.

**Mustapha Abatane :** La médiation repose toujours sur un élément artistique. C'est l'art qui crée le lien, le dialogue, la rencontre. C'est toujours lui qui distingue notre action du travail social. ■



## LE 38

À Genappe, le « 38 » – Centre culturel, maison de jeunes et centre d'expression et de créativité réunis au sein d'une même structure – ne ressemble à aucun autre. Pas de grande salle de spectacle, pas de programmation « pointue » brandie comme un label de distinction, mais une ligne claire, assumée, sans détour : partir des personnes, de leurs envies, de leurs vécus, plutôt que leur imposer une culture dans laquelle elles ne se reconnaissent pas.

Dans cette petite structure, la culture n'est pas un produit à consommer, mais un levier de rencontre, de réparation, d'expérimentation, parfois même de petites révolutions intimes.

Nous avons rencontré Émilie Lavaux, directrice du 38, pour comprendre comment elle défend une médiation qu'elle décrit volontiers comme « horizontale », voire « résolument terre à terre ».

**Focus Culture :** La thématique du *Focus* cette année est la fréquentation. Comment le 38 aborde-t-il cette question qui, pour beaucoup d'opérateurs, est devenue un marqueur politique et financier incontournable ?

**Émilie Lavaux :** On la mesure, parce qu'on n'a pas vraiment le choix. Mais très honnêtement, remplir une salle n'est absolument pas mon objectif. D'ailleurs, je n'ai pas de salle. Je loue des espaces quand c'est nécessaire. Chez nous, la fréquentation se construit à travers les projets, le participatif, le temps long. Pas à coup de jauges ou de bilans chiffrés. Je travaille avec des publics du CPAS, avec des personnes migrantes, avec des gens qui traversent des situations de vie très compliquées. Je ne vais pas leur dire : « Ce soir, on va voir tel spectacle contemporain, dépêche-toi et mets-toi au niveau. » Ce n'est tout simplement pas comme ça que je vois mon métier.

**Focus Culture :** Vous revendiquez une « médiation horizontale ». Qu'est-ce que cela signifie concrètement ?

**Émilie Lavaux :** Ça veut dire qu'il faut arrêter de croire que nous détenons la culture. J'ai des participantes qui écoutent Johnny Hallyday, et une animatrice qui se passionne pour l'art contemporain. Alors on compose avec ça. On peut aller voir une expo sur Johnny et une installation contemporaine. L'idée, c'est de construire un référentiel commun, pas d'imposer une hiérarchie des goûts. Et surtout, il n'y a rien d'intimidant dans ce qu'on propose. Je refuse totalement l'aura intimidante que certains lieux culturels entretiennent. Ici, quand tu pousses la porte, tu tombes sur Chantal qui a oublié son écharpe quelque part, des jeunes sur leurs trottinettes, des « mamies » avec des pinces à la main. C'est vivant, un peu foutraque parfois, c'est la vie, tout simplement.

**Focus Culture :** Vous dites souvent qu'il faut « passer par la non-mixité pour arriver à la mixité ». C'est à contrecourant du discours dominant.

**Émilie Lavaux :** Pourtant, c'est la réalité. On fantasme une mixité immédiate, mais ça n'a aucun sens. Prenez un groupe du CPAS et mettez-le directement avec des quadragénaires qui viennent faire du théâtre pour se faire plaisir. Tout le monde est mal à l'aise et, au bout d'une séance, les gens ne reviennent plus. La non-mixité, au départ, c'est rassurant. Pour les ados, pour les personnes isolées, pour celles et ceux





qui n'ont pas l'habitude d'évoluer dans des cadres culturels dits classiques. Et puis, petit à petit, on crée des ponts. Josy, par exemple — fibromyalgie, isolement social important — aujourd'hui, elle vient à des spectacles tout public. Pourquoi ? Parce qu'elle a d'abord été accompagnée dans un projet qui lui appartenait, parce qu'elle connaît les lieux, les personnes, parce qu'elle se sent en confiance. La vraie mixité, c'est un chemin. Pas un slogan.

**Focus Culture :** Vous organisez des fêtes médiévales, des festivals de quartier... On est loin de la création contemporaine.

**Émilie Lavaux :** Oui. Et alors ? Les gens viennent. Ils passent un bon moment. Ils rencontrent leurs voisins. Lors des fêtes médiévales, on accueille jusqu'à 4 000 personnes. Ce n'est pas pointu, c'est vrai, mais ça crée du lien, ça fait respirer le

territoire. Et en parallèle, on accompagne aussi des artistes émergents, notamment dans le hip-hop.

**Focus Culture :** Vous avez fusionné Centre culturel, maison de jeunes et CEC en 2022. Qu'est-ce que cela a changé, pour vous et pour les publics ?

**Émilie Lavaux :** Ça change absolument tout. Avant, il y avait quatre personnes au Centre culturel, quatre à la maison de jeunes, une au CEC. Aujourd'hui, on forme un véritable collectif. Les jeunes viennent dire bonjour aux travailleurs du Centre culturel, les animateurs du CEC croisent les ados, les publics se rencontrent. Cette proximité, c'est notre force en matière de médiation.

**Focus Culture :** Et en termes d'accessibilité financière ?

**Émilie Lavaux :** Chez nous, tout coute maximum 5 euros. On travaille avec de l'argent public, ça doit être accessible. Si deux personnes issues de publics éloignés osent franchir la porte d'un spectacle, pour moi, c'est une victoire.

**Focus Culture :** Quels sont, selon vous, les principaux freins à la participation culturelle ?

**Émilie Lavaux :** Le temps. L'argent. Mais surtout le symbolique. Beaucoup de gens ne se sentent pas légitimes.

**Focus Culture :** À quoi ressemblerait, pour vous, le Centre culturel idéal ?

**Émilie Lavaux :** Un lieu où l'on arrête de se croire au centre du monde. Un lieu où la fréquentation n'est pas un objectif mais une conséquence. Un lieu où l'on change dix vies plutôt que de remplir mille sièges. ■



# LA QUADRATURE DU CERCLE

La Quadrature du Cercle est un réseau professionnel qui réunit aujourd'hui plus de 55 programmatrices et programmeurs cinéma issus des Centres culturels, cinémas de proximité, cinémas d'art et d'essai, cinéclubs et associations d'éducation aux médias, actifs à Bruxelles et en Wallonie.

En outre, La Quadrature du Cercle collecte et analyse les données d'activité de ses membres qui totalisent plus de 5 000 séances et plus de 200 000 spectatrices et spectateurs par an.

Valérie Vanden Hove, coordinatrice du réseau, et Justine Montagner, programmatrice cinéma au Centre culturel de Huy, sont toutes deux plongées au cœur de la culture telle qu'elle se fabrique au quotidien. Ensemble, elles offrent un regard concret, nourri par le terrain, sur les manières d'imaginer et d'accompagner les publics de demain.

En les écoutant, on mesure rapidement que la fréquentation culturelle dépasse largement les statistiques : elle se construit à travers une médiation fine et un maillage humain dense et solidaire.



**Focus Culture :** Pouvez-vous revenir sur l'origine du réseau ?

**Valérie Vanden Hove :** Beaucoup de petites communes ont perdu leurs salles de cinéma. Les Centres culturels ont pris le relais, mais sans toujours avoir les connaissances techniques et juridiques nécessaires. Et surtout, les programmeurs étaient isolés.

Ce constat a structuré le réseau : mutualiser l'expérience, consolider des pratiques, créer du collectif.

**Focus Culture :** Comment ce réseau contribue-t-il à stimuler l'intérêt pour le cinéma d'art et d'essai ?

**Valérie Vanden Hove :** En comprenant d'abord que la fréquentation n'est pas une finalité en soi, mais un indicateur. On peut avoir 200 personnes en salle et passer à côté de quelque chose. À l'inverse, 30 personnes dans un bistro rural, avec un cinéaste présent, peuvent créer un moment d'une intensité extraordinaire. Le réseau propose des moments fédérateurs : Cinemôme pour le jeune public, Le Mois du Doc, La Fête de la FW-B...

S'agissant des activités réservées aux membres, nous organisons des journées de formation, des mises au vert, et surtout un espace pour « échanger sans filtre ». Ces rendez-vous créent du mouvement, permettent aux participantes et participants de s'inspirer mutuellement – et parfois de se rassurer quant aux pratiques mises en œuvre.

**Focus Culture :** Justine, votre expérience détonne dans le paysage culturel. Vous animez un cinéclub installé non pas dans un Centre culturel ou une salle d'art et essai, mais dans une salle du complexe Imagix, un multiplexe commercial. Cette situation atypique vous a-t-elle permis de construire une identité propre ?

**Justine Montagner :** C'est effectivement un contexte très particulier, mais il s'est révélé extrêmement fertile. Cet espace hybride nous oblige à inventer, à affirmer une couleur spécifique dans un lieu qui, à la base, n'est pas pensé pour un cinéclub. Et pourtant, c'est là que le projet a trouvé son identité, parce qu'il a fallu créer un cadre, une atmosphère, une relation avec le public qui ne dépendait pas seulement du bâtiment.

L'accueil fait toute la différence. Quand les gens arrivent et se retrouvent, quelque chose se tisse. Et c'est ça qui les fait revenir chaque semaine, parfois plus que le film.

**Focus Culture :** Cette identité passe notamment par le comité de programmation, que vous décrivez comme essentiel. Quel rôle joue-t-il ?

Justine Montagner : Il est central. Le comité est composé de cinéphiles bénévoles – des anciens, des retraités, des passionnés – qui débattent, défendent leurs choix. Ils ont un regard vif, exigeant, et ces échanges internes donnent une vraie direction artistique au cinéclub. Et puis, ils deviennent aussi les premiers ambassadeurs du projet : ils en parlent autour d'eux, ils fidélisent, ils transmettent. Le cinéclub tient debout en grande partie grâce à eux.

**Focus Culture :** Comment fidéliser un public dans ce contexte particulier ?

**Justine Montagner :** En multipliant les points d'entrée. Trois séances pour un même film : une le mardi soir, une le jeudi après-midi, une le dimanche à 18 h. Cela permet de toucher des rythmes de vie différents : des actifs, des retraités, des parents, des noctambules modérés.

**Focus Culture :** Comment atteindre des publics plus éloignés qui se sentent moins concernés par le cinéma ?

**Justine Montagner :** Les partenariats sont essentiels. Une association invitée peut mobiliser son public, même ponctuellement. Ce n'est pas toujours durable, mais ça crée une brèche. Et parfois, il y a des opportunités magnifiques : un film tourné à l'hôpital de Huy a permis d'attirer tout un réseau de soignants, qui découvraient le cinéclub pour la première fois.



**Valérie Vanden Hove :** Dans le réseau, certains travaillent avec des publics sans-abri, des détenus, des jeunes en rupture. D'autres programment des séances dans des restaurants, des cafés de village. Ce sont de petites jauges, mais d'une grande valeur humaine. On oublie trop souvent que la culture se faufile, parfois là où on ne l'attend pas.

**Focus Culture :** Le jeune public est depuis longtemps au centre des préoccupations des opérateurs culturels en FW-B. Beaucoup soulignent que, sans un investissement réel envers la jeunesse, le renouvellement ne peut pas se faire. Au regard de votre expérience à la Quadrature du Cercle, comment vos actions dirigées vers ce public se construisent-elles ?

**Valérie Vanden Hove :** Le jeune public construit les publics de demain. Et il ne suffit pas de proposer un film en fin d'année scolaire. Avec Cinemôme, on développe des activités annexes, des expositions, des outils ludiques. L'idée est de faire du cinéma une expérience, pas une simple sortie.

**Focus Culture :** Les stratégies diffèrent-elles fortement entre Bruxelles et la Wallonie ?

**Valérie Vanden Hove :** Les réalités changent, mais les enjeux sont les mêmes : comment inclure, comment accueillir, comment défendre des œuvres plus fragiles. Bruxelles a plus de cinémas, donc plus de concurrence avec les sorties nationales. Mais les Centres culturels y développent les mêmes approches thématiques, les mêmes dynamiques de réseau.

**Justine Montagner :** Je dirais qu'on partage surtout un même souci : comment faire venir quelqu'un qui ne se sent pas « public de cinéma d'art et d'essai » ? Cela dépasse les frontières régionales.

**Focus Culture :** À Huy, vous constatez un retour aux niveaux de fréquentation d'avant Covid. Mais qu'observez-vous d'autre dans l'évolution de votre public ?

**Justine Montagner :** Oui, la fréquentation est revenue, mais ce qui me frappe surtout, c'est la manière dont le public change. Par exemple, la séance du jeudi à 14 h attire beaucoup de personnes âgées, mais aussi des actifs qui ont des horaires souples. C'est un rendez-vous très chaleureux, très régulier. On sent que les gens y tiennent.

**Focus Culture :** Vous évoquez aussi une relation particulière entre les spectateurs et le cinéclub. Qu'est-ce qui la caractérise selon vous ?

**Justine Montagner :** Ce qui est marquant, c'est qu'une partie du public vient sans même connaître le film du jour. Ils viennent pour le rendez-vous, pour l'ambiance, pour ce moment partagé. C'est précieux, parce que cela montre que la fidélité ne dépend pas uniquement du programme, mais du lien que les gens entretiennent avec le lieu et la communauté qui s'y retrouve.

**Focus Culture :** Si vous deviez nommer les leviers les plus efficaces pour stimuler la fréquentation culturelle, quels seraient-ils ?

**Justine Montagner :** Un accueil humain, une programmation équilibrée, des citoyens engagés, des associations partenaires, des horaires flexibles... Et surtout, rester curieux, rester en mouvement, être à l'écoute des publics.

**Valérie Vanden Hove :** Le réseau, le collectif, les projets fédérateurs, la valorisation du cinéma belge, et l'attention aux jeunes publics. La fréquentation augmente quand les projets ont du sens. ■



## LE COLLECTIF DES FEMMES



Fondé en 1979, le Collectif des Femmes est une association reconnue en éducation permanente qui développe depuis plus de quarante ans un travail de terrain en faveur de l'émancipation des femmes et de l'égalité. Ses actions s'articulent autour de plusieurs axes complémentaires : l'éducation permanente féministe, la formation,

l'alphabétisation, le FLE, l'expression et la créativité, l'insertion socioprofessionnelle, l'accompagnement de femmes victimes de violences, ainsi que des projets d'intégration, de santé communautaire et de participation citoyenne. Au cœur de ce projet associatif, la culture n'est jamais pensée comme une fin en

soi, mais comme un levier central de mise en confiance, de prise de parole et d'*empowerment* individuel et collectif. L'équipe de *Focus Culture* a rencontré Amancay Egas Torres, la coordinatrice du Collectif.



**Focus Culture :** La fréquentation est aujourd'hui devenue un indicateur central des politiques culturelles. Comment cette question se pose-t-elle pour le Collectif des Femmes ?

**Amancay Egas Torres :** La fréquentation compte, évidemment, mais pas dans une logique de chiffres à tout prix. Pour nous, ce n'est jamais un objectif isolé. Ce qui est central, c'est la participation et la fidélisation des personnes dans un projet collectif. Si les femmes reviennent, si elles s'impliquent, si elles proposent elles-mêmes des activités, alors la fréquentation suit naturellement. Nous travaillons avec des publics pour qui venir dans un lieu culturel n'est pas neutre : il faut du temps, de la confiance et un sentiment de légitimité.

**Focus Culture :** Justement, quel est le rapport des publics que vous accompagnez à la culture institutionnelle, comme les musées ou le théâtre ?

**Amancay Egas Torres :** Pour beaucoup de femmes que nous accompagnons, le musée ou le théâtre sont longtemps restés des lieux perçus comme éloignés, intimidants, parfois réservés à « d'autres ». Certaines n'y ont jamais mis les pieds avant de venir au Collectif. Il y a une vraie barrière symbolique : on ne sait pas comment s'habiller, comment se comporter, si on a le droit de ne pas comprendre. Notre travail consiste à

déconstruire ces peurs. On prépare les sorties, on explique, on contextualise, on discute après. Petit à petit, les femmes se rendent compte que ces lieux leur appartiennent aussi.

**Focus Culture :** Quels sont les freins principaux à l'accès à ces pratiques culturelles ?

**Amancay Egas Torres :** Ils sont multiples et souvent cumulés. Il y a évidemment la question financière, même avec des dispositifs comme l'Article 27<sup>1</sup>. Il y a le transport : se déplacer le soir, avec ou sans enfants, n'est pas simple. La garde des enfants est un frein majeur, tout comme les horaires. Et puis il y a la langue : ne pas maîtriser le français empêche parfois de comprendre le contenu, mais aussi d'oser poser des questions ou prendre la parole.

**Focus Culture :** Comment adaptez-vous concrètement vos dispositifs pour lever ces obstacles ?

**Amancay Egas Torres :** Nous essayons d'anticiper au maximum. Cela signifie prévoir des transports, organiser des activités parallèles pour les enfants, proposer des traductions ou des médiations dans différentes langues. Parfois, ce sont des collègues ou des bénévoles qui gardent les enfants pendant que les femmes participent à une activité culturelle. Ces aspects sont invisibles

dans les chiffres, mais essentiels pour que la participation soit réelle.

**Focus Culture :** Vous travaillez beaucoup avec des bénévoles et des pairs-aidantes. Quel rôle jouent-ils dans le Collectif ?

**Amancay Egas Torres :** Ils sont absolument centraux. Beaucoup de femmes qui sont aujourd'hui bénévoles ou pairs-aidantes sont passées par les activités du Collectif comme participantes. Elles connaissent les réalités du terrain, les freins, les peurs. Elles traduisent, accompagnent, rassurent. Cette logique de réciprocité est très importante : le Collectif n'est pas un service « qui fait pour », mais un espace qui se construit « avec ».

**Focus Culture :** En quoi cette dynamique contribue-t-elle à l'autonomisation et à l'émancipation des participantes ?

**Amancay Egas Torres :** L'autonomisation et l'émancipation des femmes, leur *empowerment*, passent par le fait de se sentir capable, légitime et utile. Quand une femme accompagne une autre femme au musée, quand elle traduit lors d'un atelier, quand elle coorganise une activité, elle change de position. Elle n'est plus seulement bénéficiaire : elle devient actrice. Cela renforce la confiance en soi, mais aussi le sentiment d'appartenance à un collectif.

<sup>1</sup> Le ticket Article 27 est un dispositif en Belgique permettant aux personnes en situation de précarité économique de participer à des activités culturelles (théâtre, cinéma, musées...) pour 1,25 euros. Il vise à lever les freins financiers à la culture.

**Focus Culture : Comment articulez-vous mixité et espaces sécurisés dans vos actions culturelles ?**

**Amancay Egas Torres :** La mixité est importante, mais elle ne fonctionne pas sans étapes. Certaines activités nécessitent des espaces sécurisés, parfois non mixtes du point de vue du genre (mais aussi de la langue), pour permettre une parole libre. D'autres, notamment artistiques – comme la chorale féministe ou les ateliers cinéma – sont pensées dès le départ comme des espaces ouverts à tous et toutes. Dans ces moments-là, les femmes ne sont plus uniquement définies par leur parcours migratoire ou leur situation sociale, mais simplement comme participantes, créatrices, spectatrices.

**Focus Culture : Avez-vous des exemples concrets de trajectoires qui illustrent l'impact de ce travail culturel ?**

**Amancay Egas Torres :** Oui, beaucoup. Certaines femmes qui n'osaient pas entrer dans un musée y vont aujourd'hui avec leurs enfants ou entre amies. D'autres continuent à fréquenter des lieux culturels de manière autonome, après les

projets. On a aussi vu des groupes se constituer durablement, échanger des informations culturelles, s'organiser sans nous. Ce sont des petites victoires, mais elles sont très significatives.

**Focus Culture : Comment évaluez-vous l'impact de vos actions, au-delà des indicateurs quantitatifs ?**

**Amancay Egas Torres :** Les chiffres ne racontent qu'une partie de l'histoire. L'impact se mesure dans les parcours, dans les prises de parole, dans l'engagement. Quand une femme prend confiance, ose s'exprimer, ose contester, ose proposer, c'est un indicateur fort. La création de réseaux solidaires, l'augmentation de la participation citoyenne ou culturelle sont pour nous des marqueurs essentiels.

**Focus Culture : Quel regard portez-vous sur les politiques culturelles actuelles en matière de fréquentation ?**

**Amancay Egas Torres :** Il faudrait élargir le regard et reconnaître le temps long, le travail invisible, l'accompagnement. La fréquentation ne peut pas être pensée uniquement en termes de volume.

Si l'on veut vraiment élargir les publics, il faut accepter que cela passe par des dispositifs souples, des partenariats, du bénévolat accompagné, et par une vraie reconnaissance du travail de terrain.

**Focus Culture : Pour conclure, quelle place donnez-vous à la culture dans votre projet associatif ?**

**Amancay Egas Torres :** La culture est un outil d'émancipation. Aller au théâtre, visiter un musée, créer ensemble, ce n'est jamais anodin. Cela permet de se projeter, de se sentir légitime dans l'espace public, de tisser des liens. Pour nous, la fréquentation culturelle n'est pas une fin : c'est la conséquence d'une démarche, d'un accompagnement long. ■









# ACTUALITÉS DES SERVICES

## SERVICE GÉNÉRAL DE L'AUDIOVISUEL ET DES MÉDIAS

### CIRCULATION INTERNATIONALE DES ŒUVRES BELGES FRANCOPHONES : UNE ANNÉE 2025 PARTICULIÈREMENT REMARQUABLE



Comment se porte le cinéma belge francophone à l'international ? L'année 2025 apporte une réponse très nette : les œuvres soutenues par la FW-B ont bénéficié d'une visibilité exceptionnelle sur la scène internationale, confirmant le dynamisme et l'attractivité de la création audiovisuelle francophone.

Si le nombre total de films en circulation a légèrement diminué par rapport à 2024 – 278 œuvres tous formats confondus, contre 304 l'année précédente –, cette baisse quantitative ne s'est nullement traduite par un recul de la présence internationale. Bien au contraire, 2 007 sélections en festivals ont été recensées en 2025, contre 1 977 en 2024, témoignant d'un intérêt accru de la part des programmeurs.

Cette dynamique positive se reflète également dans le nombre de récompenses obtenues : 347 prix ont été remportés en 2025, soit une progression sensible par rapport aux 326 prix décrochés l'année précédente. À une ou deux exceptions près, les œuvres belges francophones ont été présentes dans l'ensemble des grands

rendez-vous internationaux, de Rotterdam à Venise, de Clermont-Ferrand à Tribeca, en passant par l'IDFA ou San Sebastián.

L'un des faits marquants de l'année réside dans la sélection de quatre longs métrages belges francophones au Festival de Cannes. Une telle présence constitue, en soi, un exploit rare ; elle revêt un caractère encore plus exceptionnel lorsque plusieurs de ces films sont distingués par le jury. Cette reconnaissance confirme la place du cinéma de la FW-B parmi les cinématographies les plus suivies sur la scène internationale.

Les longs métrages de fiction enregistrent la progression la plus spectaculaire, avec 453 sélections en 2025, contre 302 en 2024, soit une hausse de plus de 50 %. Parmi les films les plus remarquables figurent *Reflot dans un diamant mort* de Hélène Cattet et Bruno Forzani, *On vous*

*croit* de Charlotte Devillers et Arnaud Dufey, *La Danse des renards* de Valéry Carnoy, ainsi que *Jeunes mères* de Jean-Pierre et Luc Dardenne, qui confirment, chacun à leur manière, l'excellence et la diversité de la production belge francophone.

Les films documentaires poursuivent également leur progression à l'international, avec 490 sélections et 97 prix remportés en 2025. Cette évolution s'inscrit dans une tendance continue observée depuis plusieurs années et traduit une reconnaissance croissante de la singularité, de la qualité et de l'engagement de ces œuvres auprès des publics et des professionnels.

Enfin, si les courts métrages connaissent une légère baisse du nombre de sélections, ils demeurent un vecteur essentiel de mise en lumière des talents émergents, notamment dans des festivals de référence comme Clermont-

Ferrand. Les séries belges francophones continuent, elles aussi, de se faire une place sur les scènes internationales, à l'image de *Quiproquo*, récompensée du prix de la meilleure série francophone au Festival de la Fiction de La Rochelle.

Cette remarquable visibilité internationale est le fruit d'un travail de terrain constant, mené en étroite collaboration avec les professionnels du secteur. Elle reflète une politique culturelle patiemment construite pour accompagner les œuvres et les créateurs belges francophones, et contribuer à leur rayonnement bien au-delà des frontières.



# SERVICE GÉNÉRAL DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

2024 avait été une année charnière à la création artistique avec la conclusion, en arts de la scène, des contrats et contrats-programmes... Et le refinancement des secteurs y afférents. L'année 2025 a dès lors été celle de la stabilisation. Dans un contexte budgétaire morose où les pouvoirs publics partenaires ont dû opérer des choix douloureux, où les ministères de la culture des pays limitrophes ont revu à la baisse leur ambition, la reconduction en 2025 des budgets 2024 à destination de la création artistique fait figure d'exception et démontre une volonté politique forte de soutien au monde artistique.

Stabilisation n'est toutefois pas synonyme d'immobilisme ; des réformes importantes ont été lancées en 2025 portant notamment sur le changement de paradigme des rapports entre administration et opérateurs artistiques. Les logiques de confiance et de simplification annoncées en 2024 ont été opérationnalisées notamment par le lancement du chantier auto-évaluation des opérateurs contrats-programmés en arts de la scène, par la simplification et l'uniformisation des demandes de justificatifs, par le lancement d'un nouveau site internet, par l'informatisation généralisée des requêtes que ce soit en arts de la scène ou en arts visuels.

Dans ce vaste chantier, le lancement du logiciel TARA mérite d'être détaillé. Dans l'attente de l'entrée en vigueur du Décret relatif à la diffusion des productions artistiques professionnelles,

le Service de la Diffusion a finalisé son fonctionnement numérique intégré. Les centaines de demandes de labélisation de production artistique, les labélisations des diffuseurs, les plus de 5 000 flux financiers générés par ces doubles labélisations sont autant d'étapes désormais intégrées dans une seule application, réduisant considérablement les délais à tous niveaux de traitements, y compris les délais de liquidation des subventions. Cette intégration tous azimuts offre de nouvelles perspectives en termes de bilans et de reporting, permettant à très court terme de disposer de données fiables relatives à la diffusion artistique professionnelle.

Le « chantier des données » a également marqué 2025. L'année 2024 avait été celle des bilans sectoriels, le calendrier des contrats et contrats-programmes en arts de la scène s'y prêtant : les données en musiques, arts vivants, arts visuels, diffusion furent ainsi présentées aux différentes parties prenantes des politiques artistiques de la FW-B. En 2025, l'exploitation des données s'est essentiellement faite de manière transversale et a porté sur les chiffres de fréquentation, principalement issus des rapports d'activités des opérateurs soutenus pluriannuellement. La méthodologie et les indicateurs développés pour l'occasion permettront, en 2026, d'avoir une vision diachronique de l'accessibilité de l'offre artistique en FW-B.



Diffusion et accessibilité étaient au cœur du Décret Diffusion adopté par le Parlement fin 2024, même si une certaine précipitation avait traversé la rédaction de ce texte rendu complexe par son ambition transversale. C'est la raison principale ayant amené la nouvelle législature à postposer l'entrée en vigueur de ce texte. Ce moratoire permit d'approfondir la concertation avec les secteurs concernés à savoir, le Conseil supérieur et les différentes chambres de concertation (arts visuels, arts vivants, musiques, cinéma, patrimoine culturel, l'écriture et le livre). Le Décret et son arrêté d'application entreront en vigueur en 2026. Deux autres décrets ont également été initiés en 2025, celui relatif à l'actuelle Commission transversale de la Culture et celui relatif aux Arts visuels. Ainsi, tous les domaines actuellement gérés par le Service général de la Création artistique seront couverts par un dispositif décrétoal complet.



# SERVICE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE



## ÉVALUATION DU DÉCRET RELATIF AU SECTEUR MUSÉAL

Près de cinq ans après l'entrée en vigueur du décret du 25 avril 2019 relatif au secteur muséal, l'Administration générale de la Culture et l'Observatoire des Politiques culturelles ont mis en place une évaluation de ce dispositif réglementaire. Ce travail a été confié au Policy Lab et au Groupe de Recherche en Sciences des Arts et de la Culture (GRESAC, ULB). Basée sur l'expérience des acteurs sectoriels et organisée

en ateliers collaboratifs, cette recherche a permis de comprendre comment le décret est perçu, vécu et pratiqué par les différentes parties prenantes, afin d'identifier obstacles et opportunités. Douze recommandations ont été formulées et soumises à l'avis de la Chambre de concertation des Patrimoines culturels ainsi qu'au Conseil supérieur de la Culture. L'évaluation, ainsi que les avis émis par les instances, constituent la base d'un futur chantier de révision décrétole pour le secteur muséal qui débutera en 2026.

## TROIS NOUVEAUX ÉLÉMENTS EMBLÉMATIQUES DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

En 2025, la FW-B a octroyé trois nouvelles reconnaissances en tant qu'élément emblématique du patrimoine culturel immatériel (PCI). L'inventaire du PCI de la FW-B compte désormais 64 éléments, qui témoignent de la richesse et du dynamisme du patrimoine vivant. Les reconnaissances de l'année 2025 concernent l'apprentissage et l'usage du braille, le jeu de bourles et le jeu de fer.

## VINGT-QUATRE NOUVEAUX BIENS MOBILIERS PROTÉGÉS

L'année 2025 a été particulièrement productive en matière de protection du patrimoine mobilier, avec 16 Trésors classés et 8 biens inscrits sur la liste des biens d'intérêt patrimonial. Parmi les protections marquantes figure l'ensemble des textiles liturgiques finement brodés issus de l'atelier Dormal-Ponce (18<sup>e</sup> siècle). Soulignons aussi le classement, à l'approche du 70<sup>e</sup> anniversaire de la catastrophe de Marcinelle, du registre du Bois du Cazier et du ventilateur Guibal, qui s'inscrit dans une démarche de préservation de la mémoire industrielle. D'autres classements opérés en 2025 viennent témoigner de la diversité et de l'amplitude chronologique des collections protégées : le couvercle du sarcophage d'Alice de Namur (12<sup>e</sup> siècle), les compositions murales Art déco de la manufacture Boch, le mobilier de deux tombes gallo-romaines de Ghislenghien ainsi qu'une dent de lait néandertalienne (44 500 av. J.C.).

## DE NOMBREUSES ACTIONS DE NUMÉRISATION AU SERVICE DE LA CONSERVATION ET DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE

La Direction du Patrimoine numérique a réalisé treize campagnes de numérisation en 2025 et en a lancé six autres qui seront finalisées en 2026. Au terme de ces campagnes, ce sont quatorze musées et un centre d'archives privées qui disposeront de la version numérique de collections d'archéologie gallo-romaine, de peintures, de photographies, d'objets design, d'orfèvreries, de verres, de dessins, d'animaux

naturalisés d'espèces éteintes ou en danger critique d'extinction, de planches originales de bandes dessinées, d'affiches et de revues anciennes, etc. Toutes ces collections sont également en ligne ou en cours de chargement sur le site [numeriques.be](https://numeriques.be).

Parmi ces campagnes de 2025, la numérisation d'une cinquantaine d'ouvrages du 16<sup>e</sup> siècle de la Maison d'Erasmus a présenté des défis techniques importants, en raison de la présence de marques de censure – découpes, collages, caviardages à l'encre corrosive – et de la grande fragilité des volumes limitant leur ouverture à un angle maximal de 45 degrés.

La Cinémathèque, quant à elle, a numérisé 49 longs métrages, 65 courts métrages et 222 documentaires subsidiés par le Centre du Cinéma ainsi que 52 films issus de ses collections propres.

## CONTRIBUTION AU MUSÉE VIRTUEL UNESCO DES BIENS CULTURELS VOLÉS

Lancée en 2025, cette plateforme numérique immersive vise à sensibiliser au trafic illicite et à faciliter la restitution de biens culturels. Le Service général du Patrimoine a contribué au projet en communiquant les données nécessaires à la présentation en son sein de la [Croix byzantine de Tournai](#), reliquaire d'importance patrimoniale majeure volé en 2008.

## UNE NOUVELLE PRODUCTION ET DE NOUVELLES COLLECTIONS POUR LA CINÉMATHÈQUE

Le film *Picha envers et contre tous*, réalisé par Luc Jabon et produit par la Cinémathèque, explore les différentes vies artistiques de ce cinéaste iconoclaste, et offre une réflexion sur la place de la satire dans le cinéma et la société d'aujourd'hui. Du Festival Anima à la CINEMATEK, en passant par le Festival d'Annecy, le Centre Wallonie-Bruxelles à Paris, la Cinémathèque québécoise ou encore le Festival *Razor Reel* de Bruges, ce portrait a séduit de nombreux publics.

Signalons pour conclure la transformation de l'entrepôt de la Cinémathèque, intégrant notamment une nouvelle chambre froide, grâce à laquelle dès 2026, de nouvelles bobines, dont celles de Belgavox, intégreront les collections audiovisuelles conservées et valorisées par la FW-B.

# DOMAINE & MUSÉE ROYAL DE MARIEMONT

L'année 2025 marque une étape charnière dans l'histoire récente du Domaine & Musée royal de Mariemont. À la fois anniversaire, temps de célébration et moment de transformation, elle a été rythmée par des projets structurants, des chantiers d'envergure et une programmation culturelle ambitieuse, menée avec constance malgré un contexte exigeant.

Le 21 novembre 2025, Mariemont a célébré un double évènement symbolique : la réouverture du Musée après plus de trois mois de fermeture et le cinquantième anniversaire de l'ouverture publique du complexe muséal inauguré en 1975. Cette soirée a également marqué l'ouverture de l'exposition consacrée à Marie de Hongrie, figure fondatrice du site. La fermeture temporaire a permis la réalisation de travaux majeurs : le remplacement intégral des châssis et vitrages, dans le respect de l'architecture moderniste de Roger Bastin, financé par le plan de relance européen. Ces interventions ont amélioré la performance énergétique du bâtiment et renforcé sa sécurisation, tout en préservant son identité architecturale. À l'occasion de cet anniversaire, l'œuvre emblématique *Le Signal* de Francis Dusépulchre a également été restaurée et a retrouvé son éclat originel.

Malgré cette période d'inaccessibilité, la fréquentation est restée stable, avec près de 38 000 entrées enregistrées sur l'année. Cette résilience s'explique par une stratégie de

promotion ciblée autour des grandes expositions temporaires, notamment *Bouddha. L'expérience du Sensible*, qui a connu un succès remarquable et s'est imposée comme l'un des temps forts de la saison culturelle. Le Musée a également poursuivi son engagement auprès des publics scolaires, accueillant près de 8 600 élèves, tandis que les espaces verts du Domaine continuaient d'être largement fréquentés, confirmant l'importance de Mariemont comme lieu de promenade, de nature et de culture.

Au-delà des chiffres, l'attention portée à la qualité de l'expérience de visite constitue un axe fort de l'année 2025. Un dispositif de questionnaire numérique, mis en place à l'issue des grandes expositions temporaires, a permis de mesurer le taux de satisfaction des visiteurs. L'exposition *Bouddha. L'expérience du Sensible* a ainsi enregistré un taux de satisfaction supérieur à 80 %, confirmant la pertinence d'une offre culturelle exigeante, sensible et accessible.

La programmation culturelle s'est inscrite dans une dynamique de coproduction et de coopération européenne. L'exposition *Marie de Hongrie. Art & Pouvoir à la Renaissance*, coproduite avec la KU Leuven et intégrée au festival *Europalia España*, s'appuie sur un vaste projet collaboratif réunissant des partenaires belges, français et espagnols. À travers des dispositifs multisensoriels innovants, le projet *MARY4ALL* a permis de redonner vie aux paysages, aux musiques et aux cultures de la

Renaissance, illustrant la volonté de Mariemont de renouveler les formes de médiation et de narration muséale.

L'ouverture aux publics et la participation citoyenne ont également constitué des marqueurs forts de l'année. Les démarches de coconstruction, déjà engagées en 2024, se sont consolidées en 2025, notamment à travers l'implication de communautés dans les projets curatoriaux, les résidences artistiques *ParCorps* ou encore le Collectif citoyen de proximité, désormais pleinement intégré à la réflexion institutionnelle.

Enfin, l'année 2025 s'inscrit dans une perspective de moyen et long terme avec le lancement effectif du programme de revitalisation du Domaine. La désignation d'un auteur de projet chargé de concevoir le schéma directeur marque une étape décisive dans ce chantier attendu de longue date. Mené dans une logique de coconstruction et de respect du patrimoine classé, ce programme dessine l'avenir d'un Domaine conçu comme un ensemble vivant, durable et ouvert à tous.

Portée par l'engagement constant des équipes, l'année 2025 témoigne ainsi de la capacité de Mariemont à conjuguer héritage et innovation, exigence scientifique et ouverture culturelle, ancrage territorial et rayonnement international.



# SERVICE GÉNÉRAL DE L'ÉDUCATION PERMANENTE ET DE LA JEUNESSE

## SERVICE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

### RENCONTRE INTER-BAGIC

Le vendredi 14 mars 2025, les anciens et nouveaux participants à la formation BAGIC (Brevet d'Aptitude à la Gestion d'Institutions culturelles) se sont réunis au Ministère de la FW-B, pour une journée placée sous le signe de l'écologie politique et populaire. Cette rencontre a souligné le rôle central des coordinateurs socioculturels dans l'accompagnement des transitions sociétales. Leur ancrage territorial et leur proximité avec les publics font d'eux des acteurs privilégiés pour favoriser des initiatives porteuses de justice sociale et environnementale.

### JOURNÉE DE RENCONTRE COMITÉ ALPHA

À l'occasion des 20 ans du Comité de pilotage pour l'alphabétisation des adultes, plus de 130 acteurs du secteur de l'alphabétisation se sont réunis. Cette rencontre poursuivait plusieurs objectifs : dresser un état des lieux lucide, partager les réalités du terrain, identifier les priorités et réfléchir ensemble aux solutions pour répondre de manière plus efficace à ce défi sociétal majeur.



# SERVICE DE LA JEUNESSE

## FORMATION DE CENTRES DE VACANCES

Chaque année, 26 opérateurs habilités par le Service de la Jeunesse organisent la formation de centres de vacances (CDV) permettant ainsi d'assurer un encadrement de qualité aux groupes d'enfants et de jeunes. Le brevet délivré au terme de cette formation permet d'attester de l'évaluation positive du parcours. En 2025, le Service de la Jeunesse a homologué 1 553 brevets. En juin, la rencontre annuelle de cette formation a réuni environ 60 personnes autour de trois thématiques : pénurie d'animateurs et leviers pour y répondre ; adéquation de la formation de coordinateurs aux besoins et évolutions du terrain ; spécificité des CDV et de la formation en CDV. Elle a également abordé le travail collaboratif nécessaire à l'établissement des demandes d'habilitations, en vue de leur renouvellement au début de 2026.

## RENCONTRE BAFA ET BACV

La France et la FW-B ont engagé un processus de reconnaissance mutuelle des formations Jeunesse – le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) et le BACV (Brevet d'Animateur en Centre de Vacances) – dans le cadre d'un accord de coopération bilatérale. Cette démarche fait suite à la reconnaissance officielle du BACV par la France en 2024, telle que présentée [sur le site du Service Jeunesse de la FW-B](#). Cette rencontre visait, pour les ministères et administrations, à assurer le suivi de la reconnaissance réciproque, à identifier d'éventuels ajustements et à définir un cadre de coopération à moyen terme. Pour les organismes de formation et les experts, elle avait pour objectif de favoriser le partage d'expériences et d'outils pédagogiques, de comparer les pratiques de formation et de poursuivre le dialogue professionnel entre les réseaux français et ceux de la FW-B.



# CENTRE CULTUREL MARCEL HICTER – LA MARLAGNE

## ACTIVITÉS PECA

À la suite de la fermeture de La Marlagne pour travaux, le service Médiation culturelle a poursuivi ses missions en développant exceptionnellement des actions « hors les murs ». Habituellement centrée sur l'accueil des élèves sur le site, l'équipe a su adapter ses pratiques et faire preuve de créativité en proposant, directement dans les écoles, une programmation variée et adaptée à chaque niveau scolaire. Trois spectacles ont été proposés : pour les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> primaires *Ma grand-mère est une aventurière* de la Compagnie Racagnac, pour les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> primaires : *Bleu Grenouille* de la Compagnie des Petits Délices, puis, pour les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaires : *100 Voltas* des Jeunesses musicales. En complément de ces représentations, les élèves ont ensuite participé à une journée d'ateliers artistiques en lien direct avec les spectacles programmés. Ces ateliers ont permis d'aborder les arts de la scène, la musique et les arts plastiques, tout en travaillant de manière concrète les trois axes du PECA : rencontrer, pratiquer et connaître.

## CHIFFRES CLÉS 2025-2026

- 824 élèves ont assisté à un spectacle
- 529 élèves ont participé à une journée d'ateliers artistiques en lien avec leur spectacle.
- 6 opérateurs artistiques partenaires
- 6 niveaux scolaires concernés

Les travaux de rénovation du théâtre et d'amélioration énergétique de La Marlagne ont débuté en février 2025. Ce projet intègre un ensemble cohérent et ambitieux de mesures destinées à moderniser les équipements de scénographie, mais aussi à réduire les consommations énergétiques de minimum 30% et à diminuer l'empreinte environnementale du bâtiment afin, notamment, d'améliorer le confort des usagers.



Le chantier est axé sur l'exploitation de ressources renouvelables : gestion durable de l'eau par la récupération des eaux de pluie via des citernes, production d'énergie renouvelable par l'installation de 332 nouveaux panneaux photovoltaïques...



# SERVICE GÉNÉRAL DE L'ACTION TERRITORIALE

## SERVICE DE LA LECTURE PUBLIQUE

### LA NUIT DES BIBLIOTHÈQUES

Le festival *Nuit des bibliothèques* est devenu un événement qui rassemble le plus grand nombre de bibliothèques en FW-B. Pendant le festival, les enfants et leurs familles viennent ensemble en bibliothèque pour participer à de multiples activités réfléchies en vue de sensibiliser aux bienfaits de la lecture pour les tout-petits, et en particulier autour du rituel de la lecture du soir. Les bibliothécaires tentent de démontrer que ces moments autour des livres peuvent être des périodes d'intimité en

famille et de plaisir partagé. C'est là tout l'enjeu du développement des pratiques de lecture dès le plus jeune âge. 120 bibliothèques (sur les 160 réseaux) ont participé et ont couvert l'ensemble du territoire de la FW-B, ces chiffres démontrent le dynamisme et la volonté de participation active du réseau public de la Lecture.

### DES BIBLIOTHÈQUES EN STAND BY

Le décret en vigueur en lecture publique prévoit la reconnaissance des bibliothèques publiques

sur base du côté opérationnel de leur structure, ce qui signifie que la bibliothèque doit déjà être opérationnelle comme acteur du réseau public de la lecture depuis, au minimum, un an. Les activités poursuivies durant l'année précédant la reconnaissance doivent être conformes à ce qui est exigé par le décret. Huit bibliothèques avaient déposé un dossier au 31 mars 2024 ou au 31 mars 2025. Elles ne pourront être reconnues faute de crédit disponible.

## DIRECTION DES CENTRES CULTUREL

### DU LIEN AVEC LE SECTEUR ET LE PUBLIC

Dans le cadre des développements de son site internet au bénéfice de l'information des professionnels, la Direction des Centres culturels a poursuivi sa série d'articles thématiques avec des textes sur les Centres culturels et les jeunes et les résidences en Centres culturels. Par ailleurs, le site s'enrichit constamment de nouveaux liens qu'il s'agisse d'outils professionnels ou de pistes de collaborations nationales et internationales.

### DE NOUVEAUX CENTRES CULTURELS

En 2025, deux nouveaux Centres culturels ont été reconnus, ceux d'Uccle et de Woluwe-Saint-Pierre – le Whalll. De nouvelles communes ont également été incluses dans le territoire d'action de Centres culturels. En effet, le 38, Carrefour culturel de Genappe, asbl reconnue en tant que Centre culturel, Maison de Jeunes, Centre d'Expression et de Créativité, a intégré à son territoire Sombreffe. Le Centre culturel d'Andenne a quant à lui intégré le territoire de Fernelmont à son projet.



## SERVICE DE LA CRÉATIVITÉ ET DES PRATIQUES ARTISTIQUES EN AMATEUR

### LA DIFFUSION DES ARTS AMATEURS

L'année 2025 a été marquée par le processus de concertation de l'ensemble des secteurs et, tout particulièrement, des Fédérations de pratiques artistiques en amateur, autour d'un dispositif visant à soutenir la diffusion artistique et culturelle des productions artistiques en amateur sur le territoire de la FW-B et de son intégration au décret sectoriel du 30 avril 2009. L'avant-projet de décret de diffusion des arts en amateur, sur lequel le Service de la créativité et des pratiques artistiques en amateur, en bonne concertation avec les Fédérations professionnelles et le cabinet de la Ministre, continuent de travailler en 2026, a pour ambition de construire progressivement une véritable politique culturelle transversale de diffusion des arts en amateurs en l'inscrivant dans un cadre global de financement.

## CENTRE DE PRÊT DE MATÉRIEL DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

### DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE LA CAMBRE À NANINNE

En 2025, Pascal Breucker, designer industriel au service Recherche et Développement du Centre de Prêt de Matériel (CPM), a lancé un projet ambitieux en collaboration avec les élèves de la section design industriel de l'École nationale supérieure des Arts visuels La Cambre. L'objectif était de trouver des solutions créatives pour recycler les matériaux de production non utilisés, afin de leur donner une nouvelle vie sous forme de matériel utile destiné aux mouvements de jeunesse. Avec le soutien des agents qualifiés du CPM, les élèves ont réfléchi à des idées innovantes et ont travaillé ensemble pour concrétiser leurs projets. Parmi les propositions retenues, on trouve des objets essentiels pour les activités en plein air, tels qu'un tapis de sol, un auvent pour la tente, des étagères de rangement ou encore des capes de pluie. Tout en illustrant concrètement leurs engagements en matière de circularité, ce projet est une belle illustration des valeurs du CPM, et de leur volonté d'agir

dans l'intérêt général. Par ailleurs, une nouvelle collaboration a émergé depuis fin 2025 avec une classe en écodesign.

### TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU CPM

En lien avec la Direction de la Transition écologique (DTE), le CPM a développé un projet de plantation de haies et d'arbres fruitiers. Trois-cents plants de charme et de hêtre composent une haie d'environ 50 mètres. Trente-deux arbres fruitiers de différentes natures ont été plantés, leurs fruits finiront dans les assiettes. Depuis quelques années, le CPM est souvent cité en exemple pour ses bonnes pratiques en matière de développement durable. C'est donc tout naturellement qu'une partie de l'équipe s'est investie dans ce nouveau projet soutenu par la DTE.

# SERVICE GÉNÉRAL DE L'INSPECTION DE LA CULTURE

En 2025, le Service général de l'Inspection de la Culture a poursuivi ses missions d'accompagnement et de contrôle des opérateurs culturels ainsi que sa mission de développement d'une expertise transversale des différents dispositifs des politiques culturelles. Il pratique une approche globale et territoriale des politiques culturelles ; un travail de décloisonnement interne et externe à l'Administration générale de la Culture ; un travail en réseau et en partenariat avec les pouvoirs publics et les associations reconnues ou en voie de reconnaissance.

Ses missions s'exercent grâce à une équipe aux profils et expériences professionnelles antérieures variés. Inspecteurs, Inspectrices, Auditeurs financiers, Vérificateurs et collaborateurs administratifs contribuent toutes et tous à l'analyse de situations parfois complexes et à l'accompagnement d'opérateurs qui rencontrent des situations difficiles tant financièrement qu'au niveau de leur gouvernance.

## ACCOMPAGNER

- Des visites sur le terrain dans le but d'assurer le suivi des opérateurs, d'échanger avec eux sur leur méthodologie de travail et leurs réalisations. Ces visites se font à un moment clé du parcours de l'opérateur ou à sa demande.
- De très nombreux contacts répondant aux demandes des opérateurs (information, conseil).
- Une participation aux recrutements des Directions de Centres culturels et d'opérateurs de secteurs variés.
- La rencontre avec les pouvoirs publics locaux sur la mise en œuvre concrète des politiques culturelles.
- La production de formations collectives à destination des opérateurs (Centres culturels Wapi en 2025).

## CONTRÔLER

- La production d'avis aux échéances fixées par les législations ; en 2025, de très nombreux dossiers ont été traités, particulièrement dans les secteurs de l'Education permanente, des Centres culturels et de la Lecture publique.
- La production d'avis et d'audits financiers d'initiative ou à la demande de la Ministre, lorsque la situation de l'opérateur le nécessite.
- L'intervention dans des situations d'urgence (constat de fraude, crise au sein d'un opérateur, événements extérieurs mettant en péril l'action d'un opérateur).

## DÉVELOPPER UNE EXPERTISE TERRITORIALE ET TRANS-SECTORIELLE

- La participation active à l'évaluation et à la modification des dispositifs légaux en Centre culturel, Centre d'Expression et de Créativité, Éducation permanente, Lecture publique, Centre de Jeunes et Organisation de Jeunesse.
- La conception et la rédaction de bilans sectoriels basés sur l'expérience de terrain des inspecteurs et inspectrices, faisant dialoguer les pratiques concrètes, les législations et les référentiels (démocratie, démocratisation, droits culturels).
- La conception et la matérialisation de formations internes et externes par les référents de l'Inspection qui assurent une veille constante des différents secteurs.
- Le renforcement des contacts avec les Provinces (organisation de rencontres dans le cadre du contrat d'administration, avec le Service général de l'Action territoriale) et la Région wallonne dans le cadre de la gestion des dossiers européens (LEADER, INTERREG et Maisons rurales).

Au-delà des missions récurrentes, plusieurs chantiers menés en intelligence collective ont mobilisé l'équipe au cours de l'année 2025 :

- la simplification administrative : elle vise à alléger les procédures administratives auxquelles sont soumis les opérateurs pour leur permettre de mieux se consacrer à la qualité de leur action au regard des exigences des législations, en évitant le report de la charge sur l'Administration ; l'Inspection apporte son expertise de terrain et sa vision transversale dans les démarches d'évaluation et de simplification de différents décrets dont, plus particulièrement en 2025, les décret Jeunesse (Centres de Jeunes et Organisations de Jeunesse) et Éducation permanente ;
- le pilotage de la conception du vademecum – référentiel clarifiant les attentes de l'Administration en matière comptable, à destination des services et des opérateurs ;
- la place de l'intelligence artificielle dans les processus mis en œuvre par le Service et les pratiques des opérateurs : expérimentations et analyse critiques de celles-ci ;
- la gestion du risque : poursuite du développement et de l'expérimentation de la méthode dite « des 5 clés » qui doit permettre de consacrer plus de ressources humaines aux opérateurs et dossiers en souffrance ou présentant des difficultés ; à partir des pratiques de terrain, travail réflexif sur la notion de confiance, élément central dans une démarche de gestion du risque (formation externe et mise en œuvre interne lors de la mise au vert 2025).



# SERVICE GÉNÉRAL DES LETTRES ET DU LIVRE

## UN NOUVEAU CADRE LÉGAL POUR LE SECTEUR

L'année 2025 marque un tournant historique pour le secteur des langues, des lettres et du livre avec l'aboutissement de la mise en œuvre de son nouveau cadre légal. Cette évolution majeure a permis d'assurer non seulement la transparence et la sécurité juridique des procédures d'octroi des subventions mais aussi l'indexation des budgets structurels et, plus globalement, une revalorisation des soutiens aux opérateurs correspondant, pour 2025, à un montant total 1 711 000 euros. Ce budget renforcé vise à soutenir la création littéraire et à garantir la vitalité économique des maisons d'édition et des librairies indépendantes face aux défis actuels. Il offre de nouvelles perspectives de développement à tous les acteurs et actrices de la filière du livre.

## TOUS LECTEURS ET LECTRICES DEMAIN ?, DE LA CONCERTATION CITOYENNE À LA RENCONTRE SCOLAIRE

Le déclin de la lecture, de plus en plus concurrencée par des pratiques récréatives sur écran, constitue aujourd'hui un enjeu prioritaire de société et de santé. Aussi, à l'invitation de la Ministre de la Culture, le Service général des Lettres et du Livre a initié un vaste chantier en vue de promouvoir la lecture de fiction dès le plus jeune âge en tant qu'outil fondamental d'émancipation et d'accès



à la citoyenneté. Ce projet d'envergure, inauguré lors d'une journée de coconstruction le 20 octobre, mobilise les secteurs du livre, de l'enfance, de la famille, de la santé, du sport et de l'éducation. La consultation *Tous lecteurs et lectrices demain ?*, qui s'adresse aux professionnels de ces secteurs, vise à recueillir leur analyse des freins à la pratique de la lecture de fiction et leurs propositions d'initiatives à mettre en œuvre pour y répondre. Cette consultation en ligne, dont les résultats seront communiqués en juin 2026, sera prolongée par une enquête approfondie à destination du grand public sur les pratiques et les représentations de la lecture en Belgique francophone. Le croisement des regards professionnel et citoyen permettra de disposer d'un diagnostic complet et solide au service de l'action publique. Il contribuera à orienter la politique développée par la FW-B afin de redonner toute sa place au livre et d'encourager le plaisir de lire.

Parallèlement, la promotion du livre en milieu scolaire a également connu un rayonnement exceptionnel, illustré par la visite de la Reine Mathilde lors d'une rencontre *Auteurs en classe* à Anderlecht. Accompagnée de l'autrice Geneviève Damas, la souveraine a partagé son expérience de lectrice avec les élèves, soulignant l'importance de la littérature comme vecteur de lien social. Ce programme phare de la FW-B, qui permet aux enseignants d'inviter des écrivains pour

dialoguer autour de leurs œuvres, a rencontré un succès croissant cette année. En 2025, ce sont plus de 900 rencontres qui ont été organisées dans les établissements scolaires, permettant à 21 000 élèves de découvrir la diversité de la création littéraire belge. Ces moments d'échanges privilégiés, au cours desquels les auteurs et autrices répondent directement aux interrogations des élèves, permettent de sensibiliser et de former les lecteurs de demain.

### **PROMOUVOIR ET CÉLÉBRER LA PLURALITÉ DES LANGUES**

Le dialogue intercommunautaire a franchi une étape importante, le 20 novembre 2025, avec l'organisation de la journée *Rights in dialogue* à la Maison Européenne des Auteurs et Autrices. Fruit d'un partenariat inédit entre le Service général des Lettres et du Livre, Literatuur Vlaanderen et la Communauté germanophone, cet événement visait à briser les frontières linguistiques du marché de l'édition belge. Pour la première fois, des éditeurs venus des trois communautés et représentant tous les genres éditoriaux se sont réunis pour explorer des opportunités d'échanges au sein même de nos frontières. La matinée s'est déclinée en sessions plénières présentant l'état des lieux des marchés de l'édition et des dispositifs de soutien au sein de chaque communauté. Après un temps de réseautage

convivial, l'après-midi a été rythmée par des sessions de « rencontres éclair » professionnelles. Ces échanges ont favorisé la découverte de catalogues voisins, renforçant ainsi les synergies éditoriales à l'échelle nationale.

### **PROMOUVOIR ET CÉLÉBRER LA PLURALITÉ DES LANGUES**

En 2025, le rayonnement de nos langues a été porté par plusieurs initiatives. L'opération *La langue française en fête* a célébré son 30<sup>e</sup> anniversaire autour de la thématique de l'environnement, mobilisant quatorze « Villes des Mots » et l'inventivité de la jeunesse. Des élèves de toute la FW-B ont notamment créé des néologismes écoresponsables, valorisés dans des capsules vidéo. Parallèlement, le volet professionnel, en partenariat avec la Foire du Livre et l'ADEB, a exploré les liens entre citoyenneté et écopoétique dans la littérature jeunesse à l'occasion des journées *La langue pour habiter le monde*. Cette dynamique s'est étendue aux langues régionales endogènes avec la création du tout premier Prix de l'initiative pédagogique. Cette nouvelle distinction marque une avancée concrète pour la transmission de notre patrimoine linguistique vivant, élargissant ainsi le périmètre de soutien du Service à la diversité des parlers qui forgent notre identité culturelle.

Ce chapitre présente des analyses se basant sur des indicateurs collectés par l'Administration générale de la Culture durant l'année 2025. Outre les aspects budgétaires – et, plus particulièrement, les dépenses culturelles –, *Focus Culture* livre des indicateurs relatifs au rayonnement des opérateurs culturels de la FW-B à l'international et aux ressources humaines de l'AGC.

Ces analyses sont amenées à s'inscrire dans la durée et visent à mettre en lumière, au niveau d'une administration générale, l'évolution du financement des politiques culturelles ainsi que leur mise en œuvre dans leur globalité. Selon les secteurs étudiés, la lecture de ces indicateurs pourra être complétée par les différents bilans sectoriels dans lesquels des données complémentaires ainsi que des éléments d'analyse significatifs, permettent d'approfondir encore davantage la compréhension des soutiens apportés par la FW-B en matière de culture.

**L'ANNÉE**

**2025**

**EN CHIFFRES**





# LE PÉRIMÈTRE CULTUREL DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

## DONNÉES BUDGÉTAIRES 2024

En 2025, le **périmètre culturel** a représenté 7,84 % du budget total des dépenses de la FW-B.

Ce périmètre culturel est constitué d'un noyau dur – les matières et budgets directement gérés par l'Administration générale de la Culture (AGC) – et de domaines annexes, c'est-à-dire des **autres matières culturelles** qui sont notamment gérées par le Secrétariat général ou l'Administration générale de l'Enseignement.

Notons que d'autres administrations investissent également dans les secteurs culturels comme Wallonie-Bruxelles International (WBI) ou l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE). Ces investissements ne sont pas repris ici, **notre analyse reste focalisée sur le noyau dur** : le budget alloué à l'AGC qui couvre près de 77,1 % du périmètre culturel au sens large.

L'analyse des variations d'une année à l'autre doit tenir compte des changements de gouvernement. Sur le plan budgétaire, l'impact d'un nouvel exécutif n'est pas immédiatement perceptible après son installation. Il faut en effet attendre les premiers ajustements budgétaires, qui interviennent sur un budget hérité, souvent technique. Notons également que, depuis 2018, les analyses du *Focus Culture* se basent sur les chiffres budgétaires après ajustement et répartitions<sup>1</sup>. Ces chiffres correspondent au plus près à la réalité des décisions politiques et de leur mise en œuvre sur l'année analysée.



Périmètre culturel :  
**1 252 231 000**  
euros

<sup>1</sup> Par répartition, il faut entendre un transfert de crédits décidé par le Gouvernement. Ces répartitions ne modifient pas les enveloppes consacrées aux secteurs culturels.

Ce tableau présente les budgets affectés aux différents secteurs formant le périmètre culturel de la FW-B..

|                             |                                                                                            | 2020       | 2021       | 2022         | 2023         | 2024         | 2025             | Variation 2020-2025 | Variation 2024-2025 |
|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|--------------|--------------|--------------|------------------|---------------------|---------------------|
| Noyau dur                   | Affaires générales de la Culture                                                           | 32 953 k€  | 29 228 k€  | 34 123 k€    | 30 512 k€    | 23 710 k€    | 11 857 k€        | -64,0%              | -50,0%              |
|                             | Dotation forfaitaire à la COCOF                                                            |            |            |              |              |              | 10.101 k€        | /                   | /                   |
|                             | Arts de la scène                                                                           | 108 039 k€ | 110 584 k€ | 117 675 k€   | 132 361 k€   | 159 467 k€   | 165 857 k€       | 53,5%               | 4,0%                |
|                             | Patrimoine culturel                                                                        | 18 180 k€  | 18 966 k€  | 20 127 k€    | 22 379 k€    | 21 656 k€    | 22 456 k€        | 23,5%               | 3,7%                |
|                             | Arts plastiques et numériques                                                              | 6 724 k€   | 7 088 k€   | 7 498 k€     | 7 611 k€     | 7 596 k€     | 7 844 k€         | 16,7%               | 3,3%                |
|                             | Langue, Lettres et Livre                                                                   | 5 638 k€   | 6 303 k€   | 6 911 k€     | 4 751 k€     | 4 607 k€     | 6 318 k€         | 12,1%               | 37,1%               |
|                             | Action territoriale                                                                        | 65 315 k€  | 70 134 k€  | 76 378 k€    | 84 692 k€    | 86 627 k€    | 92 115 k€        | 41,0%               | 6,3%                |
|                             | Jeunesse et Éducation permanente                                                           | 135 853 k€ | 141 055 k€ | 154 482 k€   | 165 803 k€   | 171 212 k€   | 178 201 k€       | 31,2%               | 4,1%                |
|                             | Audiovisuel et Médias                                                                      | 63 577 k€  | 67 568 k€  | 68 731 k€    | 74 512 k€    | 75 704 k€    | 78 527 k€        | 23,5%               | 3,7%                |
|                             | Dotation à la RTBF                                                                         | 291 350 k€ | 300 239 k€ | 329 850 k€   | 362 490 k€   | 376 382 k€   | 381 553 k€       | 31,0%               | 1,4%                |
|                             | Dotation au Conseil supérieur de l'audiovisuel                                             |            |            |              |              |              | 3 751 k€         | /                   | /                   |
|                             | Parcours d'Éducation culturelle et artistique (PECA)                                       |            |            |              |              |              | 6 850 k€         | 186,6%              | 23,4%               |
|                             |                                                                                            | 727 629 k€ | 751 165 k€ | 815 775 k€   | 885 111 k€   | 9261 961 k€  | 965 430 k€       | 32,7%               | 4,1%                |
| Autres matières culturelles | Infrastructures culturelles                                                                | 12 235 k€  | 13 219 k€  | 71 338 k€    | 11 .932 k€   | 11 921 k€    | 10 669 k€        | -12,8%              | -10,5%              |
|                             | Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique                    | 1 877 k€   | 1 877 k€   | 1 877 k€     | 1 902 k€     | 1 864 k€     | 1 874 k€         | -0,2%               | 0,5%                |
|                             | Enseignement artistique                                                                    | 187 876 k€ | 192 089 k€ | 207 629 k€   | 230 327 k€   | 246 295 k€   | 257 891 k€       | 37,3%               | 4,7%                |
|                             | Instituts supérieurs d'Architecture                                                        | 5 186 k€   | 5 186 k€   | 5 780 k€     | 5 998 k€     | 5 141 k€     | 5 059 k€         | -2,4%               | -1,6%               |
|                             | Observatoire des Politiques culturelles                                                    | 243 k€     | 173 k€     | 173 k€       | 173 k€       | 173 k€       | 178 k€           | -26,7%              | 2,9%                |
|                             | Conseil supérieur de l'Éducation aux médias                                                | 144 k€     | 404 k€     | 834 k€       | 834 k€       | 863 k€       | 881 k€           | 511,8%              | 2,1%                |
|                             | Information, Rayonnement et Promotion de la Langue, de la Culture françaises et de la FW-B | 6 726 k€   | 8 154 k€   | 12 080 k€    | 8 523 k€     | 13 940 k€    | 7 072 k€         | 5,1%                | -49,3%              |
|                             | Parcours d'Éducation culturelle et artistique (PECA)                                       | 2 390 k€   | 3 121 k€   | 3 828 k€     | 4 537 k€     | 5 552 k€     | Report noyau dur |                     |                     |
|                             | Subvention à la Fondation Mons 2025 – Rayonnement Capitale culturelle FW-B                 | 375 k€     |            | 225 k€       | 250 k€       |              | 38 k€            | -90,0%              | /                   |
|                             |                                                                                            | 217 052 k€ | 224 223 k€ | 303 764 k€   | 264 476 k€   | 285 749 k€   | 283 662 k€       | 32,1%               | 0,4%                |
| Périmètre culturel          |                                                                                            | 944 681 k€ | 975 388 k€ | 1 119 539 k€ | 1 149 587 k€ | 1 212 710 k€ | 1 249 091 k€     | 32,6%               | 3,3%                |

Le calcul du noyau dur est effectué sur base du budget après ajustements et répartitions. Cette approche offre une vision plus fidèle de la trajectoire réelle des dépenses, en tenant compte de l'ensemble des mouvements budgétaires intervenus en cours d'exercice.

Il convient de rappeler que les interventions diverses de la Loterie nationale ne sont pas comptabilisées dans la rubrique « Autres matières culturelles », bien que certains de ces crédits bénéficient effectivement à des opérateurs culturels.

Par ailleurs, la dotation forfaitaire à la COCOF a désormais été retirée de la ligne « Affaires générales de la Culture » afin d'en améliorer la lisibilité. Cette dernière regroupe notamment des aides à l'emploi, des subventions destinées à des projets de coopération internationale ainsi que les indemnités liées aux organes consultatifs. Pour le lecteur attentif souhaitant analyser l'évolution de cette ligne – en y réintégrant la dotation à la COCOF –, on observe une diminution de 33,37 % entre 2020 et 2025, dont 7,39 % sur la période récente. Ces évolutions combinent une baisse réelle des dépenses de fonctionnement de l'administration, liée à sa participation à l'effort budgétaire, tandis que la diminution des provisions pour l'emploi reflète une meilleure adéquation entre les crédits consommés et les provisions constituées, sans pour autant traduire une contraction de ce budget.

En outre, la dotation au Conseil supérieur de l'audiovisuel est également isolée du montant global « Audiovisuel et Médias » auquel elle appartenait précédemment. La hausse constatée de 3,7 % entre 2024 et 2025 en est donc minorée : en reconstituant l'ancien périmètre, c'est-à-dire en additionnant les deux lignes budgétaires, on observe une progression de 8,68 %,

Il a également été décidé d'intégrer la ligne budgétaire du PECA dans le noyau dur. En effet, ces crédits proviennent pour partie du financement du Pacte pour un enseignement d'excellence et sont, par ailleurs, déjà inclus dans les missions des opérateurs dans le cadre des subventions octroyées par l'AGC. Séparer cette ligne des autres dépenses culturelles de l'AGC aurait dès lors été incohérent et aurait faussé la perception du périmètre réel de l'action culturelle.

Enfin, la dernière liquidation relative à Mons 2025 correspond à la liquidation d'un encours résiduel. Cette ligne, arrivée à son terme, n'apparaîtra plus dans les prochains bilans.

## INTERPRÉTATION DES VARIATIONS

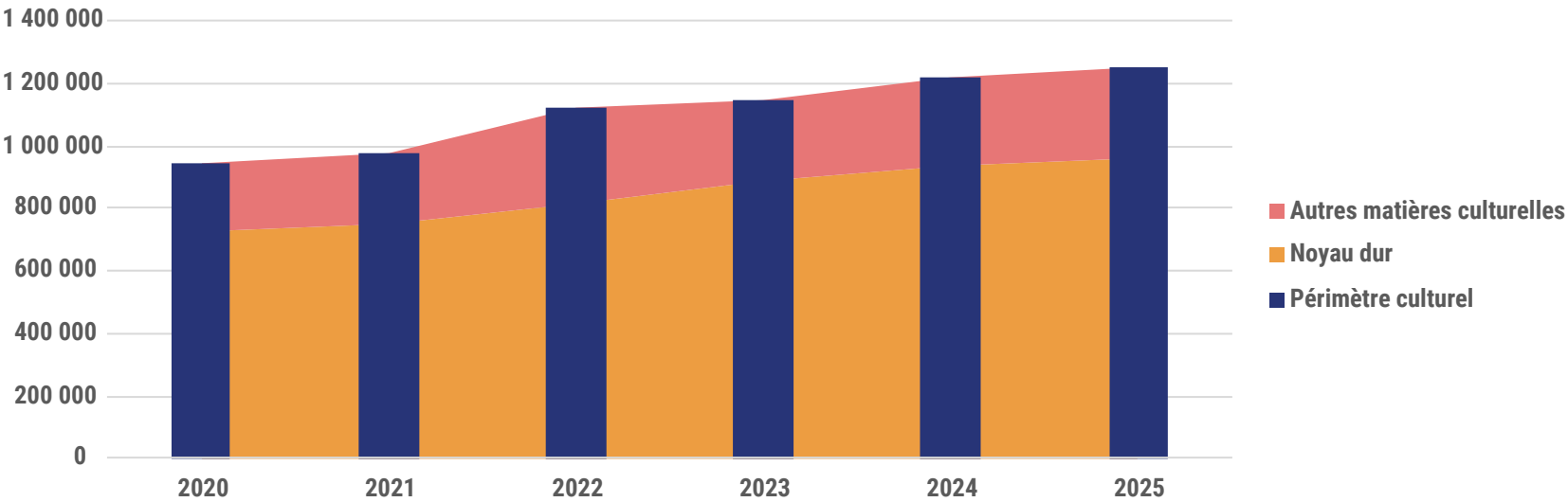
Entre 2024 et 2025, le budget de l'AGC a augmenté de 4,1 %. Cette augmentation est due, en partie, à l'indexation des subventions aux opérateurs. À titre indicatif, l'inflation pour l'année 2025 s'élevait à 3 %<sup>1</sup> en Belgique.

Budget AGC :  
**965 430 000**  
euros

<sup>1</sup> Chiffre du [Rapport annuel 2025 de l'institut des comptes nationaux](#) du SPF économie.



Évolution du périmètre culturel 2020-2025

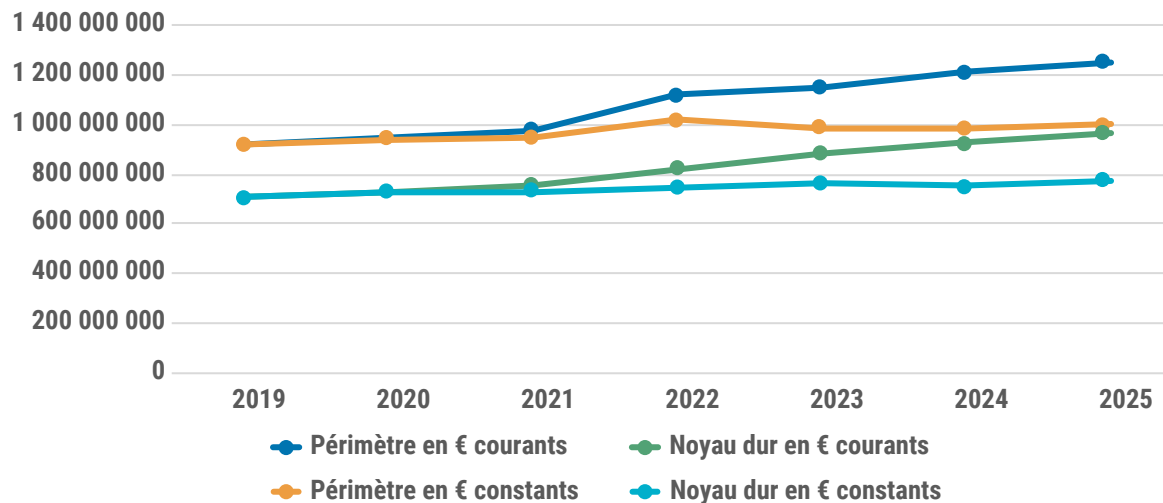


Le graphique montre l'évolution croissante depuis 2020 des budgets affectés au périmètre culturel.

| Année | IPCH (2015=100) | Euros courants  | Euros constants (2019) | % évolution périmètre (const.) | Noyau dur courant | Noyau dur constant (2019) | % évolution Noyau dur constant |
|-------|-----------------|-----------------|------------------------|--------------------------------|-------------------|---------------------------|--------------------------------|
| 2019  | 108,9           | 924 822 000 €   | 924 822 000 €          | N/A                            | 706 678 000 €     | 706 678 000 €             | N/A                            |
| 2020  | 109,2           | 944 681 000 €   | 942 085 723 €          | 1,87%                          | 727 629 000 €     | 725 630 019 €             | 2,68%                          |
| 2021  | 111,7           | 975 388 000 €   | 950 937 808 €          | 0,94%                          | 751 165 000 €     | 732 335 439 €             | 0,92%                          |
| 2022  | 119,7           | 1 119 539 000 € | 1 018 527 962 €        | 7,11%                          | 815 775 000 €     | 742 171 241 €             | 1,34%                          |
| 2023  | 126,6           | 1 149 587 000 € | 988 862 751 €          | -2,91%                         | 885 111 000 €     | 761 363 254 €             | 2,58%                          |
| 2024  | 133,6           | 1 212 710 000 € | 987 448 885 €          | -0,14%                         | 926 961 000 €     | 755 584 228 €             | -0,76%                         |
| 2025  | 135,3           | 1 249 091 000 € | 1 005 365 000 €        | 1,82%                          | 965 430 000 €     | 776 761 110 €             | 2,80%                          |

Un taux de croissance annuel moyen de **1,36%** hors inflation de 2020 à 2025 sur le périmètre culturel

## Évolution du périmètre culturel et du noyau dur en euros constant



L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) – publié par [Statbel](#)<sup>1</sup> – suit une norme européenne. Eurostat impose que les États membres mettent à jour périodiquement la base de référence de leur indice. En 2025, la base 2015 = 100 était la norme en vigueur, ce qui signifie que l'indice de chaque année représente l'évolution des prix par rapport à 2015. En d'autres termes, l'année 2015 sert d'année de comparaison (base 100) pour l'ensemble des autres années.

L'année 2019 est retenue comme année de référence afin de comparer les montants budgétaires dans le temps, en neutralisant l'effet de l'inflation. L'objectif est de répondre à la question suivante : « Que vaudrait ce budget, une fois exprimé en euros constants de 2019 ? »

Dans cette approche, l'IPCH en base 2015 sert exclusivement à mesurer l'évolution générale des prix. Il permet de corriger les montants courants mais ne détermine pas l'année à laquelle ces montants sont ramenés. Le choix de 2019 comme année de référence répond à une logique d'analyse : il s'agit de la dernière année stable avant les chocs économiques récents et elle constitue dès lors un point d'ancrage pertinent pour apprécier l'évolution réelle des budgets.

Les montants exprimés en euros constants reflètent donc leur valeur si les prix étaient restés identiques à ceux de 2019. Cette méthode offre une lecture plus fiable de l'évolution budgétaire, en isolant les changements structurels des fluctuations liées à l'inflation, et permet ainsi une interprétation plus rigoureuse des tendances financières.

L'analyse de l'évolution du périmètre culturel en euros constants met en évidence l'impact réel de l'inflation sur les budgets alloués à la culture. Une fois cet effet neutralisé, on constate une légère progression du périmètre culturel, avec un taux de croissance annuel moyen de 1,36 % par an entre 2020 et 2025. Si l'on s'intéresse uniquement au noyau dur, on observe un taux de croissance hors inflation de 1,37 %.

Cette progression doit néanmoins être nuancée par un autre élément : l'augmentation du nombre de bénéficiaires des subventions culturelles. En effet, le nombre d'opérateurs reconnus et soutenus par l'AGC est en croissance continue depuis plusieurs années. Tendanciellement, l'AGC soutient environ 100 bénéficiaires supplémentaires par an depuis la publication du premier *Focus Culture*, en 2011. Il ne s'agit donc pas d'une hausse du soutien moyen par opérateur, mais d'un élargissement du nombre d'opérateurs soutenus. Dès lors, l'évolution du budget en euros constants doit être interprétée avec prudence.

Il est toutefois essentiel de souligner que les budgets culturels ne sont pas automatiquement indexés sur l'inflation. En effet, certaines enveloppes peuvent ne pas être réajustées, ou faire l'objet de refinancements spécifiques, comme ce fut le cas pour les Arts de la scène en 2024 ou pour les opérateurs des Lettres et du Livre en 2025.

<sup>1</sup> Il convient de souligner qu'à partir de janvier 2026, l'IPCH sera ramené sur une nouvelle base 2025=100, marquant ainsi la fin d'un cycle de dix ans.



# LES DÉPENSES CULTURELLES DE L'AGC

## REMARQUES MÉTHODOLOGIQUES

La notion de « dépense culturelle » désigne ici tout montant financier que le Ministère de la FW-B attribue à un bénéficiaire sur une ligne budgétaire du budget général des dépenses de la FW-B au titre de subvention (ou de dotation pour ce qui concerne notamment la RTBF ou la Commission communautaire française – COCOF). Toutes ces subventions sont encodées de manière précise et rigoureuse via un outil de gestion commun à l'ensemble des services. Ne sont pas reprises ici les subventions non financières, comme la mise à disposition d'infrastructures ou la prise en charge de loyers.

Le Ministère de la FW-B est soumis à un système de comptabilité en crédits dissociés qui distingue les crédits d'engagement des crédits de liquidation. Depuis 2022, certains contrats-programmes et conventions sont engagés de manière pluriannuelle. Ce recours à des engagements pluriannuels est conforme à la législation qui prévoit qu'un engagement budgétaire doit intervenir avant tout engagement juridique – par exemple un contrat-programme ou une convention. Cette pratique permet de disposer d'une vision plus précise des dépenses futures de la FW-B, et donc de mieux contrôler l'évolution des finances publiques. Ainsi, selon les secteurs, les crédits d'engagement couvrent plusieurs années. Le mode d'analyse des dépenses annuelles du *Focus Culture* est donc basé sur les crédits de liquidation, c'est-à-dire ce qui est versé annuellement aux opérateurs.

Le budget culturel  
2025  
a été réalisé à  
**98,27 %**

**3 807**  
bénéficiaires ont  
été directement  
subventionnés  
par l'AGC en 2025





Les données reprises ci-dessous montrent le subventionnement des opérateurs culturels, ce qui constitue la fonction principale de l'AGC. En 2025, après ajustement, le budget de l'Administration générale de la Culture s'élevait à 965 430 000 euros. Le budget strictement culturel (hors fonctionnement) atteignait, quant à lui, 960 328 411 euros. Il a été consommé dans la mise en œuvre des décisions du Gouvernement et du Parlement à 98,56 %.

Les dépenses relatives au fonctionnement des services généraux (services et biens divers qui permettent aux services généraux d'exercer leurs activités, y compris les frais liés au fonctionnement du Centre de Prêt de matériel de Naninne, du Centre culturel Marcel Hicter-La Marlagne, de la Bibliothèque Espace 27 septembre, de la Bibliothèque de Nivelles et de la Réserve centrale de Lobbes) ne sont pas reprises dans les analyses.

Par ailleurs, afin de mieux isoler les crédits directement consacrés aux politiques culturelles, plusieurs postes spécifiques ont été retirés de nos analyses. Il s'agit de la dotation à la RTBF, de la dotation à la COCOF, de la dotation au Conseil supérieur de l'Audiovisuel ainsi que de la dotation au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel (à l'exception des subventions qu'il octroie).

Notons que, pour 2025, le montant total de la dotation à la RTBF s'est élevé à 380 619 000 euros. La dotation forfaitaire à la COCOF a représenté, quant à elle, 10 101 000 euros. En excluant l'ensemble des postes détaillés ci-dessus, l'Administration générale

de la Culture avait un budget alloué aux liquidations de 546 354 314 euros de dépenses culturelles, sous forme de subventions, qui font l'objet des analyses reprises ici.

Enfin, il existe chaque année un écart entre les crédits culturels inscrits au budget et les montants effectivement liquidés. En effet, en 2025, l'AGC a liquidé 98,56 % de son budget total. Les 1,44 % restants n'ont pas été liquidés sur l'exercice 2025, soit en raison de reports techniques des liquidations ou, par exemple, de l'absence de remises de justificatifs, ce qui ne permet pas la liquidation de secondes tranches de subventions.

On notera également qu'il ne sera pas question, ici, de l'effet démultiplicateur<sup>1</sup> tel que, par exemple, des opérateurs cofinancés avec des pouvoirs locaux, communautaires ou régionaux selon une clé de répartition, ou encore de la mise en action du Tax Shelter par l'État fédéral.

3 807 bénéficiaires<sup>2</sup> ont été directement subventionnés par l'Administration générale de la Culture en 2025. Il est important de noter qu'un même bénéficiaire peut recevoir plusieurs subventions, soit de la part du même service, soit de services différents.

<sup>1</sup> Le décret relatif aux Centres culturels prévoit, par exemple, que toute subvention de la FW-B doit obligatoirement être complétée par une subvention du pouvoir local, à la même hauteur.

<sup>2</sup> Des variations du nombre total de bénéficiaires peuvent apparaître selon l'angle d'analyse (par secteur, par type ou catégorie de bénéficiaires). Elles s'expliquent par la présence d'opérateurs polysubventionnés, bénéficiant de subventions relevant de plusieurs secteurs. En 2025, 443 opérateurs étaient soutenus dans plus d'un secteur culturel.

| Secteur                                                                                          | Dépenses culturelles -<br>Total 2024 | Part de la dépense<br>2024 | Dépenses culturelles -<br>Total 2025 | Part de la dépenses<br>2025 | Évolution des<br>dépenses culturelles |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|
| <b>Éducation permanente et Jeunesse</b>                                                          | <b>167 798 889,48 €</b>              | <b>32,77%</b>              | <b>176 532 472,04 €</b>              | <b>32,78%</b>               | <b>5,20%</b>                          |
| Diversité culturelle                                                                             |                                      |                            | 9 501,60 €                           | 0,002%                      |                                       |
| Éducation permanente                                                                             | 78 431 425,00 €                      | 15,32%                     | 79 231 705,09 €                      | 14,71%                      | 1,02%                                 |
| Formation                                                                                        | 1 450.302,31 €                       | 0,28%                      | 1 806.602,35 €                       | 0,34%                       | 24,57%                                |
| Jeunesse                                                                                         | 87 849 022,91 €                      | 17,16%                     | 93 058 109,81 €                      | 17,28%                      | 5,93%                                 |
| Soutien à l'emploi culturel en Éducation permanente, financé par la Région de Bruxelles-Capitale |                                      |                            | 1 683 335,09 €                       | 0,31 %                      |                                       |
| Soutien à l'emploi culturel en Jeunesse, financé par la Région de Bruxelles-Capitale             |                                      |                            | 698 218,10 €                         | 0,13%                       |                                       |
| Dotation au Bureau International Jeunesse                                                        |                                      |                            | 45 000,00 €                          | 0,01%                       |                                       |
| <b>Création artistique</b>                                                                       | <b>165 535 535 €</b>                 | <b>32,33%</b>              | <b>172 711 431,25 €</b>              | <b>32,07%</b>               | <b>4,33%</b>                          |
| Art chorégraphique                                                                               | 10 515 366 €                         | 2,05%                      | 10 632 659,95 €                      | 1,97%                       | 1,12%                                 |
| Arts forains, du cirque et de la rue                                                             | 4 911 608 €                          | 0,96%                      | 5 496 603,65 €                       | 1,02%                       | 11,91%                                |
| Arts plastiques, numériques et Design & Mode                                                     | 7 209 971 €                          | 1,41%                      | 7 608 279,63 €                       | 1,41%                       | 5,52%                                 |
| Conte                                                                                            | 1 008 233 €                          | 0,20%                      | 1 033 651,05 €                       | 0,19%                       | 2,52%                                 |
| Diffusion                                                                                        | 2 519 617 €                          | 0,49%                      | 2 420 246,00 €                       | 0,45%                       | -3,94%                                |
| Humour                                                                                           | 784 366 €                            | 0,15%                      | 865 101,85 €                         | 0,16%                       | 10,29%                                |
| Interdisciplinaire                                                                               | 19 175 386 €                         | 3,74%                      | 20 787 005,08 €                      | 3,86%                       | 8,40%                                 |
| Musiques                                                                                         | 53 085 117 €                         | 10,37%                     | 55 748 983,50 €                      | 10,35%                      | 5,02%                                 |
| Projets pluridisciplinaires                                                                      | 6 851 600 €                          | 1,34%                      | 7 276 777,32 €                       | 1,35%                       | 6,21%                                 |
| Théâtre                                                                                          | 59 474 271 €                         | 11,62%                     | 60 842 123,22 €                      | 11,30%                      | 2,30%                                 |
| <b>Action territoriale</b>                                                                       | <b>86 399 838 €</b>                  | <b>16,87%</b>              | <b>90 891 824,52 €</b>               | <b>16,88%</b>               | <b>5,20%</b>                          |
| Centres culturels                                                                                | 44 867 896 €                         | 8,76%                      | 47 321 162,99 €                      | 8,79%                       | 5,47%                                 |
| Créativité et Pratiques artistiques en Amateurs                                                  | 8 460 272 €                          | 1,65%                      | 9 044 485,17 €                       | 1,68%                       | 6,91%                                 |
| Lecture publique                                                                                 | 27 659 249 €                         | 5,40%                      | 28 702 449,98 €                      | 5,33%                       | 3,77%                                 |
| Médiathèque Nouvelle (Point Culture)                                                             | 5 412 421 €                          | 1,06%                      | 5 507 726,38 €                       | 1,02%                       | 1,76%                                 |
| Transversal                                                                                      |                                      |                            | 316 000,00 €                         | 0,06%                       |                                       |

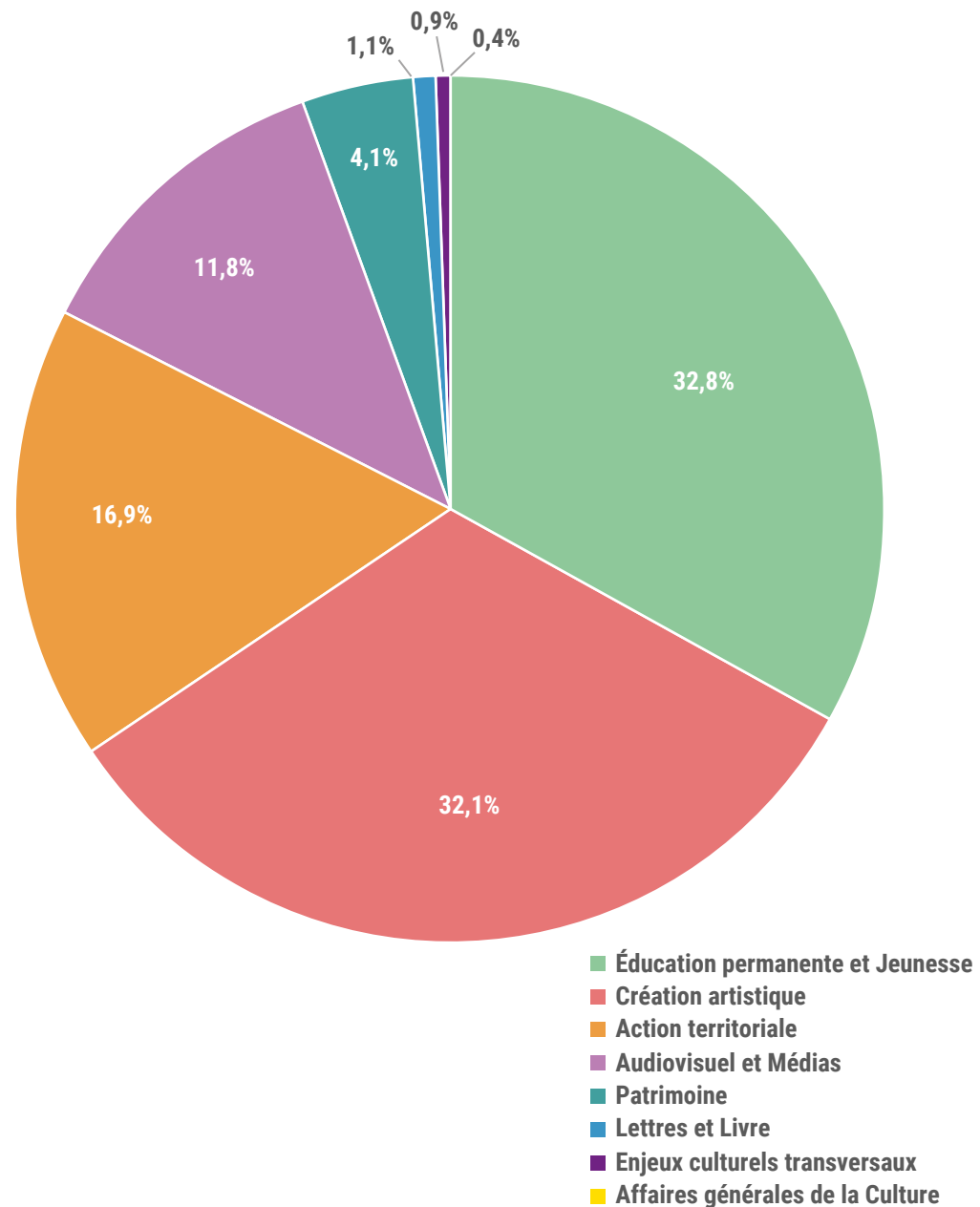
|                                                                                          |                        |               |                         |                |               |
|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|---------------|-------------------------|----------------|---------------|
| <b>Audiovisuel et Médias</b>                                                             | <b>61 840 342 €</b>    | <b>12,08%</b> | <b>63 650 373,56 €</b>  | <b>11,82%</b>  | <b>2,93%</b>  |
| Accessibilité aux médias et conservation                                                 |                        |               | 4 073 234,51 €          | 0,76%          |               |
| Atelier de création sonore radiophonique                                                 |                        |               | 64 000,00 €             | 0,01%          |               |
| Cinéma et Audiovisuel                                                                    |                        |               | 23 924 298,36 €         | 4,44%          |               |
| Soutien à l'emploi dans le secteur des Ateliers de production et d'accueil               |                        |               | 1 164 310,20 €          | 0,22%          |               |
| Soutien à l'emploi dans le secteur des médias de proximité                               |                        |               | 5 517 212,45 €          | 1,02%          |               |
| Fonds budgétaire pour la création radiophonique et la radio                              |                        |               | 1 486 428,96 €          | 0,28%          |               |
| Médias de proximité                                                                      |                        |               | 12 393 887,15 €         | 2,30%          |               |
| Presse écrite & journalisme                                                              |                        |               | 14 525 761,55 €         | 2,70%          |               |
| Soutiens divers en médias                                                                |                        |               | 107 875,00 €            | 0,02%          |               |
| Soutien à l'emploi en Audiovisuel et Médias, financé par la Région de Bruxelles-Capitale |                        |               | 393 365,38 €            | 0,07%          |               |
| <b>Patrimoine</b>                                                                        | <b>20 920 180,47 €</b> | <b>4,09%</b>  | <b>22 094 925,82 €</b>  | <b>4,10%</b>   | <b>5,62%</b>  |
| Centres d'archives                                                                       |                        |               | 1 483 515,28 €          | 0,28%          |               |
| Domaine & Musée royal de Mariemont                                                       |                        |               | 1 309 000,00 €          | 0,24%          |               |
| Musées*                                                                                  |                        |               | 18 405 006,18 €         | 3,42%          |               |
| Opérateurs d'appui                                                                       |                        |               | 786 199,23 €            | 0,15%          |               |
| Patrimoine immatériel                                                                    |                        |               | 20 202,20 €             | 0,00%          |               |
| Patrimoine mobilier                                                                      |                        |               | 91 002,93 €             | 0,02%          |               |
| <b>Lettres et Livre</b>                                                                  | <b>4 307 849 €</b>     | <b>0,84%</b>  | <b>5 797 096,44 €</b>   | <b>1,08%</b>   | <b>34,57%</b> |
| Bande dessinée                                                                           | 319 860 €              | 0,06%         | 467 594,06 €            | 0,09%          | 46,19%        |
| Langue française                                                                         | 133 432 €              | 0,03%         | 148 500,00 €            | 0,03%          | 11,29%        |
| Langues régionales endogènes                                                             | 140 968 €              | 0,03%         | 185 822,34 €            | 0,03%          | 31,82%        |
| Littérature de jeunesse                                                                  | 308 364 €              | 0,06%         | 573 831,62 €            | 0,11%          | 86,09%        |
| Littérature générale                                                                     | 2 180 830 €            | 0,43%         | 2 653 041,82 €          | 0,49%          | 21,65%        |
| Livre                                                                                    | 1 221 095 €            | 0,24%         | 1 647 306,60 €          | 0,31%          | 34,90%        |
| Dotation à l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises                      |                        |               | 121 000,00 €            | 0,02%          |               |
| <b>Enjeux culturels transversaux</b>                                                     | <b>4 600 029 €</b>     | <b>0,90%</b>  | <b>4 618 462,85 €</b>   | <b>0,86%</b>   | <b>0,40%</b>  |
| Formation transversale                                                                   |                        |               | 300,00 €                | 0,001%         |               |
| Parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA)                                     |                        |               | 4 618 162,85 €          | 0,86%          |               |
| <b>Affaires générales de la Culture</b>                                                  | <b>1 908 098 €</b>     | <b>0,37%</b>  | <b>2 185 274,74 €</b>   | <b>0,41%</b>   | <b>14,53%</b> |
| Organes consultatifs                                                                     |                        |               | 332 591,65 €            | 0,06%          |               |
| Relations extérieures                                                                    |                        |               | 525 930,84 €            | 0,10%          |               |
| Soutien à l'emploi culturel                                                              |                        |               | 1 326 752,25 €          | 0,25%          |               |
| <b>Total général</b>                                                                     | <b>512 028 760 €</b>   | <b>100%</b>   | <b>538 481 861,22 €</b> | <b>100,00%</b> | <b>5,17%</b>  |

\* Il convient de souligner que pour le secteur des musées, dans le cadre de la gratuité scolaire 2024, un montant de 150 431,95 euros a été remboursé sur les 495 988,21 euros de première tranche liquidée pour ces subventions, à l'issue de l'analyse des justificatifs réalisée en 2025. Pour les subventions relatives à l'année 2025, les données définitives ne seront connues qu'après le 30 juin 2026, date limite de remise des justificatifs prévue par le cadre légal.

En 2025, *Focus Culture* a approfondi la segmentation des flux budgétaires, permettant une lecture plus détaillée des dépenses. Cette évolution se traduit par l'identification de sous-secteurs supplémentaires, notamment pour le Patrimoine, l'Audiovisuel et les Médias. En conséquence, les pourcentages d'évolution par rapport à 2024 ne sont pas toujours disponibles, certaines de ces catégories n'existant pas auparavant.

À l'échelle globale, la configuration des grands ensembles budgétaires demeure globalement stable et n'est véritablement modifiée que lors de refinancements majeurs, comme celui intervenu en 2024 en faveur des arts de la scène. De manière générale, la répartition observe un équilibre structurant entre, d'une part, l'Éducation permanente et la Jeunesse et, d'autre part, la Création artistique. Cet équilibre met en évidence la présence de deux polarités au sein des politiques culturelles belges : l'une centrée sur le soutien à la création, l'autre tournée vers la participation et l'implication des populations.

En marge de ces deux pôles dominants, l'action culturelle territoriale, l'audiovisuel et les médias, le patrimoine, les enjeux culturels transversaux – principalement les dépenses liées au PECA – ainsi que les lettres et le livre complètent le paysage budgétaire. Il est à noter que ce dernier secteur a bénéficié d'une revalorisation de ses soutiens en 2025, pour un montant total de 1 711 000 euros.





## RÉPARTITION SELON LE SOUS-SECTEUR ET LE TERRITOIRE



L'outil de suivi des subventions mis en place par l'AGC permet de produire un aperçu de la répartition territoriale des subventions aux opérateurs. Dans de nombreux cas, le lieu du siège du bénéficiaire coïncide avec le lieu des activités et un lien territorial peut souvent être établi entre un opérateur subventionné et le territoire dans lequel il exerce ses activités. Cependant, certains opérateurs dépassent largement les limites territoriales décrites. Cet ensemble de données permet un monitoring territorial des activités culturelles soutenues par l'AGC.

Les données mettent en évidence l'importance de la Région de Bruxelles-Capitale, tous domaines

confondus, puisque 43,08 % des dépenses sont destinées à des opérateurs culturels ayant leur siège dans l'une des 19 communes bruxelloises. Notons la présence en région bruxelloise d'acteurs particulièrement importants : le Botanique et les Halles de Schaerbeek pour le secteur pluridisciplinaire ou le siège de Présence et Action Culturelle pour l'Éducation permanente. Dans le domaine de l'Audiovisuel et des Médias, nous trouvons de grands opérateurs comme Rossel ou IPM, dont l'activité culturelle s'étend bien au-delà du territoire de Bruxelles avec parfois des implantations régionales (éditions régionales de titres de presse, structures décentralisées).

Ce sont ensuite les opérateurs des provinces de Liège et de Hainaut qui reçoivent le plus de subventions, avec pour chacune respectivement 20,24 % et 17,20 % du total.

Enfin, 2 547 311 euros sont octroyés à des bénéficiaires situés hors de la FW-B. Il s'agit principalement des sociétés actives dans le secteur de l'Audiovisuel et des Médias ainsi que d'autrices et auteurs en Lettres et Livre.

Il va sans dire que dans chacune des provinces citées, les opérateurs culturels majeurs ont un rayonnement qui dépasse leur lieu d'établissement, sans que cela puisse être aujourd'hui quantifié.

## CRÉATION ARTISTIQUE

| SECTEUR                                      | Hors FW-B          | Province de Liège      | Province de Namur     | Province du Brabant wallon | Province de Hainaut    | Province du Luxembourg | Région de Bruxelles-Capitale | Total général           |
|----------------------------------------------|--------------------|------------------------|-----------------------|----------------------------|------------------------|------------------------|------------------------------|-------------------------|
| <b>Création artistique</b>                   | <b>13 561,55 €</b> | <b>47 647 864,77 €</b> | <b>7 895 192,87 €</b> | <b>7 765 161,95 €</b>      | <b>29 661 237,93 €</b> | <b>2 593 339,28 €</b>  | <b>77 135 072,90 €</b>       | <b>172 711 431,25 €</b> |
| Art chorégraphique                           |                    | 158 321,45 €           |                       | 150 965,40 €               | 4 622 936,88 €         |                        | 5 700 436,22 €               | 10 632 659,95 €         |
| Arts forains, du cirque et de la rue         |                    | 1 229 278,90 €         | 639 564,90 €          | 318 103,90 €               | 458 691,60 €           | 505 755,60 €           | 2 345 208,75 €               | 5 496 603,65 €          |
| Arts plastiques, numériques et Design & Mode | 2 945,55 €         | 970 250,25 €           | 290 680,00 €          | 49 750,00 €                | 3 103 924,30 €         | 284 450,00 €           | 2 906 279,53 €               | 7 608 279,63 €          |
| Conte                                        |                    | 13 600,00 €            | 49 432,80 €           | 80 194,25 €                | 85 970,35 €            | 172 610,00 €           | 631 843,65 €                 | 1 033 651,05 €          |
| Diffusion                                    |                    | 544 850,00 €           | 327 197,00 €          | 281 887,00 €               | 496 054,00 €           | 224 150,00 €           | 546 108,00 €                 | 2 420 246,00 €          |
| Humour                                       |                    | 65 875,55 €            | 108 487,75 €          | 105 250,40 €               | 14 726,00 €            | 22 270,85 €            | 548 491,30 €                 | 865 101,85 €            |
| Interdisciplinaire                           |                    | 1 212 741,22 €         | 533 137,50 €          |                            | 10 486 652,30 €        | 572 668,83 €           | 7 981 805,23 €               | 20 787 005,08 €         |
| Musiques                                     | 4 000,00 €         | 34 689 489,00 €        | 3 321 695,00 €        | 1 131 852,00 €             | 3 662 513,00 €         | 478 924,00 €           | 12 460 510,50 €              | 55 748 983,50 €         |
| Projets pluridisciplinaires                  |                    | 991 000,65 €           | 241 019,92 €          | 261 213,00 €               | 1 022 818,00 €         | 22 505,00 €            | 4 738 220,75 €               | 7 276 777,32 €          |
| Théâtre                                      | 6 616,00 €         | 7 772 457,75 €         | 2 383 978,00 €        | 5 385 946,00 €             | 5 706 951,50 €         | 310 005,00 €           | 39 276 168,97 €              | 60 842 123,22 €         |

Un total de  
**172 711 431**  
 euros pour  
**1 765**  
 bénéficiaires en  
 Création artistique

Pour la Création artistique, la Région de Bruxelles-Capitale constitue le principal pôle des activités du secteur, avec 77,1 M€, soit à elle seule près de la moitié des montants. Cette centralité se confirme dans la majorité des secteurs, en particulier dans le théâtre (39,3 M€) et les musiques (12,5 M€), où la concentration d'opérateurs structurants et de lieux de référence est, bien évidemment, déterminante.

En dehors de Bruxelles, la province de Liège est le premier territoire bénéficiaire, avec 47,6 M€ tous secteurs confondus. Elle occupe une place centrale dans plusieurs disciplines, notamment en musiques (34,7 M€). Cela est dû notamment à

la présence de deux opérateurs majeurs : l'Opéra Royal de Wallonie et l'Orchestre Philharmonique de Liège.

La province de Hainaut constitue un troisième pôle important, avec 29,7 M€. Ce territoire se distingue par une forte présence de projets interdisciplinaires (plus de 10,4 M€) et par un niveau significatif de soutien au théâtre (5,7 M€).

Les provinces de Namur et du Brabant wallon présentent des montants moins élevés, respectivement 7,9 M€ et 7,8 M€, mais relativement proches. Ces montants reflètent un soutien dans des secteurs comme les

arts plastiques et numériques ou les projets pluridisciplinaires, adaptés à la configuration de leur tissu culturel.

La province de Luxembourg, avec près de 2,6 M€, se situe à un niveau plus limité, en cohérence avec la moindre densité d'opérateurs, tout en maintenant une présence dans plusieurs disciplines, notamment les arts de la scène et les arts de la rue.

Le Service général de la Création artistique a soutenu 1 765 opérateurs<sup>3</sup> au moyen d'une ou plusieurs subventions en 2025.

Les flux budgétaires alloués aux opérateurs ne rendent pas toujours compte de l'ensemble des dépenses engagées par la FW-B pour un secteur donné. Ainsi, dans le domaine des arts plastiques, des investissements sont réalisés chaque année afin d'enrichir les collections de la FW-B. À ce titre, en 2025, un budget complémentaire de 151 755 euros a été consacré à l'acquisition d'œuvres, dont certaines ont rejoint directement les collections du MAC's, Musée des Arts contemporains du Grand-Hornu.

<sup>3</sup> Le nombre total d'opérateurs soutenus en Création artistique – comme celui des opérateurs de l'AGC de l'AGC – a diminué entre 2024 et 2025. Cette diminution s'explique par un changement des modalités de liquidation en diffusion depuis l'entrée en vigueur du décret diffusion. Alors qu'auparavant les flux budgétaires étaient versés directement aux artistes, ils sont désormais orientés vers les programmeurs. Ce changement de circuit financier entraîne mécaniquement une baisse apparente du nombre d'opérateurs soutenus.



## AUDIOVISUEL ET MÉDIAS



Un total de  
**63 650 373**  
 euros pour  
**552**  
 bénéficiaires en  
 Audiovisuel et  
 Médias

| SECTEUR                                                                                  | Hors FW-B             | Province de Liège      | Province de Namur      | Province du Brabant wallon | Province de Hainaut   | Province du Luxembourg | Région de Bruxelles-Capitale | Total général 2025     |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------|------------------------|----------------------------|-----------------------|------------------------|------------------------------|------------------------|
| <b>Audiovisuel et Médias</b>                                                             | <b>2 276 809,67 €</b> | <b>10 135 065,58 €</b> | <b>10 806 507,93 €</b> | <b>2 756 836,13 €</b>      | <b>6 796 996,36 €</b> | <b>1 241 831,48 €</b>  | <b>29 636 326,41 €</b>       | <b>63 650 373,56 €</b> |
| Accessibilité aux médias et conservation                                                 | 701 000,00 €          | 2 120 234,51 €         |                        |                            |                       |                        | 1 252 000,00 €               | 4 073 234,51 €         |
| Atelier de création sonore radiophonique                                                 |                       |                        |                        |                            |                       |                        | 64 000,00 €                  | 64 000,00 €            |
| Cinéma et audiovisuel                                                                    | 1 575 809,67 €        | 4 615 712,21 €         | 599 493,96 €           | 1 491 932,35 €             | 790 108,31 €          | 35 629,76 €            | 14 815 612,10 €              | 23 924 298,36 €        |
| Soutien à l'emploi dans le secteur des ateliers de production et d'accueil               |                       | 365 395,28 €           |                        |                            |                       |                        | 798 914,92 €                 | 1 164 310,20 €         |
| Soutien à l'emploi dans le secteur des médias de proximité                               |                       | 806 749,88 €           | 1 278 581,04 €         | 391 147,46 €               | 2 031 900,18 €        | 358 969,61 €           | 649 864,28 €                 | 5 517 212,45 €         |
| Fonds budgétaire pour la création radiophonique et la radio                              |                       | 105 363,35 €           | 81 156,33 €            | 25.423,47 €                | 114 623,10 €          | 22 523,37 €            | 1 137 339,34 €               | 1 486 428,96 €         |
| Médias de proximité                                                                      |                       | 1 903 867,90 €         | 3 626 932,66 €         | 848.332,85 €               | 3 839 589,77 €        | 824 708,74 €           | 1 350 455,23 €               | 12 393 887,15 €        |
| Presse écrite & journalisme                                                              |                       | 177 542,45 €           | 5 209 093,94 €         |                            |                       |                        | 9 139 125,16 €               | 14 525 761,55 €        |
| Soutien à l'emploi en Audiovisuel et Médias, financé par la Région de Bruxelles-Capitale |                       |                        |                        |                            |                       |                        | 393 365,38 €                 | 393 365,38 €           |
| Soutiens divers en médias                                                                |                       | 40 200,00 €            | 11 250,00 €            |                            | 20 775,00 €           |                        | 35 650,00 €                  | 107 875,00 €           |





L'ensemble du secteur de l'Audiovisuel et des Médias représente, pour l'année 2025, un volume global de 63,7 M€, dont la répartition territoriale confirme une forte concentration des moyens en Région de Bruxelles-Capitale.

Avec 29,6 M€, la Région de Bruxelles-Capitale concentre près de la moitié des crédits. Cette position dominante s'observe dans la plupart des sous-secteurs, en particulier en cinéma et audiovisuel (14,8 M€) et dans la presse écrite et le journalisme (9,1 M€). Bruxelles concentre également des dispositifs transversaux, notamment en matière de soutien à l'emploi et de création radiophonique.

En Wallonie, la province de Namur se distingue avec 10,8 M€ tous sous-secteurs confondus. Ce volume s'explique principalement par l'importance des crédits consacrés à la presse écrite et au journalisme (5,2 M€) ainsi qu'aux médias de proximité (3,6 M€).

La province de Liège bénéficie quant à elle de 10,1 M€, avec une répartition assez équilibrée entre les différents sous-secteurs. Elle se distingue notamment par des montants significatifs en cinéma et audiovisuel (4,6 M€) et en médias de proximité (1,9 M€).

La province de Hainaut représente un autre pôle important, avec 6,8 M€. Les crédits y sont principalement orientés vers les médias de proximité (3,8 M€) et certains dispositifs de soutien à l'emploi, traduisant l'importance du maillage local de l'information et des médias sur ce territoire.

Les provinces du Brabant wallon (2,8 M€) et du Luxembourg (1,2 M€) présentent des montants plus limités, mais couvrant néanmoins plusieurs sous-secteurs, en particulier les médias de proximité et certains soutiens à l'emploi.

Le Service général de l'Audiovisuel et des Médias a soutenu 552 opérateurs au moyen d'une ou plusieurs subventions en 2025.

# ACTION TERRITORIALE

| SECTEUR HORS FW-B                               | Hors FW-B | Province de Liège      | Province de Namur      | Province du Brabant wallon | Province de Hainaut    | Province du Luxembourg | Région de Bruxelles-Capitale | Total général 2025     |
|-------------------------------------------------|-----------|------------------------|------------------------|----------------------------|------------------------|------------------------|------------------------------|------------------------|
| <b>Action territoriale</b>                      |           | <b>18 196 613,67 €</b> | <b>11 847 606,45 €</b> | <b>8 214 508,12 €</b>      | <b>25 450 399,47 €</b> | <b>8 029 923,64 €</b>  | <b>19 041 834,83 €</b>       | <b>90 891 824,52 €</b> |
| Centres culturels                               |           | 9 617 959,44 €         | 7 979 091,99 €         | 4 734 141,76 €             | 15 308 767,41 €        | 4 631 711,52 €         | 5 049 490,87 €               | 47 321 162,99 €        |
| Créativité et Pratiques artistiques en Amateurs |           | 1 931 235,55 €         | 1 461 756,91 €         | 1 070 833,65 €             | 1 530 077,07 €         | 479 165,52 €           | 2 571 416,47 €               | 9 044 485,17 €         |
| Lecture publique                                |           | 6 758 357,02 €         | 2 378 757,55 €         | 2 409 532,71 €             | 8 357 340,99 €         | 2 834 046,60 €         | 5 964 415,11 €               | 28 702 449,98 €        |
| Médiathèque Nouvelle (Point Culture)            |           |                        |                        |                            | 51 214,00 €            |                        | 5 456 512,38 €               | 5 507 726,38 €         |
| Transversal                                     |           |                        | 28 000,00 €            |                            | 203 000,00 €           | 85 000,00 €            |                              | 316 000,00 €           |

Avec un budget global de 90,8 M€ en 2025, l'Action territoriale se distingue logiquement par une répartition géographique étendue, reflet direct de sa vocation de proximité et de soutien aux réseaux culturels locaux.

Le Hainaut se place en tête des territoires bénéficiaires, avec 25,5 M€. Cette position s'explique par le poids des Centres culturels, qui mobilisent à eux seuls plus de 15,3 M€, ainsi que par l'importance accordée à la lecture publique (8,4 M€).

La Région de Bruxelles-Capitale suit avec 19 M€, marqués par des dispositifs occupant une place singulière dans le paysage culturel francophone. Outre les crédits consacrés à la lecture publique (6 M€), Bruxelles concentre l'essentiel des moyens alloués à la Médiathèque Nouvelle (ex-Point Culture) (5,5 M€), dont les missions dépassent le territoire de Bruxelles et s'adressent à l'ensemble des territoires de la FW-B.

La province de Liège, avec 18,2 M€, confirme son rôle structurant grâce à son réseau de Centres culturels (9,6 M€) et son réseau de lecture publique (6,7 M€).

La province de Namur bénéficie d'un financement de 11,8 M€, porté par les Centres culturels (8,0 M€), complété par des interventions en lecture publique et en soutien aux pratiques artistiques en amateurs

Avec des enveloppes proches – 8,2 M€ pour le Brabant wallon et 8,0 M€ pour la province de Luxembourg – ces deux territoires absorbent des masses budgétaires comparables. Les crédits y sont principalement orientés vers les Centres culturels, la lecture publique et la créativité amateur.

Le Service général de l'Action territoriale a soutenu 481 opérateurs au moyen d'une ou plusieurs subventions en 2025.

Un total de  
**90 891 824**  
euros pour  
**481**  
bénéficiaires en  
Action territoriale

## ÉDUCATION PERMANENTE ET JEUNESSE

| SECTEUR                                                                                          | Hors FW-B | Province de Liège | Province de Namur | Province du Brabant wallon | Province de Hainaut | Province du Luxembourg | Région de Bruxelles-Capitale | Total général 2025 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-------------------|-------------------|----------------------------|---------------------|------------------------|------------------------------|--------------------|
| Éducation permanente et Jeunesse                                                                 | 640,52 €  | 27 498 998,54 €   | 20 358 265,38 €   | 8 450 375,38 €             | 18 136 069,24 €     | 6 090 037,11 €         | 95 998 085,87 €              | 176 532 472,04 €   |
| Diversité culturelle                                                                             |           | 2 325,00 €        |                   | 750,00 €                   |                     |                        | 6 426,60 €                   | 9 501,60 €         |
| Dotation au Bureau International Jeunesse                                                        |           |                   |                   |                            |                     |                        | 45 000,00 €                  | 45 000,00 €        |
| Éducation permanente                                                                             | 640,52 €  | 8 215 118,45 €    | 11 021 023,41 €   | 3 553 376,28 €             | 2 960 448,90 €      | 739 669,62 €           | 52 741 427,91 €              | 79 231 705,09 €    |
| Formation                                                                                        |           | 203 979,90 €      | 86 979,80 €       | 232 055,00 €               | 158 375,90 €        | 5 018,90 €             | 1 120 192,85 €               | 1 806 602,35 €     |
| Jeunesse                                                                                         |           | 19 077 575,19 €   | 9 242 687,17 €    | 4 650 894,48 €             | 14 982 991,48 €     | 5 345 348,59 €         | 39 758 612,90 €              | 93 058 109,81 €    |
| Soutien à l'emploi culturel en Éducation permanente, financé par la Région de Bruxelles-Capitale |           |                   | 7 575,00 €        | 13 299,62 €                | 21 404,45 €         |                        | 1 641 056,02 €               | 1 683 335,09 €     |
| Soutien à l'emploi culturel en Jeunesse, financé par la Région de Bruxelles-Capitale             |           |                   |                   |                            | 12 848,51 €         |                        | 685 369,59 €                 | 698 218,10 €       |

Avec un budget global de 176,5 M€ en 2025, le secteur de l'Éducation permanente et de la Jeunesse constitue l'un des ensembles les plus importants du budget culturel.

La Région de Bruxelles-Capitale concentre à elle seule 96 M€, soit plus de la moitié des crédits. Cette prédominance s'explique principalement par le poids des dispositifs relevant de l'Éducation permanente (52,7 M€) et de la Jeunesse (39,8 M€), ainsi que par la présence de mécanismes transversaux de soutien à l'emploi culturel, financés au niveau régional. Bien que Bruxelles concentre une part importante des moyens consacrés au secteur, les effets de ses politiques et ses publics dépassent largement le cadre territorial strict. On rappellera ici les exigences décrétales relatives aux Organisations de Jeunesse tenues d'intervenir sur au moins trois territoires distincts.

En dehors de la capitale, la province de Liège est le territoire le plus fortement doté, avec 27,5 M€. Les crédits y sont largement tirés par le secteur Jeunesse (19,1 M€), complété par les dépenses en Éducation permanente (8,2 M€).

La province de Namur bénéficie de 20,4 M€, avec un profil légèrement différent : l'éducation permanente y représente le principal poste (11,0 M€), devant la jeunesse (9,2 M€).

La province de Hainaut, avec 18,1 M€, se caractérise par un poids important des crédits consacrés à la jeunesse (15,0 M€), auxquels s'ajoutent des montants en Éducation permanente.

Les provinces du Brabant wallon (8,5 M€) et du Luxembourg (6,1 M€) affichent des volumes plus modestes, mais conservent une présence dans les principaux sous-secteurs.

Le Service générale de l'Éducation permanente et de la Jeunesse a soutenu 804 opérateurs au moyen d'une ou plusieurs subventions en 2025.

Un total de  
**176 532 472**  
 euros pour  
**804**  
 bénéficiaires  
 en Éducation  
 permanente et  
 Jeunesse

## PATRIMOINE

| SECTEUR                                     | Hors FW-B | Province de Liège     | Province de Namur     | Province du Brabant wallon | Province de Hainaut    | Province du Luxembourg | Région de Bruxelles-Capitale | Total général 2025     |
|---------------------------------------------|-----------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|------------------------|------------------------|------------------------------|------------------------|
| <b>Patrimoine</b>                           |           | <b>3 362 702,17 €</b> | <b>2 988 969,76 €</b> | <b>474 335,86 €</b>        | <b>10 247 071,13 €</b> | <b>527 935,99 €</b>    | <b>4 493 910,91 €</b>        | <b>22 094 925,82 €</b> |
| Centres d'archives                          |           | 217 754,31 €          | 381 225,00 €          |                            | 308 922,10 €           |                        | 575 613,87 €                 | 1 483 515,28 €         |
| Dotation Domaine & Musée royal de Mariemont |           |                       |                       |                            | 1 309 000,00 €         |                        |                              | 1 309 000,00 €         |
| Musées                                      |           | 3 085 308,06 €        | 2 199 639,40 €        | 455 740,86 €               | 8 447 620,94 €         | 519 048,57 €           | 3 697 648,35 €               | 18 405 006,18 €        |
| Opérateurs d'appui                          |           | 59 049,18 €           | 332 488,76 €          | 1 595,00 €                 | 163 912,60 €           | 8 505,00 €             | 220 648,69 €                 | 786 199,23 €           |
| Patrimoine immatériel                       |           |                       | 2 702,20 €            | 17 000,00 €                | 500,00 €               |                        |                              | 20 202,20 €            |
| Patrimoine mobilier                         |           | 590,62 €              | 72 914,40 €           |                            | 17 115,49 €            | 382,42 €               |                              | 91 002,93 €            |

Les crédits consacrés au secteur du Patrimoine atteignent près de 22,1 M€ en 2025. Leur répartition géographique est à mettre en lien avec l'implantation des grandes institutions et la nature des opérateurs soutenus.

La province de Hainaut se détache très nettement comme premier territoire bénéficiaire, avec 10,2 M€, soit près de la moitié du budget total. Cette particularité s'explique par la présence, sur ce territoire, de plusieurs institutions muséales importantes : le Musée de l'Orfèvrerie à Seneffe, le Musée de la Photographie à Charleroi et le Pôle muséal de la Ville de Mons.

La Région de Bruxelles-Capitale occupe le deuxième rang, avec 4,5 M€. Les crédits y sont principalement concentrés sur les musées (3,7 M€) et les centres d'archives (575 613,87 €).

La province de Liège bénéficie de 3,36 M€, essentiellement orientés vers les musées (3,1 M€), avec d'autres flux dirigés vers les

centres d'archives et des opérateurs d'appui, en charge de développer des activités d'information, de conseil ou d'autres services au bénéfice des professionnels œuvrant dans le secteur muséal de la Communauté française ou des activités de valorisation du patrimoine culturel.

Avec 3,0 M€, la province de Namur présente une répartition diversifiée, combinant crédits à destination des musées (2,2 M€), soutien aux centres d'archives (381 225,00 €) et interventions concernant les opérateurs d'appui.

Les provinces du Brabant wallon (474 335,86 €) et du Luxembourg (527 935,99 €) se situent à des niveaux plus modestes. Les montants y concernent quasi exclusivement les musées, complétés par des soutiens en Patrimoine mobilier ou aux opérateurs d'appui.

Le Service général du Patrimoine a soutenu 164 bénéficiaires au moyen d'une ou plusieurs subventions en 2025.

Un total de  
**22 094 925**  
euros pour  
**164**  
bénéficiaires en  
Patrimoine



## LETTRES ET LIVRE

| SECTEUR                                                            | Hors FW-B           | Province de Liège   | Province de Namur   | Province du Brabant wallon | Province de Hainaut | Province du Luxembourg | Région de Bruxelles-Capitale | Total général 2025    |
|--------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|------------------------|------------------------------|-----------------------|
| <b>Lettres et Livre</b>                                            | <b>243 099,79 €</b> | <b>848 586,91 €</b> | <b>350 620,25 €</b> | <b>157 983,05 €</b>        | <b>677 884,77 €</b> | <b>47 315,54 €</b>     | <b>3 466 606,13 €</b>        | <b>5 797 096,44 €</b> |
| Bande dessinée                                                     | 5 754,29 €          | 57 800,00 €         |                     | 21 444,25 €                | 12 750,00 €         |                        | 369 845,52 €                 | 467 594,06 €          |
| Dotation à l'Académie royale de Langue et de Littérature française |                     |                     |                     |                            |                     |                        | 121 000,00 €                 | 121 000,00 €          |
| Langue française                                                   |                     | 71 750,00 €         | 20 000,00 €         |                            | 31 750,00 €         |                        | 25 000,00 €                  | 148 500,00 €          |
| Langues régionales endogènes                                       |                     | 48 135,42 €         | 14 989,03 €         | 3 000,00 €                 | 108 052,07 €        | 3 645,82 €             | 8 000,00 €                   | 185 822,34 €          |
| Littérature de jeunesse                                            | 10 000,00 €         | 162 396,82 €        | 55 280,50 €         | 9 310,50 €                 | 12 000,00 €         |                        | 324 843,80 €                 | 573 831,62 €          |
| Littérature générale                                               | 227 345,50 €        | 292 165,27 €        | 180 118,22 €        | 84 615,40 €                | 472 497,14 €        | 32 146,32 €            | 1 364 153,97 €               | 2 653 041,82 €        |
| Livre                                                              |                     | 216 339,40 €        | 80 232,50 €         | 39 612,90 €                | 40 835,56 €         | 11 523,40 €            | 1 258 762,84 €               | 1 647 306,60 €        |

Les crédits alloués aux Lettres et au Livre s'élèvent à près de 5,8 M€ en 2025, en nette hausse par rapport à 2024. Celle-ci renvoie à une réévaluation de cette enveloppe en 2025 à hauteur de 1 711 000€. Leur répartition territoriale met en évidence la centralité de la Région de Bruxelles-Capitale, concentrant la majeure partie des opérateurs structurels du secteur.

La Région de Bruxelles-Capitale concentre donc la part la plus importante des moyens, avec 3,47 M€, soit près de 60 % du total. Cette prédominance s'explique par la localisation d'un grand nombre d'opérateurs structurants du secteur du livre, de la littérature générale (1,36 M€), de la bande dessinée (369 845,52 €).

La province de Liège se distingue comme le principal territoire bénéficiaire en dehors de la capitale, avec 848 586,91 €. Les crédits y

sont répartis entre plusieurs sous-secteurs, notamment la littérature générale, la littérature de jeunesse (162.396,82 €) et le livre.

La province de Hainaut, avec 677 884,77 €, présente un profil singulier, marqué notamment par un soutien important à la littérature générale (472 497,14 €) et aux langues régionales endogènes (108 052,07 €).

Les provinces de Namur (350 620,25 €) et du Brabant wallon (157 983,05 €) affichent des montants plus contenus. Les crédits y sont principalement orientés vers la littérature générale, la littérature de jeunesse et, dans une moindre mesure, le livre.

La province de Luxembourg se situe à un niveau plus modeste (47 315,54 €), avec des soutiens en littérature générale et en langues régionales endogènes.

Le Service général des Lettres et du Livre a soutenu 277 opérateurs bénéficiaires au moyen d'une ou plusieurs subventions en 2025.

Un total de  
**5 792 096**  
euros pour  
**277**  
bénéficiaires en  
Lettres et Livre

# ENJEUX TRANSVERSAUX & AFFAIRES GÉNÉRALES DE LA CULTURE

| SECTEUR                                              | Hors FW-B | Province de Liège   | Province de Namur   | Province du Brabant wallon | Province de Hainaut   | Province du Luxembourg | Région de Bruxelles-Capitale | Total général 2025    |
|------------------------------------------------------|-----------|---------------------|---------------------|----------------------------|-----------------------|------------------------|------------------------------|-----------------------|
| <b>Enjeux culturels transversaux</b>                 |           | <b>857 822,61 €</b> | <b>567 525,99 €</b> | <b>279 628,80 €</b>        | <b>1 463 023,27 €</b> | <b>256 354,62 €</b>    | <b>1 194 107,56 €</b>        | <b>4 618 462,85 €</b> |
| Formation transversale                               |           |                     |                     |                            |                       |                        | 300,00 €                     | 300,00 €              |
| Parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) |           | 857 822,61 €        | 567 525,99 €        | 279 628,80 €               | 1 463 023,27 €        | 256 354,62 €           | 1 193 807,56 €               | 4 618 162,85 €        |

| SECTEUR                                 | Hors FW-B          | Province de Liège   | Province de Namur  | Province du Brabant wallon | Province de Hainaut | Province du Luxembourg | Région Bruxelles-Capitale | Total général 2025    |
|-----------------------------------------|--------------------|---------------------|--------------------|----------------------------|---------------------|------------------------|---------------------------|-----------------------|
| <b>Affaires générales de la Culture</b> | <b>13 200,00 €</b> | <b>399 838,09 €</b> | <b>55 226,84 €</b> | <b>430 536,15 €</b>        | <b>175 467,97 €</b> | <b>138 329,13 €</b>    | <b>972 676,56 €</b>       | <b>2 185 274,74 €</b> |
| Organes consultatifs                    | 13 200,00 €        | 12 950,00 €         | 5 900,00 €         | 4 791,65 €                 | 14 400,00 €         | 1 800,00 €             | 279 550,00 €              | 332 591,65 €          |
| Relations extérieures                   |                    | 243 474,87 €        |                    | 94 455,00 €                | 75 312,70 €         | 99 990,73 €            | 12 697,54 €               | 525 930,84 €          |
| Soutien à l'emploi culturel             |                    | 143 413,22 €        | 49 326,84 €        | 331 289,50 €               | 85 755,27 €         | 36 538,40 €            | 680 429,02 €              | 1 326 752,25 €        |

Les enjeux culturels transversaux et les affaires générales de la Culture complètent cet aperçu des dépenses par territoire. Les dépenses comprises dans ces secteurs couvrent notamment les Parcours d'Éducation culturelle et artistique (PECA), des actions de formation, le fonctionnement des organes consultatifs, les relations extérieures, ainsi que le soutien à l'emploi culturel via le dispositif de la convention de premier emploi.

Les crédits relatifs aux enjeux culturels transversaux et aux affaires générales de la Culture représentent ensemble un peu plus de 6,8 M€ en 2025. Leur répartition territoriale se distingue par une logique moins sectorielle et moins localisée que dans d'autres champs culturels, ces moyens soutenant avant tout des politiques, des dispositifs et des fonctions transversales.

Les enjeux culturels transversaux, portés quasi intégralement par les Parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA), totalisent 4,6 M€. Leur ventilation territoriale présente une distribution relativement équilibrée, à analyser en regard du nombre d'implantations et d'élèves présents sur le territoire<sup>1</sup>.

Les affaires générales de la Culture, qui représentent 2,2 M€, relèvent d'une logique spécifique. Ces crédits soutiennent principalement des fonctions de pilotage, de coordination et d'appui transversal aux politiques culturelles. Dès lors, leur répartition territoriale revêt un caractère secondaire au regard des missions qu'ils financent.

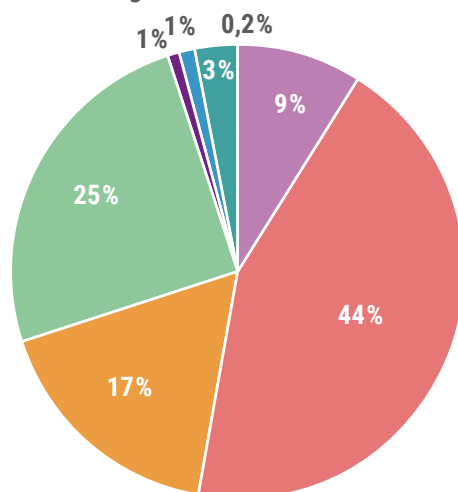
<sup>1</sup> Se référer au corpus consacré au PECA dans les données de fréquentation.

Ensemble, la Direction de Coordination et d'Appui & le Service des Enjeux culturels transversaux ont soutenu 301 acteurs culturels en 2025.

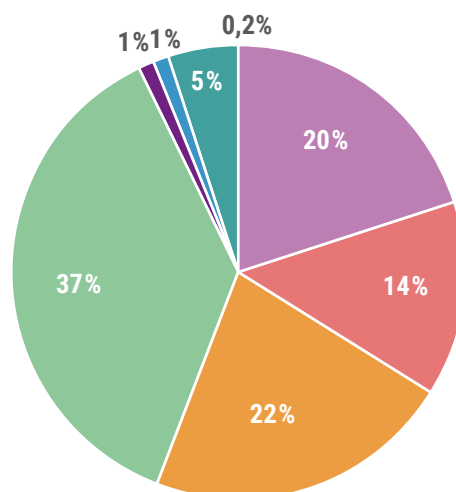


# RÉPARTITION DE LA DÉPENSE PAR SECTEUR PAR TERRITOIRE

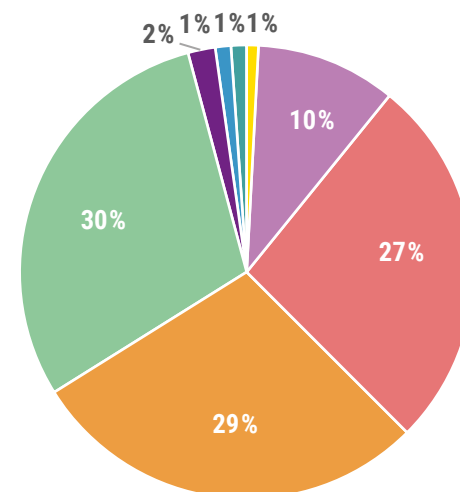
Province de liège



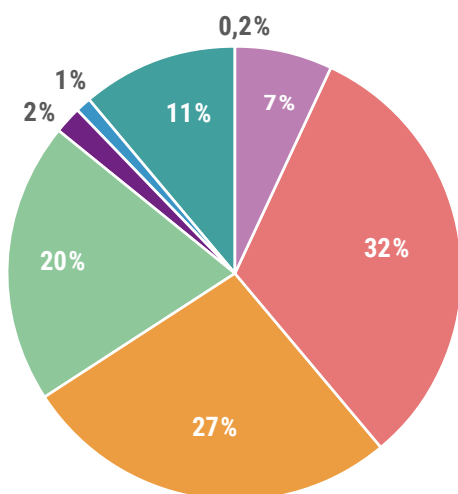
Province de Namur



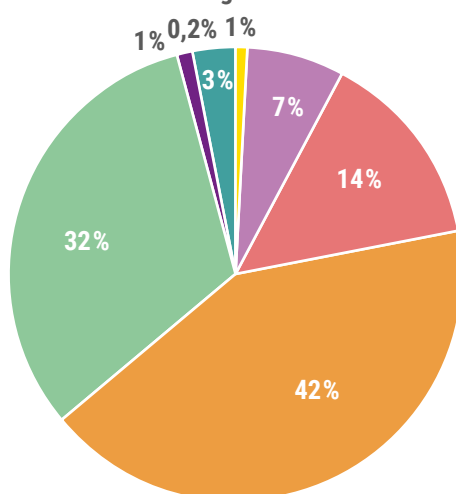
Province du Brabant wallon



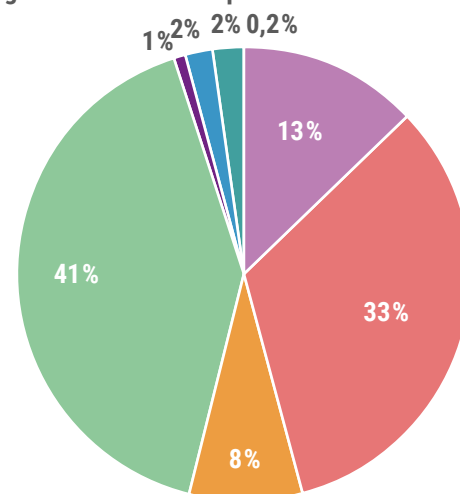
Province de Hainaut



Province du Luxembourg



Région de Bruxelles-Capitale



■ Affaires générales de la Culture  
■ Audiovisuel et Médias

■ Création artistique  
■ Action territoriale

■ Éducation permanente et Jeunesse  
■ Enjeux culturels transversaux

■ Lettres et Livre  
■ Patrimoine

# SUBVENTIONS MOYENNES ET POPULATION (AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025)

Les dépenses culturelles totales (y compris les dépenses relatives aux programmes relevant de la Diffusion) peuvent être croisées avec celles relatives à la population. On peut alors calculer des subventions moyennes brutes par habitant par territoire. Ainsi, la subvention culturelle par habitant de la FW-B est de 112,69 euros. Elle est de 205,22 euros à Bruxelles, alors que pour la Wallonie, elle s'élève à 83,82 euros par habitant.

Les données relatives aux dépenses par habitant doivent être interprétées avec prudence. En effet, plusieurs dispositifs décrets imposent aux opérateurs subventionnés d'exercer leurs activités au-delà de leur territoire d'ancrage. Ainsi, certains bénéficiaires sont tenus d'intervenir sur au moins trois provinces, comme les Organisations de Jeunesse dans le cadre du Décret OJ. Ce type d'obligation rend difficile une répartition stabilisée des montants par territoire.

| Territoire                           | Dépense culturelle par territoire | Part de la dépense culturelle | Population       | Dépense par habitant | Nombre d'opérateurs sur le territoire |
|--------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|------------------|----------------------|---------------------------------------|
| Région de Bruxelles-Capitale         | 231 943 621,17 €                  | 43,28%                        | 1 130 216**      | 205,22 €             | 1 917                                 |
| Province du Brabant wallon           | 28 529 365,44 €                   | 5,32%                         | 415 381          | 68,68 €              | 247                                   |
| Province de Hainaut                  | 92 608 150,14 €                   | 17,28%                        | 1 365 328        | 67,83 €              | 463                                   |
| Province de Liège                    | 109 058 430,68 €                  | 20,35%                        | 1 043 388***     | 104,52 €             | 649                                   |
| Province du Luxembourg               | 18 925 066,79 €                   | 3,53%                         | 296 008          | 63,93 €              | 167                                   |
| Province de Namur                    | 54 869 915,47 €                   | 10,24%                        | 505 348          | 108,58 €             | 315                                   |
| Wallonie                             | 303 879 990,20 €                  | 56,70%                        | 3 625 453        | 83,82 €              | 1 842                                 |
| Hors FW-B                            | 2 547 311,53 €                    | 0,48%                         | /                | /                    | 50                                    |
| <b>Total territoires de la FW-B*</b> | <b>535 934 549,69 €</b>           | <b>100,00%</b>                | <b>4 755 669</b> | <b>112,69 €</b>      | <b>3 758</b>                          |

\* Nous retirons de ce total les 50 opérateurs hors FW-B soutenus par l'AGC ainsi que les dépenses correspondantes.

\*\* Une clé de répartition francophone/néerlandophone 90 %-10 % est appliquée à la population de la Région Bruxelles-Capitale.

\*\*\* Les populations des neuf communes germanophones sont retirées de ce total.



On rappellera aussi que le poids des opérateurs structurels, dont le rayonnement dépasse largement leur lieu d'implantation, influence considérablement le calcul de la subvention moyenne par habitant. Ainsi, l'action du Botanique ou du Théâtre National dépasse Bruxelles et la FW-B elle-même. L'Opéra Royal de Wallonie et l'Orchestre Philharmonique de Liège rayonnent bien au-delà de la province de Liège et les activités de Charleroi-Danse ou du MAC'S ne s'arrêtent pas aux frontières de la province de Hainaut.

De surcroît, il est important de souligner que la concentration tendancielle de la dépense publique dans les grands centres urbains et les capitales constitue un phénomène historique et économique largement documenté. À cet égard, Bruxelles s'inscrit clairement dans le groupe des capitales administratives européennes – au même titre que Rome, Athènes et Berlin – caractérisées par une dépense publique structurellement élevée et fortement concentrée d'un point de vue institutionnel<sup>2</sup>.

Dès lors, les dépenses culturelles par habitant ne doivent pas être considérées comme des chiffres absolus, mais bien comme des indicateurs de tendance, permettant d'apprécier des dynamiques territoriales globales plutôt que des répartitions précises.

<sup>2</sup> Bien qu'il n'existe pas de base de comparaison relative à la concentration des dépenses publiques et, a fortiori, culturelles, on se référera sur ce point aux travaux plus larges de l'OCDE et d'Eurostat en la matière. Voir notamment : OCDE, *Regions and Cities at a Glance 2024*, analyses sur la concentration territoriale de l'emploi public et des fonctions administratives dans les capitales européennes ([En ligne](#)) ; Eurostat, *Urbanrural Europe – Economic activity in capital cities and metropolitan regions* (Statistics Explained, données extraites juillet 2024), qui met en évidence le rôle des capitales européennes comme centres de concentration des fonctions administratives, des services non marchands et des ressources publiques, ainsi que la distinction entre modèles monocentriques et polycentriques ([En ligne](#)).



# RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES

Durant l'année 2025, 3 807 opérateurs culturels – qu'il s'agisse de personnes physiques ou de personnes morales – ont bénéficié d'une ou de plusieurs subventions. Ces subventions culturelles peuvent être ponctuelles, à la suite d'appels à projet par exemple, ou pluriannuelles et souvent basées sur une convention ou un contrat-programme.

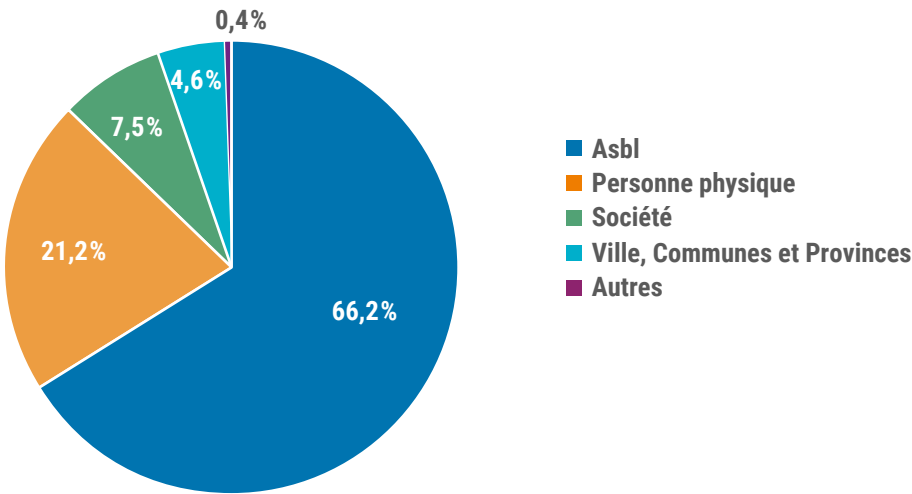
## STATUT DES BÉNÉFICIAIRES

En 2025, une très large majorité des opérateurs culturels ayant bénéficié d'un subventionnement étaient constitués en asbl, soit 66 % de l'ensemble. Ce statut reste donc de loin le cadre juridique le plus répandu, traduisant une structuration largement associative du tissu culturel. Les personnes physiques représentent 21 % des bénéficiaires, un taux significatif surtout observable dans les domaines des Lettres et du Livre, des Arts plastiques ou encore de la Diffusion, où les démarches individuelles restent fréquentes. Les sociétés, quant à elles, constituent 8 % des bénéficiaires. Ces dernières sont principalement actives dans le secteur du cinéma (sociétés de production) ainsi que dans l'édition et la presse écrite (maisons d'édition, éditeurs, librairies) où le modèle entrepreneurial est plus ancré. Les Communes et Provinces comptent pour 5 % des bénéficiaires. Leur présence s'explique en grande partie par le soutien public apporté aux bibliothèques, ancré dans les missions de service public local. Enfin, la catégorie « Autres », qui regroupe moins de 1 %

des bénéficiaires, englobe principalement des associations ou organisations sans personnalité juridique.

| Statut                        | Nombre de bénéficiaires |
|-------------------------------|-------------------------|
| Asbl                          | 2 521                   |
| Personne physique             | 807                     |
| Société                       | 285                     |
| Villes, Communes et Provinces | 177                     |
| Autres                        | 17                      |
| <b>Total général</b>          | <b>3 807</b>            |

Statut des bénéficiaires



# VOLUME DES BÉNÉFICIAIRES

Les catégories basées sur le montant total perçu par le bénéficiaire, quel que soit le service subsidiant, permettent de distinguer :

- les « plus petits bénéficiaires » qui reçoivent chacun moins de 6 000 euros ;
- les « petits bénéficiaires » qui reçoivent un montant compris entre 6 000 euros et 25 000 euros ;
- les « bénéficiaires moyens » qui reçoivent chacun entre 25 000 euros et 250 000 euros ;
- les « bénéficiaires majeurs » qui reçoivent chacun 250 000 euros et plus ;
- les « 25 premiers bénéficiaires » qui sont les 25 premiers bénéficiaires en matière de montant total des subventions reçues.

20,78 %

du budget pour les

25

premiers

bénéficiaires

| Catégorie de bénéficiaires | Nombre d'opérateurs | Part des bénéficiaires | Montant total des subventions | Part de la dépense totale | Subvention moyenne par catégorie |
|----------------------------|---------------------|------------------------|-------------------------------|---------------------------|----------------------------------|
| TOP 25                     | 25                  | 0,7%                   | 111 905 758,85 €              | 20,78%                    | 4 476 230,35 €                   |
| Bénéficiaires majeurs      | 474                 | 12,5%                  | 266 444 788,50 €              | 49,48%                    | 562 119,81 €                     |
| Bénéficiaires moyens       | 1 362               | 35,8%                  | 148 712 385,39 €              | 27,62%                    | 109 186,77 €                     |
| Petits bénéficiaires       | 710                 | 18,6%                  | 8 495 509,26 €                | 1,58%                     | 11 965,51 €                      |
| Plus petits bénéficiaires  | 1 236               | 32,5%                  | 2 923 419,22 €                | 0,54%                     | 2 365,23 €                       |
| Total général              | 3 807               | 100%                   | 538 481 861,22 €              | 100%                      | 141 445,20 €                     |

Ce tableau met en évidence la forte concentration des moyens sur un nombre restreint de bénéficiaires. Ainsi, les 25 principaux bénéficiaires, qui ne représentent que 0,7 % de l'ensemble, perçoivent à eux seuls près de 21 % du montant total des subventions. Plus largement, les bénéficiaires majeurs, qui regroupent environ 13% des opérateurs, concentrent près de la moitié de la dépense totale.

À l'inverse, les petits et plus petits bénéficiaires constituent plus de la moitié des bénéficiaires

soutenus, mais ne représentent qu'une part marginale du budget global (environ 2 %). Ces catégories regroupent tendanciellement les soutiens attribués à des personnes physiques, caractérisées par des montants unitaires faibles mais un nombre élevé de bénéficiaires.

Les bénéficiaires moyens occupent une position intermédiaire, tant du point de vue du nombre que des montants perçus, et constituent le noyau quantitatif des soutiens octroyés. L'ensemble de ces éléments traduit une structuration du

soutien public autour de catégories d'acteurs très différenciées, avec des niveaux de subvention moyenne par bénéficiaire fortement contrastés, reflétant des différences de nature, de taille et de missions des bénéficiaires. À titre d'illustration, la subvention moyenne d'un bénéficiaire du TOP 25 est environ 41 fois supérieure à celle d'un bénéficiaire moyen.







# LA CULTURE DE LA FW-B À L'INTERNATIONAL

En 2025, l'Administration générale de la Culture (AGC) a assuré l'ensemble de ses missions en matière de relations culturelles nationales et internationales<sup>1</sup>, et a renforcé la coordination entre ses services sur ces enjeux. La dimension internationale constitue en effet un axe transversal majeur des compétences de la FW-B et permet d'aborder des enjeux culturels dépassant l'échelle communautaire, notamment ceux liés au numérique et à l'intelligence artificielle, en soutenant la découvrabilité, la visibilité et la promotion des artistes, opérateurs et œuvres de la FW-B. Cette ouverture sur le monde représente un levier essentiel pour le développement des carrières, des projets culturels d'envergure et pour la circulation des œuvres au-delà des frontières communautaires.

Nous proposons ici un éclairage sur l'action extérieure de l'AGC, autour de deux modalités complémentaires : d'une part, les relations



institutionnelles, qui encadrent la participation de la FW-B aux instances européennes et internationales compétentes en matière de politiques culturelles ; d'autre part, un zoom sur les budgets alloués aux actions et programmes de coopération culturelle, de promotion et diffusion, qui rassemblent les interventions – pilotées directement par les services de l'AGC – destinées à soutenir la circulation des œuvres, la visibilité des artistes et les dynamiques de coproduction et de coopération entre acteurs culturels.

## AU CŒUR DES ENJEUX INTERNATIONAUX, LE SERVICE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (SRE)

Sur ce volet des politiques culturelles, le SRE est chargé de piloter et de coordonner les relations institutionnelles de l'AGC, et de mettre en œuvre des programmes de coopération internationaux.

En 2025, le Service a assuré une coordination interne renforcée sur les dossiers internationaux, en collaboration étroite avec les services sectoriels et le Cabinet de la Ministre de la Culture. Il a également, au niveau national, conduit l'évaluation des dix années d'appels à projets de coopération FW-B–Flandre, œuvré au renouvellement des dispositifs de soutien et organisé la première Journée de la coopération culturelle.

À l'international, le Service a notamment exercé la présidence du Groupe de travail Culture de la Grande Région, où il a contribué à la mise en place d'un réseau de résidences d'artistes et à l'élaboration d'une cartographie des acteurs culturels. L'AGC, à travers ce Service, a aussi pris part aux travaux des présidences polonaise et danoise du Conseil de l'Union européenne, notamment en matière de carrières des jeunes

<sup>1</sup> Il convient de rappeler que les moyens budgétaires explicitement consacrés à l'international ne reflètent qu'une partie de l'implication réelle de l'AGC. Une grande partie du travail effectué par les services – participation à des groupes de travail, coordination interne et externe, suivi de dossiers européens et internationaux, accueil ou organisation d'événements, accompagnement administratif et technique des opérateurs – ne donne pas lieu à des imputations budgétaires spécifiques. L'international constitue donc une dimension structurelle, distribuée au quotidien dans l'ensemble des missions de l'AGC.

artistes, des liens entre culture et démocratie, et de la préparation de la future stratégie européenne dite « Boussole culturelle ». Par ailleurs, le Service a organisé avec ses homologues des deux autres communautés le concours national en vue de la désignation de la Capitale européenne de la Culture 2030 en Belgique, assuré la préparation de la participation de la FW-B au volet culturel des Jeux de la Francophonie 2027 à Erevan, représenté l'AGC au Sommet Mondiacult de l'UNESCO et contribué aux travaux du Comité de la Convention de 2005 sur la diversité des expressions culturelles.

## RELATIONS INSTITUTIONNELLES ET COORDINATION INTRA-BELGE

Dans le cadre des relations institutionnelles (inter)nationales, l'AGC représente la FW-B et apporte son expertise dans les instances européennes et internationales dédiées à la Culture, à l'Audiovisuel et à la Jeunesse. Elle participe activement aux réunions du Comité des Affaires culturelles et du Groupe Audiovisuel et Médias du Conseil de l'Union européenne, ainsi qu'aux travaux menés par l'UNESCO relatifs à la protection du patrimoine culturel et à la diversité culturelle.

Par ailleurs, l'AGC entretient une coordination continue avec les administrations homologues des Communautés flamande et germanophone, de manière à harmoniser les positions défendues par la Belgique dans ces instances internationales et à organiser, en concertation ou en alternance, la représentation du pays au sein des organismes internationaux ou lors de grands événements

culturels ou professionnels à l'étranger. Cette coopération intra-belge renforce la cohérence des politiques culturelles belges sur la scène internationale.

En 2025, les relations institutionnelles ont mobilisé un budget de 45 000 euros, qui ne reflète évidemment pas l'ensemble de l'implication de l'AGC dans ce domaine. En effet, on dénombre une quarantaine de dispositifs – commissions, conventions, groupes de travail, etc. – dans lesquels l'AGC est active de manière structurée.

## COOPÉRATION CULTURELLE, PROMOTION ET DIFFUSION

L'AGC met en œuvre un ensemble d'accords et de programmes visant à soutenir les collaborations entre acteurs culturels de différentes entités ou États. Cela comprend notamment les accords bilatéraux de coproduction cinématographique conclus au niveau mondial, ainsi que l'accompagnement des opérateurs développant des projets dans le cadre de programmes européens tels qu'Europe Créative, INTERREG ou LEADER. L'administration joue aussi un rôle central dans la mise en œuvre de l'accord de coopération culturelle entre les Communautés française et flamande, facilitant l'émergence de projets conjoints et renforçant les échanges intercommunautaires.

Au-delà du cadre institutionnel et des accords formels, l'AGC contribue activement à la visibilité internationale des secteurs culturels de la FW-B. Elle exerce une cotutelle, avec Wallonie-Bruxelles International (WBI), sur les agences Wallonie-Bruxelles, chargées de la promotion de la culture,

de l'audiovisuel et de la jeunesse à l'étranger<sup>2</sup>. Pour les domaines qui ne disposent pas encore d'agence dédiée – notamment les arts visuels et les lettres et le livre – l'AGC assure directement des actions de promotion, de mise en marché et d'aide à la diffusion.

Cette stratégie permet à la fois d'encourager la circulation des œuvres et des artistes, de soutenir la présence des opérateurs dans les foires, festivals et marchés internationaux, et d'assurer la découvrabilité des productions culturelles de la FW-B.

<sup>2</sup> À ce titre, en 2024 *Focus Culture* a dédié un article aux actions mises en place par WBI. Pour la publication en ligne, voir *Focus Culture* 2024, p.63 : <https://www.calameo.com/books/0065731982a46d8d7338e>.

| COOPERATION CULTURELLE, PROMOTION, DIFFUSION                                                        | Budget AGC ponctuel* | Budget AGC récurrent*  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|------------------------|
| Aides à la diffusion et à la promotion des films FW-B à l'étranger                                  | /                    | 150 000,00 €           |
| Bourses Benelux au codéveloppement (cinéma)                                                         | /                    | 25 000,00 €            |
| CARTOON, association européenne de cinéma d'animation                                               | /                    | 50 000,00 €            |
| Cineuropa - Portail de promotion du cinéma européen                                                 | /                    | 15 000,00 €            |
| Convention internationale de coproduction des séries (Conseil de l'Europe)                          | /                    | 330 000,00 €           |
| ESFUF (fonds d'urgence cinéastes ukrainiens)                                                        | /                    | 50 000,00 €            |
| Eurêkoi                                                                                             | /                    | 2 000,00 €             |
| Fonds de soutien à la coproduction cinématographique internationale Eurimages (Conseil de l'Europe) | /                    | 980 000,00 €           |
| Journées internationales du Patrimoine culturel INT                                                 | /                    | 10 000,00 €            |
| OIF : Jeux de la Francophonie                                                                       | 50 000,00 €          | /                      |
| Programme ECOC (Capitale européenne de la Culture)                                                  | 50 000,00 €          | /                      |
| Programme Europe Créative, Culture et Média                                                         | /                    | 90 000,00 €            |
| Programme Toolbox mise en marché de sociétés de production émergentes                               | /                    | 8 000,00 €             |
| Projets de coopération - autre                                                                      | /                    | 42 000,00 €            |
| Projets de coopération entre acteurs culturels FW-B et VG                                           | /                    | 150 000,00 €           |
| Promotion et diffusion des arts plastiques et numériques (BE, UE, INT)                              | 370 000,00 €         | 120 000,00 €           |
| Promotion et diffusion des lettres et livre (BE, UE, INT)                                           | /                    | 302 750,00 €           |
| Rencontres de coproduction francophone                                                              | /                    | 6 000,00 €             |
| Rencontres de coproduction <i>When East meets West</i>                                              | /                    | 5 000,00 €             |
| TV5                                                                                                 | /                    | 9 565 000,00 €         |
| Projets INTERREG                                                                                    |                      | 375 861,79 €           |
| Projets LEADER                                                                                      |                      | 140 069,05 €           |
| <b>Total général</b>                                                                                | <b>47 .000,00 €</b>  | <b>12 416 680,84 €</b> |

\* Les budgets ponctuel et récurrent sont comptabilisés sans les activités menées par le Domaine & Musée royal de Mariemont.





# RESSOURCES HUMAINES

## REMARQUE MÉTHODOLOGIQUE :

Ces données sont extraites à la date du 31 décembre 2025, à partir de bases de données du Ministère de la FW-B. Il s'agit de tendances : il existe un risque d'erreurs d'encodage car cette base de données n'est pas statique, mais bien vivante. Tous les membres du personnel de l'AGC ont été considérés dans ces chiffres, y compris les membres qui ne présentent pas « effectivement » (exemple : absentes et absents de longue durée pour maladie ou divers congés, etc.).

En 2025, l'AGC emploie 606 personnes réparties entre services généraux, établis à Bruxelles, et services décentralisés implantés en Wallonie, tels que le Domaine & Musée royal de Mariemont, le Centre de Prêt de Matériel de Naninne, le Centre culturel Marcel Hicter - La Marlagne.

L'AGC emploie  
**606**  
personnes  
en 2025



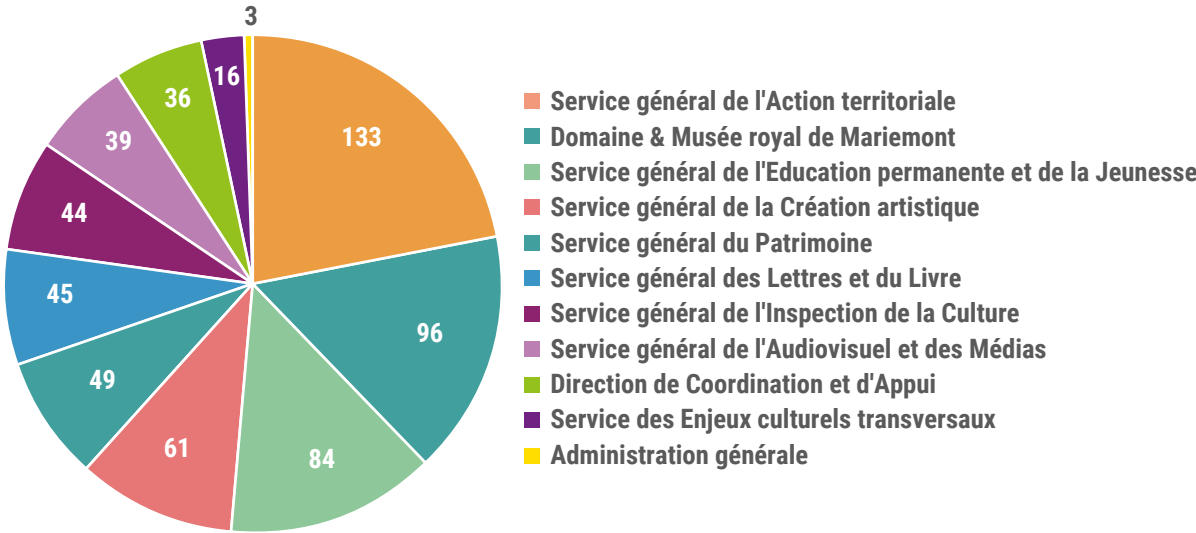
# RÉPARTITION DES EFFECTIFS ET DES ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN (ETP) PAR SERVICE

| Service de l'AGC                                            | Nombre de membres du personnel | Nombre des équivalents temps plein (ETP) |
|-------------------------------------------------------------|--------------------------------|------------------------------------------|
| Administration générale                                     | 3                              | 2                                        |
| Service général de la Création artistique                   | 61                             | 59,6                                     |
| Service général de l'Action territoriale                    | 133                            | 121,3                                    |
| Service général de l'Audiovisuel et des Médias              | 39                             | 34,7                                     |
| Service général de l'Éducation permanente et de la Jeunesse | 84                             | 77,9                                     |
| Service général de l'Inspection de la Culture               | 44                             | 41                                       |
| Service général des Lettres et du Livre                     | 45                             | 41,6                                     |
| Service général du Patrimoine                               | 49                             | 44,3                                     |
| Direction de Coordination et d'Appui                        | 36                             | 33,27                                    |
| Domaine & Musée royal de Mariemont                          | 96                             | 92                                       |
| Service des Enjeux culturels transversaux                   | 16                             | 15                                       |
| <b>Total général</b>                                        | <b>606</b>                     | <b>562,7</b>                             |

Avec 606 personnes représentant environ 562 ETP, l'AGC repose sur une organisation largement structurée autour de ses services fonctionnels.

Le Service général de l'Action territoriale est le service fonctionnel qui emploie le plus grand nombre d'agentes et d'agents, 133 personnes, soit environ 22 % du total de l'AGC. Cette proportion est logique puisque, outre la Direction des Centres culturels, la Direction de la Lecture publique, et le Service de la Créativité et des Pratiques artistiques en amateur, ce service général reprend également le Centre de Prêt de Matériel de Naninne. Il est suivi par le Domaine & Musée royal de Mariemont qui emploie environ 96 personnes, soit 15 % du personnel de l'AGC, et le Service général de l'Éducation permanente et de la Jeunesse qui mobilise 84 personnes.

Nombre d'agentes et agents par service

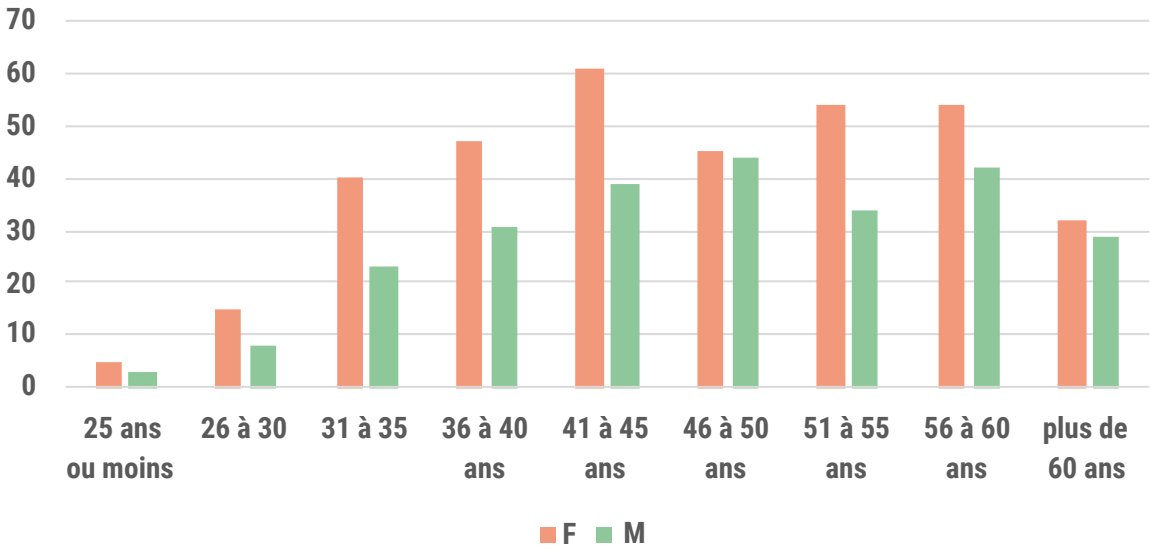


# RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR TRANCHE D'ÂGE ET PAR GENRE

| Tranche d'âge        | F          | M          | Total général |
|----------------------|------------|------------|---------------|
| 25 ans ou moins      | 5          | 3          | 8             |
| 26 à 30 ans          | 15         | 8          | 23            |
| 31 à 35 ans          | 40         | 23         | 63            |
| 36 à 40 ans          | 47         | 31         | 78            |
| 41 à 45 ans          | 61         | 39         | 100           |
| 46 à 50 ans          | 45         | 44         | 89            |
| 51 à 55 ans          | 54         | 34         | 88            |
| 56 à 60 ans          | 54         | 42         | 96            |
| plus de 60 ans       | 32         | 29         | 61            |
| <b>Total général</b> | <b>353</b> | <b>253</b> | <b>606</b>    |

La pyramide des âges révèle que plus de 55 % des agents ont 46 ans ou plus. Les tranches 41–45 ans, 46–50 ans et 56–60 ans sont les plus représentées. Les moins de 30 ans restent très minoritaires (31 agents, soit 5 %). Sur le plan du genre, l'AGC est majoritairement composée de femmes (58 %), avec un écart particulièrement marqué dans les tranches d'âge intermédiaires, tandis que la répartition tend à s'équilibrer sur la tranche 46-50 ans ainsi qu'aux extrémités du spectre.

Répartition du personnel par tranche d'âge et par genre





### RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE ET NIVEAU

Le Ministère de la FW-B rassemble un large éventail d'expertises, réparties en quatre niveaux : 1, 2, 2+ et 3. Chaque agente et chaque agent y occupe un grade correspondant à un niveau de diplomation minimum.

Le niveau 1 est subdivisé en quatre catégories :

- les fonctionnaires généraux ;
- le personnel administratif ;
- le personnel d'inspection ;
- le personnel expert.

Le niveau 2+ est subdivisé en deux catégories :

- le personnel administratif ;
- le personnel spécialisé.

Le niveau 2 est subdivisé en trois catégories :

- le personnel administratif ;
- le personnel technique ;
- le personnel spécialisé.

Le niveau 3 est subdivisé en trois catégories :

- le personnel administratif ;
- le personnel technique ;
- le personnel spécialisé.

| Tranche d'âge   | Niveau 1 | Niveau 2+ | Niveau 2 | Niveau 3 | Hors niveau* | Total général |
|-----------------|----------|-----------|----------|----------|--------------|---------------|
| 25 ans ou moins |          | 8         |          |          |              | 8             |
| 26 à 30 ans     | 7        | 4         | 6        | 5        | 1            | 23            |
| 31 à 35 ans     | 25       | 9         | 7        | 17       | 5            | 63            |
| 36 à 40 ans     | 37       | 10        | 9        | 17       | 5            | 78            |
| 41 à 45 ans     | 43       | 19        | 17       | 19       | 2            | 100           |
| 46 à 50 ans     | 41       | 12        | 10       | 15       | 11           | 89            |
| 51 à 55 ans     | 36       | 17        | 17       | 11       | 7            | 88            |
| 56 à 60 ans     | 35       | 27        | 21       | 8        | 5            | 96            |
| plus de 60 ans  | 25       | 16        | 16       | 3        | 1            | 61            |
| Total général   | 249      | 122       | 103      | 95       | 37           | 606           |

\*Par exemple : les détachés et détachées pédagogiques, le personnel engagé sur fonds propres au Domaine & Musée royal de Mariemont, etc.



# COLOPHON

Une publication de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
(juin 2026).  
Administration générale de la Culture  
Jeanne Brunfaut, Administratrice générale de la Culture  
Boulevard Léopold II 44 – 1080 Bruxelles  
[www.culture.be](http://www.culture.be)  
[culture.info@cfwb.be](mailto:culture.info@cfwb.be)

## Conception et coordination :

La présente édition est coordonnée par Judith Lachterman et Benjamin Monseur (Service des Enjeux culturels Transversaux) avec les participations de Sébastien Lo Sardo, Cédric Mainil (Service des Enjeux culturels Transversaux) ; Laura Hartley, Vanessa Pitaels, Julie Radoux, Hélène Simonet (Direction de Coordination et d'Appui) et Virginie Tumelaire (Service général des Lettres et du Livre).

*Nous remercions l'ensemble des services de l'Administration générale de la Culture. Nous remercions tout particulièrement les agentes et les agents chargés, au quotidien, du suivi des subventions ainsi que toutes les personnes ayant participé, de manière directe ou non, à cette publication.*

*Nous remercions particulièrement les agentes et agents ayant contribué à l'élaboration des chapitres dédiés à la fréquentation.*

*Nous remercions également les opérateurs culturels interviewés qui se sont rendus disponibles pour les équipes de Focus Culture.*

**Graphisme :** Mazy Graphic Design – [www.mazygraphic.be](http://www.mazygraphic.be)

**Impression :** Excelle Print

## Crédits photographiques :

© Jean Poucet – p.4 ; p.7 ; p.8 ; p.10 ; p.12 ; p.19 ; p.22 ; p.24 ; p.36 ; p.39 ; p.40 ; p.42 ; p.45 ; p.46 ; p.56 ; p.60 ; p.66 ; p.68 ; p.69 ; p.70 ; p.89 ; p.91 ; p.96 ; p.102 ; p.106 ; p.107 ; p.112 ; p.114 ; p.133 ; p.134 ; p.118 ; p.138 ; p.139 ; p.142.

© Andy Simon – p.21 ; p.48 ; p.51 ; p.52 ; p.55.

© DMRM-BeCulture – p.54 ; p.62.

© Les Halles, Aline Pauwels – p.27, p.76 ; p.77 ; p.78.

© Librairie Papyrus – p.71.

© La Maison des Géants d'Ath – p.73 ; p.74 ; p.92 ; p.141 (pour les photos du musée : Serge Brison ; pour les photos des géants lors de la Ducasse Luc Vanden Eynde).

© Service de la Jeunesse – p.15 ; p.95 ; p.97.

© Le 38, Gaetan Nadin – p.41 ; p.79 ; p.80 ; p.98 ; p.120 ; p.130 ; p.135.

© La Quadrature du Cercle – p.81, p.82.

© Le Collectif des Femmes – p.84 ; p.85.

## Spectacles et artistes photographiés :

Michel Bernard, *Bel Abîme* ; Sophie Muselle, Guérin van de Vorst, *Au bord du monde* ; Jean-François Ravagnan, *La dernière Rive* ; Mokhtaria Badaoui, Nabil Ben Yadir, *Les Baronnes* ; David Méndez Yépez, *Recordar* ; Maxime Jean-Baptiste, *Kouté Vwa* ; Leila Albayaty, *D'Abdul à Leïla* ; Bruno Tracq, *L'Annonce* ; Angela Malvasi, *Recherche* ; Marie Limet - Cie La peau de l'autre, *Tu devrais peut-être aller voir quelqu'un* ; Zoé Janssens, *Nullipare* Camille Sansterre, *Carcasse* ; Imane Elkabli, *Metamorphosis* ; L.I.P, *Impro Kids* ; Youri de Gussem, *Recherche* ; Fiona Rolland, *Bobel's Kitchen*.

## Éditrice responsable :

Jeanne Brunfaut,  
Administratrice générale de la Culture.  
Boulevard Léopold II 44 – 1080 Bruxelles  
© FW-B – 2026

